

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



 Ville de
RENNES


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE L'ILLE-ET-VILAINE


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

**POLICE
NATIONALE**



Gendarmerie
nationale


Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

OBSERVATOIRE DE LA DÉLINQUANCE
ET DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES 2022
C.L.S.P.D. RENNES - 19 OCTOBRE 2023

AVANT-PROPOS

À l'occasion de l'assemblée plénière du 19 Octobre 2023 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), nous vous présentons le rapport annuel de L'Observatoire de la Délinquance et des Violences Sexistes et Sexuelles portant sur l'année 2022.

La mise à disposition des données relatives à la délinquance s'inscrit dans le cadre partenarial du CLSPD, pour lequel L'APRAS réalise des travaux d'observation depuis son origine. L'accès à ces données en dehors du cadre ministériel est le fruit du partenariat local et d'habitudes de travail exceptionnels.

Comme chaque année, il faut se rappeler la singularité de ces chiffres : sont donnés à voir ici les faits dits « constatés », ceux qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte ou d'un relevé par les forces de l'ordre.

Les catégories de faits (vols, violence, destructions-dégradations..) qui figurent dans ce travail, se distinguent des agrégats ministériels. Ce sont les grandes catégories qui ont été arbitrées depuis la mise en place des travaux d'observation de la délinquance à ce niveau local.

Chaque année, ce travail nous rappelle, sur plusieurs exemples, la nécessité d'un regard subtil sur ces données : on peut noter une baisse sur une catégorie mais à l'intérieur de celle-ci, des mouvements contradictoires ; de la même manière une donnée sur une année ne reflète pas nécessairement la tendance enclenchée sur un plus long cours. Ces précautions sont particulièrement importantes concernant les analyses des évolutions des dernières années, qui ont été fortement impactées par le contexte sanitaire. Nous avons fait le choix de mettre en évidence les évolutions entre les années 2019 et 2022.

Sont présentés ici les éléments mis à disposition par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et la Gendarmerie : les statistiques des faits constatés en matière de délinquance. L'approche propose un regard territorial sur Rennes, Rennes Métropole et les quartiers rennais, dans lequel les statistiques de la Police et de la Gendarmerie sont agrégées.

Le regard par quartier donne à voir comment la délinquance présente des particularités sur chacun de ces territoires.

Nous présentons également les données transmises par la Police sur la domiciliation des mises en cause. Les données sur les mises en cause des mineurs impliqués dans les faits relatifs aux stupéfiants proposées les années précédentes, sont actualisées et intégrées de manière pérenne à ces travaux.

La partie concernant les victimes comprend quelques données sur les violences intrafamiliales.

Cette année, deux focus qualitatifs sont proposés : le 1er porte sur la prise en charge des auteurs de violences, le 2nd sur l'impact du trafic de stupéfiants sur la vie des familles et des enfants des quartiers où il s'exerce.

Nous espérons que ce document apportera satisfaction et qu'il puisse venir enrichir l'analyse partagée des partenaires du CLSPD.

Nous remercions toutes les personnes et services qui ont participé à la réalisation de ce travail.

Sur le volet statistique :

. La Direction Départementale de la Sécurité Publique : le Bureau de l'Analyse et des Statistiques,

. La Gendarmerie : la Brigade Départementale de Renseignements et d'Investigations Judiciaires.

Pour leur implication dans la réalisation des focus qualitatifs :

. M. le Procureur de la République et ses services, le SPIP, la PJJ, l'association AIS 35 et le CRAVS pour le focus sur la prise en charge des auteurs ;

. les habitants et les professionnels qui ont accepté de donner à voir la réalité du trafic de stupéfiants, à laquelle ils sont confrontés directement ou indirectement, en particulier son impact sur la vie des familles et des enfants.

2023

CONSEIL LOCAL DE
SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE
LA DÉLINQUANCE

DONNÉES 2022 - VILLE DE RENNES

Contact : Irma POULARD

i.poulard@apras.asso.fr

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

PAGE 4

AVERTISSEMENT

PAGE 8

01_ FAITS GLOBAUX

PAGE 9

02_ CATÉGORIES DE FAITS

PAGE 12

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

PAGE 18

04_ LES PERSONNES MISES EN CAUSE

PAGE 44

05_ LES VICTIMES

PAGE 50

06_ FOCUS La prise en charge des auteurs de violences

- > AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES
- > AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

PAGE 53

07_ FOCUS Impact du trafic de stupéfiants sur la vie des familles et des enfants dans les quartiers où il s'exerce

PAGE 65

L'après

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

19 473 faits de délinquance ont été constatés par la Police et la Gendarmerie à Rennes en 2022. 28 753 faits ont été relevés sur le territoire de Rennes Métropole.

Les années 2020 et 2021, enregistrent des volumes de faits exceptionnellement bas en raison du contexte de crise sanitaire : après une baisse en 2020, le nombre de faits constatés était en légère augmentation en 2021. L'année 2022 marque un retour des activités socio-économiques à un niveau proche de celui avant la crise sanitaire. Cette même année enregistre une progression importante de la délinquance constatée : +23.8% (+5 524 faits) sur l'agglomération. Elle est davantage marquée à Rennes : +28.4% (+4 303 faits), contre +15.2% (+1 221 faits) pour les communes hors Rennes.

Toutefois, le niveau de délinquance enregistré en 2022 est supérieur à celui de 2019 : +17.3% (+2 873 faits) à Rennes (contre +22.2%, soit +1 688 hors Rennes).

En raison de ces évolutions particulières liées au contexte de crise sanitaire en 2020 et 2021, il est proposé d'observer les évolutions sur le territoire rennais sur la période 2019 à 2022.

Synthèse des tendances 2019-2022 : Catégories (Rennes)

Les vols sont en hausse de manière significative. La progression concerne les cambriolages, les vols relatifs aux véhicules (vols de véhicules et d'accessoires) et les autres vols simples au préjudice des particuliers. Les vols simples (à la tire, à l'étalage) sont en recul.

Les destructions / dégradations marquent une hausse modérée ; mais accentuée pour les destructions / dégradations de véhicules privés (à mettre certainement en relation avec les vols de véhicules).

La délinquance financière connaît une évolution globalement mesurée, mais elle évolue différemment selon les catégories : les falsifications et usages de cartes bancaires, ainsi que les escroqueries progressent, tandis que les falsifications et usages de chèques volés sont en baisse.

Les faits de violence sont, quant à eux, en hausse de manière notable (au regard de la gravité de ces faits) : +9% par rapport à 2019.

Les autres coups et blessures volontaires sont en hausse de 30% (a contrario baisse du nombre de vols avec violence).

Les autres types de faits de violence : séquestrations, menaces et chantages, atteintes à la dignité et à la personnalité marquent également des augmentations.

Concernant les violences sexuelles, qu'il s'agisse de viols, de harcèlement, d'agressions ou d'atteintes sexuelles, les différentes composantes des violences sexuelles sont en hausse.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants constituent une catégorie singulière, qui contrairement aux autres, ne sont pas alimentées par les dépôts de plainte mais sont constatées par les forces de l'ordre. Leur nombre augmente de manière majeure : +128% par rapport à 2019 (+1 041 faits), en particulier les faits de consommation et d'usages-revente.

En résumé, la hausse entre 2019 et 2022 s'explique d'abord par la progression des faits relatifs aux stupéfiants, puis par les vols et enfin par les faits de violence.

Synthèse des tendances 2019-2022 : Quartiers

Hormis 2 quartiers (Jeanne d'Arc Longs Champs Beaulieu et Thabor Saint Hélier Plaine de Baud) qui enregistrent une baisse, tous les quartiers marquent une hausse sur cette période.

Les quartiers marquant les plus fortes progressions entre 2019 et 2022 sont :

. Le Blosne : +504 faits, +73%

. Villejean Beauregard : +400, +47%

. Bréquigny : +297, +41.5%

Dans ces 3 quartiers, l'augmentation relative aux infractions à la législation des stupéfiants joue un rôle majeur.

Puis,

. Bourg l'Évêque La Touche Moulin du Comte : +175, +24%

. Cleunay : +135, +16.5%.

. Centre : +122, +3%

. Sud Gare : +101, +15%

. Maurepas : +99, +9%

. Saint-Martin : +85, +25%

. La Pommeraie : +68, +9%

Les focus qualitatifs portent également cette année sur deux sujets autant cruciaux que sensibles :

- la prise en charge des auteurs de violences (d'une part les auteurs de violences conjugales et d'autre part, les auteurs de violences sexuelles),

- l'impact du trafic de stupéfiants sur la vie des familles et des enfants dans les quartiers où il s'exerce.

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Focus : La prise en charge des auteurs de violences

La prise en charge des auteurs apparaît aujourd'hui comme un véritable enjeu en matière de lutte contre les violences conjugales. Il s'agit ainsi d'intervenir sur les mécanismes structurels de ces violences, d'agir à la racine et de mettre fin à la réitération des faits. Ainsi, **prendre en charge les auteurs, c'est limiter le nombre de victimes.**

Concernant les violences conjugales, l'année 2019 marque un tournant. La politique pénale du Parquet apparaît résolument déterminée, en cohérence avec les orientations nationales issues du Grenelle. Le niveau de réponse pénale a été relevé : toute violence conjugale doit être suivie d'une réponse pénale, a minima le stage de responsabilisation. On observe également le déploiement de dispositifs spécifiques, issus du Grenelle. Les Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) sous l'impulsion du ministère chargé de l'Égalité entre les hommes et les femmes, de la diversité et de l'égalité des chances, en collaboration avec le ministère de la Justice, constituent une avancée certaine. Le CPCA est déployé sur notre territoire; il constitue une véritable ressource pour les professionnels qui accompagnent les auteurs, ainsi que pour les personnes qui ont besoin d'être soutenues et font des démarches volontaires afin de ne pas basculer ou rebasculer dans la violence. Au niveau local, nous pouvons faire état d'un panel de mesures et d'interventions en direction des auteurs de violences conjugales (cf le schéma présenté page 59).

Le travail en cohérence des différents champs d'intervention doit poursuivre son déploiement. Mais au niveau sociétal, la lutte contre les violences conjugales doit intégrer un volet culturel et éducatif. Il s'agit de questionner des représentations culturelles (l'égalité, l'altérité, les représentations hommes / femmes, ...).

Cet article aborde également la prise en charge des auteurs de violences sexuelles, en particulier des auteurs de violences sexuelles à l'encontre des enfants. Cette question doit être traitée à part: l'âge des auteurs, les profils des délinquants, les dynamiques de passage à l'acte... différent grandement. Pour autant, même si ces faits sont de nature très différentes des violences conjugales, la sphère intrafamiliale est particulièrement concernée.

Et surtout, ce volet ne doit pas être mis de côté, ne serait-ce que pour une raison : le nombre considérable d'enfants victimes de violences sexuelles. 10% soit 6,7 millions de personnes, se déclarent victimes d'inceste en France. Les révélations sont en général tardives, des années, voire des décennies après les faits.

Il s'avère que 30% des auteurs ont été victimes de violences sexuelles eux-mêmes ; la proportion est encore plus importante concernant les violences au sens large. **L'enjeu est donc aussi celui de briser le cycle des violences.**

Cet article donne à voir les ressources existantes sur le territoire, ainsi que les besoins pointés par les professionnels interrogés (concernant la formation, la prévention, mais aussi la communication à destination du grand public).

En matière de lutte contre les violences intrafamiliales, les violences conjugales, mais aussi de lutte

contre les violences sexistes et sexuelles, ou d'autres formes de violence, la prévention doit toucher tous les publics : les enfants et les jeunes de la maternelle (voire de la crèche) à l'université, mais aussi les adultes. Toutes les générations sont concernées, tous les milieux, tous les contextes de vie... Le développement des compétences psycho-sociales y est central.

La lutte contre les violences (intrafamiliales / sexistes et sexuelles) est un tout. À côté du traitement des situations qu'il s'agisse de la prise en charge des victimes et de celle des auteurs, c'est le combat à l'endroit de la société tout entière, un combat qu'il faut poursuivre collectivement avec constance et détermination.

Focus : Impact du trafic de stupéfiants sur la vie des familles et des enfants dans les quartiers où il s'exerce

Rennes, comme d'autres territoires en France, qu'il s'agisse de grandes villes, de villes plus petites, et même parfois de zones rurales, est confrontée au développement du trafic de stupéfiants. La dynamique de la rencontre entre l'offre et la demande de stupéfiants se manifeste sur les territoires avec une force considérable.

Les habitants de ces quartiers, de tous âges, y compris les plus jeunes, font les frais de ces trafics qui impliquent de nombreuses nuisances, ainsi que des entraves dans leurs droits les plus fondamentaux, comme jouir de son logement sereinement et se déplacer librement.

Pour assurer le trafic sur le terrain, ces organisations implacables ont des besoins en ressources humaines. Elles cherchent à impliquer des adolescents, voire des enfants. Et c'est certainement ce qui est le plus intolérable pour les parents, qui ont des attentes légitimes concernant la protection de leurs enfants.

Mis à part le centre-ville et ses spécificités en termes d'activité diurne et nocturne, les points de deals s'exercent sur des territoires où les revenus des foyers sont les plus faibles et où les familles cumulent le plus de fragilités. Ces îlots mettent en évidence les indices de vulnérabilités des moins de 18 ans les plus élevés.

Face à l'échec scolaire, et à la dévalorisation de soi qu'il entraîne, accéder à l'argent prétendument «facile» apparaît pour certains jeunes comme un glissement naturel et pourtant tellement risqué.

En réalité, il ne s'agit pas de l'échec de ces jeunes. Le déploiement de ces trafics de stupéfiants s'appuie sur des failles systémiques, dont les adultes, la société sont comptables.

Pour être inséré, socialement valorisé, il faut gagner sa vie. Nous rapportons ici ce besoin primordial qu'ont exprimé des jeunes présents lors d'une rencontre entre la Maire et des habitants du Blosne en avril 2023.

AVERTISSEMENT

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET D'ANALYSE

Les chiffres présentés concernent la délinquance « constatée »

Ces données sont alimentées par deux sources :

1- Les dépôts de plaintes des victimes

Ils sont plus ou moins aisés selon la nature des faits : les vols ou dégradations peuvent davantage faire l'objet de dépôt de plainte, surtout si une indemnisation par une assurance est possible... ; à l'inverse il est plus difficile de porter plainte pour des violences et a fortiori lorsqu'elles ont lieu dans un cadre familial, ou lorsqu'il s'agit d'atteintes sexuelles..

2- Les faits relevés par la Police et la Gendarmerie

Les services de la Police ou de la Gendarmerie relèvent les faits (par exemple consommation ou trafic de stupéfiants). Ces chiffres traduisent dans une certaine mesure l'activité de ces services. N'apparaissent donc pas dans les statistiques de la délinquance constatée, les faits n'ayant pas donné lieu à un dépôt de plainte ou n'ayant pas été constatés directement par les services de la Police ou de la Gendarmerie.

Que signifie une augmentation de la délinquance constatée ?

- . Une augmentation de la délinquance réelle,
- . Une augmentation des dépôts de plainte (les mêmes faits pouvaient se produire auparavant sans qu'on ne dépose plainte),
- . Une intensification de l'activité de la Police et de la Gendarmerie,
- . Une libération plus facile de la parole des victimes.

Ainsi une augmentation du nombre de faits n'est pas nécessairement négative !

La notion de délinquance globale

Elle recouvre l'ensemble des crimes et délits tous faits confondus... de l'homicide aux différentes sortes de vols, en passant par les destructions-dégradations de biens privés ou publics, la délinquance financière, les stupéfiants, les infractions à l'hygiène et à la santé, les délits au sujet de la garde des enfants... pour n'en citer que quelques-uns. Les crimes et délits sont répertoriés dans un index de 107 infractions.

Il s'agit bien d'une « globalisation » de faits qui n'ont rien à voir entre eux et dont la gravité est extrêmement variable. Ainsi, une même augmentation du nombre de « coups et blessures volontaires » ou de « vols à main armée », n'a absolument pas la même portée que celle de destructions et dégradations de biens privés par exemple.

La compréhension de la délinquance constatée par l'entrée « délinquance globale » fait l'objet d'un débat qui est nécessaire.

Cet indicateur global reste le plus utilisé pour évoquer la délinquance que ce soit dans les médias mais aussi par la Préfecture, les services de la Police et de la Gendarmerie, le Ministère de l'Intérieur.. Cet indicateur est un point de départ. Malgré ses limites, il n'est complètement dépourvu de sens. Un nombre de faits élevé ou en hausse est significatif de quelque chose. Le tout est de ne pas en conclure de façon automatique que la délinquance (réelle) est en augmentation, mais plutôt qu'il y a des raisons, des facteurs explicatifs à rechercher.

Les catégories ou « agrégats »

Afin de conserver une capacité d'analyse à partir d'éléments stables dans le temps et un outil local partagé mobilisable à une échelle infra communale, les membres du CLSPD restreint ont souhaité conserver les agrégats observés depuis 1998, et ce malgré les évolutions successives des agrégats officiels.

Prudence face aux chiffres

Les tableaux chiffrés portant sur les petits territoires (quartiers) mettent en évidence : des chiffres parfois très petits surtout lorsqu'on va dans le détail des analyses par délit ; dans certains cas, des chiffres inférieurs à 5 qui sont couverts par le «secret statistique».

La non utilisation et évidemment la non publication de chiffres inférieurs à 5 relèvent de la déontologie et des règles imposées par la CNIL : il s'agit en fait d'éviter d'identifier les personnes concernées ou impliquées.

Les premières conséquences à tirer de chiffres faibles sont la prudence d'utilisation et de traitement, surtout en matière d'évolution.

De même, on se gardera d'une lecture trop serrée sur l'évolution d'une année sur l'autre.

La comparaison entre territoires

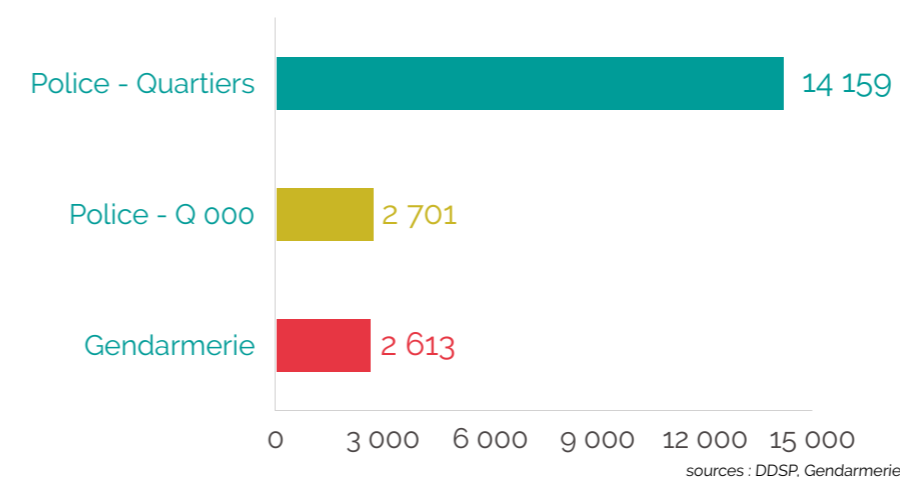
La vigilance s'impose : la taille des territoires diffère, leur niveau d'activité, leur contexte socio-économique... D'autre part, les petits territoires sont davantage soumis aux variations (ce qui peut aller très vite avec des auteurs à l'origine de nombreux faits).

01_ FAITS GLOBAUX

RENNES

19 473 faits de délinquance à Rennes

NB DE FAITS CONSTATES EN 2022
PAR LA DDSP ET LA GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE RENNAIS



En 2022, Rennes compte 19 473 faits constatés sur son territoire.

Ils ont fait l'objet de dépôts de plainte, ou ils ont été directement constatés par les forces de l'ordre.

73% de ces faits sont constatés par la Police dans l'un des 12 quartiers rennais.

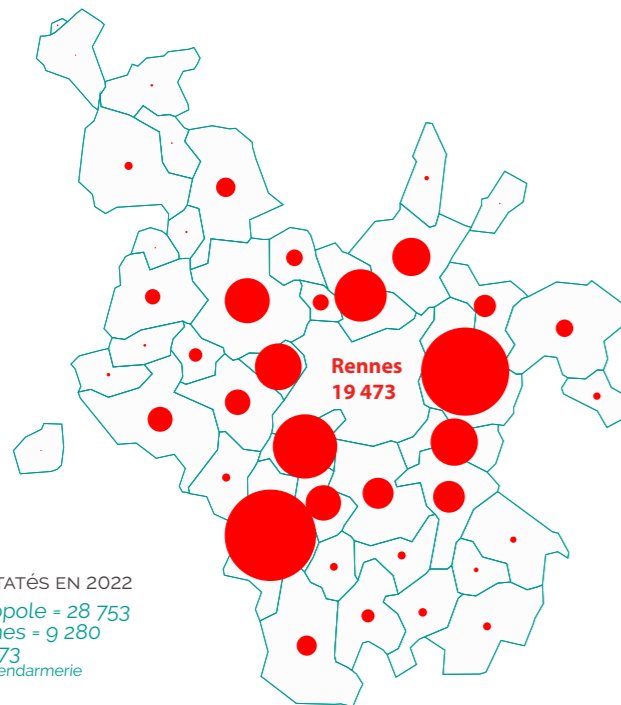
14% sont constatés par la Police sans que le quartier ne soit identifié (par exemple un vol dans un bus).

13% ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès d'une gendarmerie.

01_ FAITS GLOBAUX

RENNES METROPOLE

28 753 faits constatés à Rennes Métropole

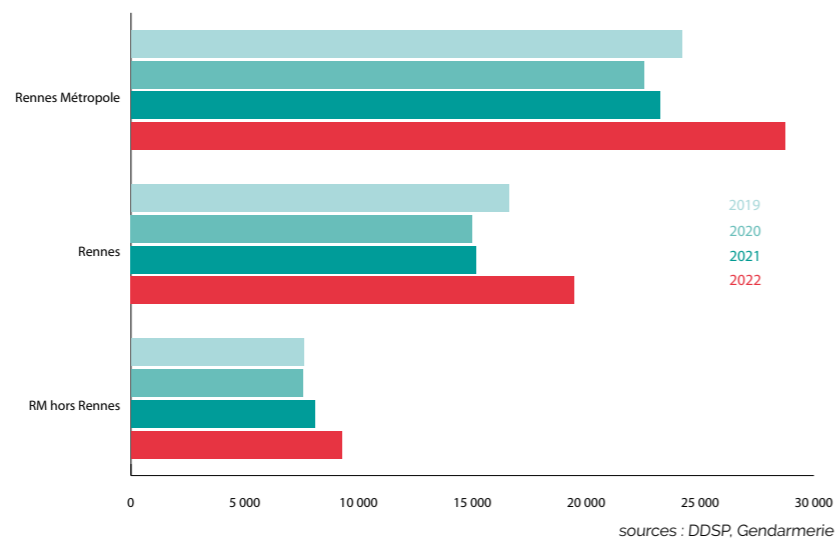


NB DE FAITS CONSTATÉS EN 2022
 Rennes Métropole = 28 753
 RM hors Rennes = 9 280
 Rennes = 19 473
 Sources : DDSP-Gendarmerie

En 2022, 68% des faits constatés à Rennes Métropole ont eu lieu à Rennes. Cette part était de 65% en 2021 (pour mémoire, elle était de 67% en 2020, 69% en 2019, 70% en 2015 et de 77% en 2005).

Après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire, le nombre de faits constatés était en augmentation en 2021 ; la progression se poursuit et est plus forte en 2022 : +23,8% (+5 524 faits) sur l'agglomération. Elle est davantage marquée à Rennes : +28,4% (+4 303 faits), contre +15,2% (+1 221 faits) pour les communes hors Rennes.

NB DE FAITS CONSTATÉS RENNES - RENNES MÉTROPOLE (2019-2020-2021-2022)



Communes de Rennes Métropole	2022	Ev 2021/22 en nb	Ev 2021/22 en %
Acigné	187	55	41,7%
Bécherel	17	3	21,4%
Betton	408	125	44,2%
Bourgarré	91	10	12,3%
Brécé	79	37	88,1%
Bruz	976	230	30,8%
Cesson-Sévigné	957	143	17,6%
Chantepie	505	46	10,0%
La Chapelle Chaussée	27	6	28,6%
La Chapelle-des-Fougeretz	178	48	36,9%
La Chapelle-Thouarault	29	-9	-23,7%
Chartres-de-Bretagne	378	46	13,9%
Chavagne	87	-16	-15,5%
Chevaigné	48	7	17,1%
Cintré	37	10	37,0%
Clayes	15	6	66,7%
Corps-Nuds	85	10	13,3%
Gévezé	207	46	28,6%
L'Hermitage	144	-7	-4,6%
Laillé	215	94	77,7%
Langan	17	5	41,7%
Miniac-sous-Bécherel	12	-3	-20,0%
Montgermont	172	56	48,3%
Mordelles	266	65	32,3%
Nouvoitou	67	15	28,8%
Noyal-Chatillon/Seiche	331	22	7,1%
Orgères	140	16	12,9%
Pacé	481	93	24,0%
Parthenay-de-Bretagne	23	-8	-25,8%
Rennes	19 473	4 303	28,4%
Le Rheu	272	12	4,6%
Romillé	87	-9	-9,4%
Saint-Armel	50	11	28,2%
Saint-Erblon	86	-2	-2,3%
Saint-Gilles	164	-12	-6,8%
Saint-Grégoire	559	83	17,4%
Saint-Jacques-de-la-Lande	686	-58	-7,8%
Saint-Sulpice-la-Forêt	14	-5	-26,3%
Thorigné-Fouillard	237	42	21,5%
Le Verger	24	9	60,0%
Vern-sur-Seiche	339	71	26,5%
Vezein-le-Coquet	499	-42	-7,8%
Pont-Péan	84	-30	-26,3%
Rennes Métropole	28 753	5 524	23,8%
Rennes Métropole hors Rennes	9 280	1 221	15,2%

sources : DDSP, Gendarmerie

Après Rennes, ce sont les communes de Bruz et de Cesson-Sévigné qui enregistrent le plus grand nombre de faits constatés (respectivement 976 et 957).

Cinq autres communes affichent plus de 450 faits : Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Grégoire, Chantepie, Vezein-le-Coquet et Pacé.

En 2022, les communes marquant les plus fortes progressions du nombre de faits constatés (après Rennes) sont :

- Bruz (+230)
- Cesson-Sévigné (+143)
- Betton (+125)
- Laillé (+94)
- Pacé (+93)
- Saint-Grégoire (+83)
- Vern-sur-Seiche (+71)

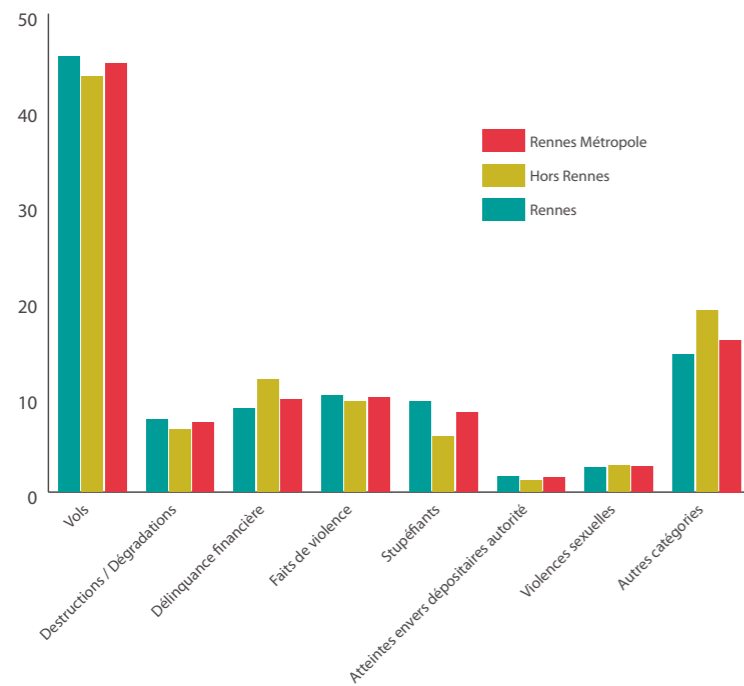
Des communes connaissent une baisse notable de la délinquance constatée par rapport à l'année 2021 :

- Saint-Jacques-de-la-Lande (-58)
- Vezein-le-Coquet (-42)
- Pont-Péan (-30)

02_ CATÉGORIES DE FAITS

RENNES - RENNES METROPOLE

% CATEGORIES DE FAITS (RENNES - RENNES MÉTROPOLE) (2022)



Les vols concentrent la majeure partie des faits enregistrés : 45,5% à Rennes, 43,4% hors Rennes.

La part des faits de violence est à peu près identique selon les territoires (10,1% à Rennes ; 9,5% en dehors).

Rennes se distingue pour la délinquance relative aux stupéfiants (9,5% des faits à Rennes ; 5,8% hors Rennes).

La délinquance financière est davantage représentée dans les communes hors Rennes (11,8%, contre 8,7% à Rennes).

Les différentes catégories de la délinquance constatées progressent significativement en 2022 par rapport à 2021, de manière plus accentuée à Rennes:

Les vols : +51,4% (+3 008 faits) à Rennes ; +32,3% (+983 faits) hors Rennes.

Les destructions dégradations : +15,3% (+197) à Rennes ; +17,7% (+91 faits) hors Rennes.

La délinquance financière : +10,8% (+166 faits) à Rennes ; elle est stable hors Rennes.

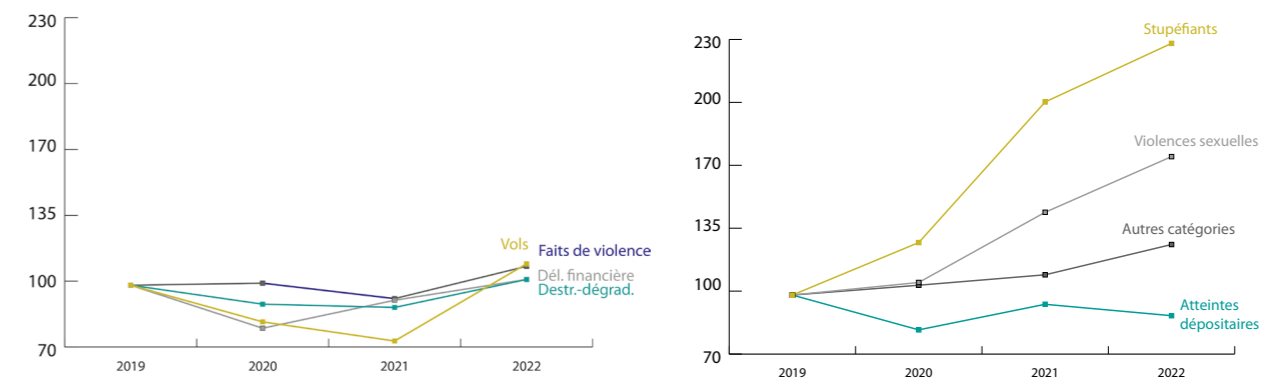
Les faits de violence : +16,8% à Rennes (+282 faits), +8,8% (+71 faits) hors Rennes.

Les stupéfiants : +15,1% à Rennes (+243 faits) ; +2,7% (+14 faits) hors Rennes.

sources : DDS, Gendarmerie

2022	Rennes	Hors Rennes	RM
Vols	45,5%	43,4%	44,8%
Destructions Dégradations	7,6%	6,5%	7,3%
Délinquance financière	8,7%	11,8%	9,7%
Faits de violence	10,1%	9,5%	9,9%
Stupéfiants	9,5%	5,8%	8,3%
Atteintes envers dépositaires autorité publique	1,6%	1,2%	1,5%
Violences sexuelles	2,6%	2,8%	2,7%
Autres catégories	14,4%	19,0%	15,9%

RENNES -NB DE FAITS PAR CATÉGORIE EN BASE 100* (2019-2022)



*Graphique "Base 100"
Les graphiques base 100 sont, ici, utilisés pour exprimer la variation des effectifs sur des catégories d'échelles différentes. Les effectifs en 2019 ont été choisis comme base, c'est-à-dire comme valeur de référence ; on leur affecte donc, par convention, la valeur 100. On calcule ensuite tous les autres indices en faisant l'opération suivante :
Effectifs pour une année donnée / Effectifs en 2019 X 100
Ce graphique propose un autre regard que celui des grandes masses ; il met ainsi en évidence les variations relatives intervenues depuis 2019.

L'observation des évolutions entre 2019 et 2022, permet de nuancer la progression des différentes catégories en dehors de la période de crise sanitaire. Entre 2019 et 2022, à Rennes, le nombre de vols a progressé de 10,4% (+834 faits). L'évolution du nombre de destructions-dégradations est modérée (+2,8%, soit +41 faits). C'est le cas également de la délinquance financière

(+2,8%, soit +46 faits).

Le nombre de violences augmente de façon notable (+9,2%, soit +166) ; de manière singulière, la catégorie «autres coups et blessures volontaires» progresse de près de 30% (+29,9%, soit +345 faits).

Les faits relatifs aux stupéfiants ont plus que doublé (813 faits enregistrés en 2019, 1 854 faits en 2022 ; +128%, soit +1 041 faits).

NB DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Rennes	2019	2020	2021	2022	Év. en nb 2019/2022	Év. en % 2019/2022
Vols	8 028	6 596	5 854	8 862	+834	+10,4%
Destructions Dégradations	1 442	1 309	1 286	1 483	+41	+2,8%
Délinquance financière	1 652	1 307	1 532	1 698	+46	+2,8%
Faits de violence	1 798	1 816	1 682	1 964	+166	+9,2%
Stupéfiants	813	1 030	1 611	1 854	+1 041	+128,0%
Atteintes envers dépositaires autorité publique	344	283	328	308	-36	-10,5%
Violences sexuelles	297	316	422	506	+209	+70,4%
Autres catégories	2 226	2 337	2 455	2 798	+572	+25,7%
TOTAL	16 600	14 994	15 170	19 473	+2 873	+17,3%

sources : DDS, Gendarmerie

02_ CATÉGORIES DE FAITS

RENNES (SOURCES : DDSP, GENDARMERIE)

VOLS



La catégorie des vols traitée par L'APRAS comprend :

Cambriolages de :

lieux d'habitation principale (27) - résidences secondaires (28) - locaux industriels, commerciaux, financiers (29) - autres lieux (30)

Vols simples :

vols avec entrée par ruse en tous lieux (31) - vols à la tire (32) - vols à l'étalage (33) - vols sur chantier (39) - vols sur exploitations agricoles (40)

Autres vols simples au préjudice :

d'établissements publics ou privés (41) - de particuliers dans des locaux ou lieux privés cycles (42) - de particuliers dans des locaux ou lieux publics cycles (43)

Vols relatifs aux véhicules :

vols de véhicules de transport avec fret (34) - vols d'automobiles (35) - vols de véhicules motorisés 2 roues (36) - vols à la roulotte (37) - vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés (38)

8 862 faits en 2022

+3 008 faits, soit +51.4% par r/ à 2021
+834 faits, soit +10.4% par r/ à 2019

45.5% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont 1 205 cambriolages

+432 faits, soit +55.9% par rapport à 2021
+215 faits, soit +21.7% par rapport à 2019

/ 651 dans des résidences principales

+260 faits, soit +66.5% par rapport à 2021
+187 faits, soit +40.3% par rapport à 2019

/ 300 dans des locaux industriels, commerciaux ou financiers

+127 faits, soit +73.4% par rapport à 2021
+123 faits, soit +69.5% par rapport à 2019

/ 239 dans d'autres lieux

+45 faits, soit +23.2% par rapport à 2021
-102 faits, soit -29.9% par rapport à 2019

Dont 2 192 vols relatifs aux véhicules

+764 faits, soit +53.5% par rapport à 2021
+351 faits, soit +19.1% par rapport à 2019

/ 1 275 vols à la roulotte

+401 faits, soit +45.9% par rapport à 2021
-24 faits, soit -1.8% par rapport à 2019

/ 344 vols de 2 roues motorisées

+188 faits, soit +120.5% par rapport à 2021
+180 faits, soit +109.8% par rapport à 2019

/ 332 vols d'accessoires

+116 faits, soit +53.7% par rapport à 2021
+135 faits, soit +68.5% par rapport à 2019

/ 241 vols d'automobile

+59 faits, soit +32.4% par rapport à 2021
+60 faits, soit +33.1% par rapport à 2019

Dont 1 511 vols simples

+557 faits, soit +58.4% par rapport à 2021
-334 faits, soit -18.1% par rapport à 2019

/ 1 311 vols à la tire

+514 faits, soit +64.5% par rapport à 2021
-290 faits, soit -18.1% par rapport à 2019

/ 98 vols à l'étalage

+28 faits, soit +40.0% par rapport à 2021
-44 faits, soit -31.0% par rapport à 2019

/ 61 vols sur chantiers

+7 faits, soit +13.0% par rapport à 2021
+15 faits, soit +32.6% par rapport à 2019

/ 41 vols avec entrée par ruse en tous lieux

+9 faits, soit +28.1% par rapport à 2021
-15 faits, soit -26.8% par rapport à 2019

Dont 3 954 autres vols simples au préjudice

+1 255 faits, soit +46.5% par rapport à 2021
+602 faits, soit +18.0% par rapport à 2019

/ 2 701 vols de particuliers dans locaux ou lieux publics

+1 005 faits, soit +59.3% par rapport à 2021
+419 faits, soit +18.4% par rapport à 2019

/ 1 088 vols de particuliers dans locaux ou lieux privés

+218 faits, soit +25.1% par rapport à 2021
+194 faits, soit +21.7% par rapport à 2019

/ 165 vols simples au préjudice d'établissements publics ou privés

+32 faits, soit +24.1% par rapport à 2021
-11 faits, soit -6.3% par rapport à 2019

DESTRUCTIONS DÉGRADATIONS



1 483 faits en 2022

+197 faits, soit +15.3% par r/ à 2021
+41 faits, soit +2.8% par r/ à 2019

7.6% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 902 destructions/dégradations de biens privés (hors véhicules)

+184 faits, soit +25.6% par rapport à 2021
+12 faits, soit +1.3% par rapport à 2019

/ 463 destructions/dégradations de véhicules privés

+8 faits, soit +1.8% par rapport à 2021
+31 faits, soit +7.2% par rapport à 2019

/ 118 destructions/dégradations de biens publics

+5 faits, soit +4.4% par rapport à 2021
-2 faits, soit -1.7% par rapport à 2019

La catégorie destructions/dégradations traitée par L'APRAS comprend les destructions/dégradations :

de biens publics (66) - de biens privés (sauf véhicules) (67) - de véhicules privés (68)

INCENDIES VOLONTAIRES



107 faits en 2022

-6 faits, soit -5.3% par r/ à 2021
-37 faits, soit -25.7% par r/ à 2019

0.5% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 89 incendies de biens privés

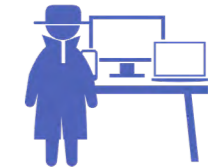
+4 faits, soit +4.7% par rapport à 2021
-25 faits, soit -21.9% par rapport à 2019

/ 18 incendies de biens publics

-10 faits, soit -35.7% par rapport à 2021
-12 faits, soit -40.0% par rapport à 2019

La catégorie incendies volontaires traitée par L'APRAS comprend les incendies :
de biens publics (n°62) - de biens privés (63)

DÉLINQUANCE FINANCIÈRE



1 698 faits en 2022

+166 faits, soit +10.8% par r/ à 2022
+46 faits, soit +2.8% par r/ à 2019

8.7% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 879 escroqueries

+9 faits, soit +1.0% par rapport à 2021
+67 faits, soit +8.3% par rapport à 2019

/ 750 falsifications et usages de cartes de crédit

+235 faits, soit +45.6% par rapport à 2021
+162 faits, soit +27.6% par rapport à 2019

/ 65 falsifications et usages de chèques volés

-79 faits, soit -54.9% par rapport à 2021
-184 faits, soit -73.9% par rapport à 2019

La catégorie délinquance financière traitée par L'APRAS comprend :
falsifications et usages de chèques volés (n°89) - falsifications, usages de cartes de crédit (90) - escroqueries (91) - émission chèque - autres infractions aux chèques (92)

02_ CATÉGORIES DE FAITS

RENNES (SOURCES : DDSP, GENDARMERIE)

FAITS DE VIOLENCE



La catégorie des faits de violence traitée par L'APRAS comprend:

Coups et blessures volontaires :

autres C.B.V. criminels ou correctionnels (7)

Vols à main armée avec armes à feu au préjudice :

des établissements financiers (15) - des établissements industriels et commerciaux (16) - des transporteurs de fonds (17) - des particuliers à leur domicile (18) - des particuliers et autres (sur voie pub. et autres lieux) (19)

Vols avec armes blanches ou par destination au préjudice :

des établissements financiers, commerciaux ou industriels (20) - des particuliers à leur domicile (21) - des particuliers et autres (sur voie publique et autres lieux) (22)

Vols avec violence sans arme au préjudice :

des établissements financiers, commerciaux ou industriels (23) - des particuliers à leur domicile (24) - des femmes (sur la voie publique ou autres lieux) (25) - d'autres personnes (sur la voie publique ou autres lieux) (26)

1 964 faits en 2022

+282 faits, soit +16.8% par r/ à 2021
+166 faits, soit +9,2% par r/ à 2019

10.1% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 1 500 autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels

+217 faits, soit +16.9% par rapport à 2021
+345 faits, soit +29.9% par rapport à 2019

/ 411 vols avec violence sans arme

+67 faits, soit +19.5% par rapport à 2021
-182 faits, soit -30.7% par rapport à 2019

/ 41 vols avec violence avec arme blanche

-7 faits, soit -14.6% par rapport à 2021

Pas d'évolution par rapport à 2019

Il convient d'ajouter en plus les faits de violence répertoriés dans cet agrégat :

/ 1 036 séquestrations et autres violences

+100 faits, soit +10.7% par rapport à 2021
+279 faits, soit +36.9% par rapport à 2019

Dont

/ 561 menaces ou chantages dans d'autres buts

+30 faits, soit +5.6% par rapport à 2021
+137 faits, soit +32.3% par rapport à 2019

/ 259 atteintes à la dignité et à la personnalité

+48 faits, soit +22.7% par rapport à 2021
+69 faits, soit +36.3% par rapport à 2019

/ 105 menaces ou chantages pour extorsion de fonds

+4 faits, soit +4.0% par rapport à 2021
+11 faits, soit +11.7% par rapport à 2019

/ 81 violations de domicile

+9 faits, soit +12.5% par rapport à 2021
+49 faits, soit +153.1% par rapport à 2019

/ 30 séquestrations

+9 faits, soit +42.9% par rapport à 2021
+13 faits, soit +76.5% par rapport à 2019

ATTEINTES ENVERS LES SERVICES DÉPOSITAIRES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE



308 faits en 2022

-20 faits, soit -6.1% par r/ à 2021
-36 faits, soit -10.5% par r/ à 2019

1.6% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 193 violences à l'encontre de dépositaires de l'autorité publique

Pas d'évolution par rapport à 2021
-1 fait, soit -0.5% par rapport à 2019

/ 115 outrages à dépositaires de l'autorité publique

-20 faits, soit -14.8% par rapport à 2021
-35 faits, soit -23.3% par rapport à 2019

La catégorie atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique traitée par L'APRAS comprend :

outrages à dépositaires de l'autorité publique (n°72) - violences à dépositaires de l'autorité publique (73)

VIOLENCES SEXUELLES



506 faits en 2022

+84 faits, soit +19.9% par r/ à 2021
+209 faits, soit +70.4% par r/ à 2019

2.6% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 151 viols sur majeurs

+56 faits, soit +58.9% par rapport à 2021
+80 faits, soit +112.7% par rapport à 2019

/ 125 harcèlements et agressions sexuels sur majeurs

+13 faits, soit +11.6% par rapport à 2021
+49 faits, soit +64.5% par rapport à 2019

/ 99 harcèlements et agressions sexuels sur mineurs

+11 faits, soit +12.5% par rapport à 2021
+55 faits, soit +125.0% par rapport à 2019

/ 76 atteintes sexuelles

+8 faits, soit +11.8% par rapport à 2021
+5 faits, soit +7.0% par rapport à 2019

/ 54 viols sur mineurs

Pas d'évolution par rapport à 2021
+21 faits, soit +63.6% par rapport à 2019

La catégorie violences sexuelles traitée par L'APRAS comprend :
faits de proxénétisme (45) - viols sur majeurs (46) - viols sur mineurs (47) - harcèlements et agressions sexuelles sur majeurs (48) - harcèlements et agressions sexuelles sur mineurs (49) - atteintes sexuelles (50).

STUPÉFIANTS



1 854 faits en 2022

+243 faits, soit +15.1% par r/ à 2021
+1 041 faits, soit +128.0% par r/ à 2019

9.5% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2022

Dont

/ 1 436 faits de consommation

+236 faits, soit + 19.7% par rapport à 2021
+894 faits, soit +164.9% par rapport à 2019

/ 278 usages-reventes

+3 faits, soit +1.1% par rapport à 2021
+135 faits, soit +94.4% par rapport à 2019

/ 134 trafics

+4 faits, soit +3.1% par rapport à 2021
+9 faits, soit +7.2% par rapport à 2019

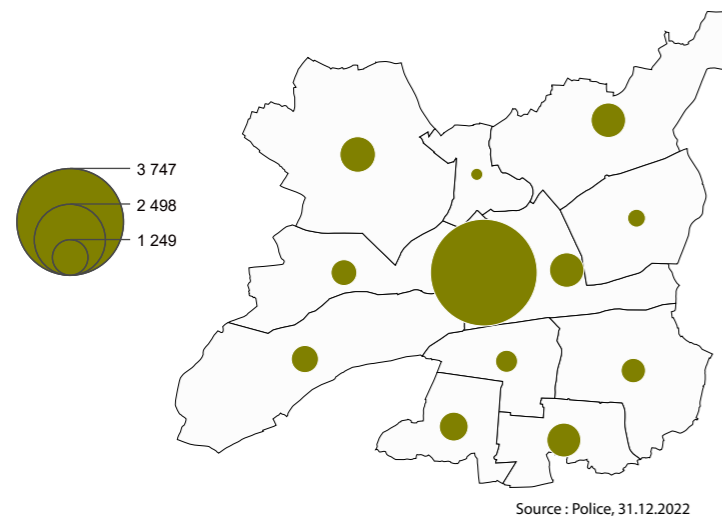
La catégorie stupéfiants traitée par L'APRAS comprend :

trafic (55) - usage-revente (56) - consommation (57) - autres infractions à la législation sur les stupéfiants (58)

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

SOURCE DDSP UNIQUEMENT

FAITS CONSTATÉS PAR QUARTIER



Source : Police, 31.12.2022

16 860 faits ont été constatés par la Police sur le territoire rennais : 14 159 dans les 12 quartiers rennais et 2 701 faits pour lesquels le quartier n'a pas pu être établi. 22% de la délinquance constatée est commise sur le quartier Centre, 29% sur les deux quartiers du centre ville.

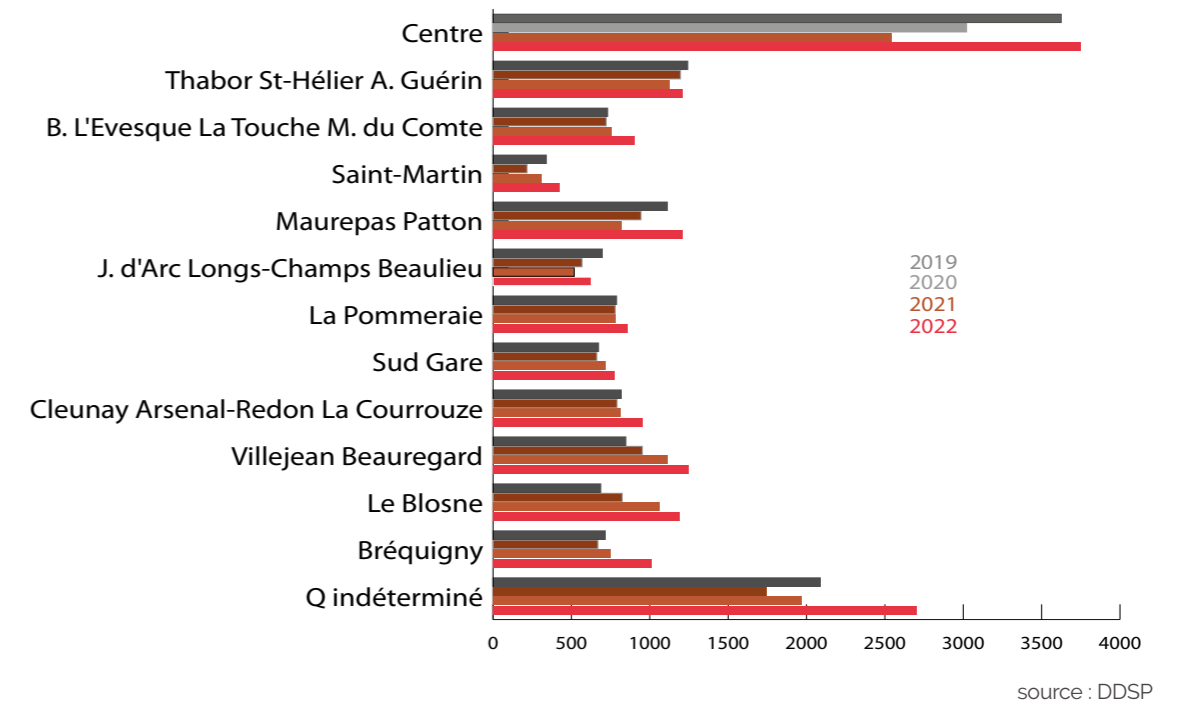
Le quartier Centre, s'il n'accueille que 9% des habitants rennais, est le lieu d'un flux extrêmement important sur le plan des transports en commun et de l'intermodalité ; c'est le lieu d'une activité diurne intense avec en particulier les commerces ; il concentre aussi l'activité nocturne de fin de semaine notamment.

Quartiers de Rennes	Nb en 2022	% en 2022
Q01 Centre	3747	22.2%
Q02 Thabor Saint-Hélier	1209	7.2%
Q03 B. l'Evesque La Touche M. du Comte	906	5.4%
Q04 Saint-Martin	425	2.5%
Q05 Maurepas La Bellangerais	1211	7.2%
Q06 Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu	627	3.7%
Q07 La Pommeraie	856	5.1%
Q08 Sud Gare	774	4.6%
Q09 Cleunay Arsenal-Redon La Courrouze	953	5.7%
Q10 Villejean Beauregard	1247	7.4%
Q11 Le Blosne	1191	7.1%
Q12 Bréquigny	1013	6.0%
Q000 Q indéterminé	2701	16.0%
Ensemble	16 860	100,0%

source : DDSP

Quartiers de Rennes

NB DE FAITS CONSTATÉS PAR QUARTIER (2019-2022)



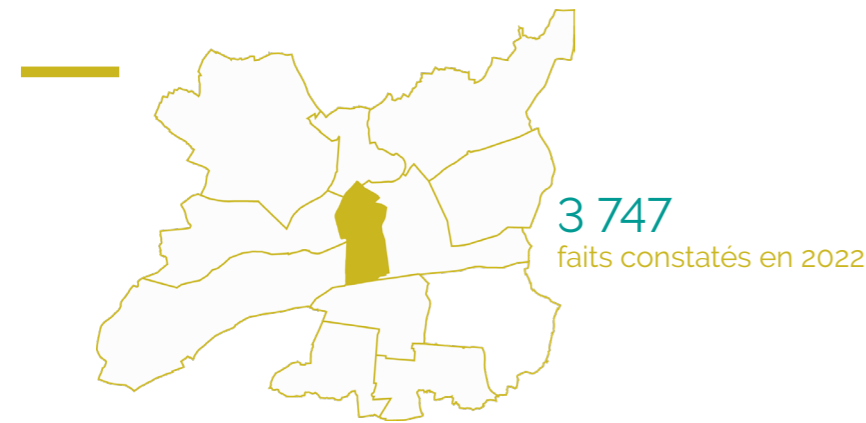
La baisse des faits constatés sur la période 2020-2021 est à relier à la crise sanitaire. En 2022, l'activité sociale, économique, culturelle retrouve une certaine normalité. La délinquance constatée augmente considérablement. L'impact est plus ou moins fort selon les quartiers. Nous rapportons ci-dessous, en parallèle des évolutions 2021.2022, les évolutions 2019.2022.

Quartiers de Rennes	Ev. 2021/2022 en nb	Ev. 2021/2022 en %	Ev. 2019/2022 en nb	Ev. 2019/2022 en %
Q01 Centre	1 205	+47.4%	122	+3.4%
Q02 Thabor Saint-Hélier	80	+7.1%	-33	-2.7%
Q03 B. l'Evesque La Touche M. du Comte	147	+19.4%	175	+23.9%
Q04 Saint-Martin	116	+37.5%	85	+25.0%
Q05 Maurepas La Bellangerais	394	+48.2%	99	+8.9%
Q06 Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu	109	+21.0%	-70	-10.0%
Q07 La Pommeraie	75	+9.6%	68	+8.6%
Q08 Sud Gare	56	+7.8%	101	+15.0%
Q09 Cleunay Arsenal-Redon La Courrouze	138	+16.9%	135	+16.5%
Q10 Villejean Beauregard	133	+11.9%	400	+47.2%
Q11 Le Blosne	130	+12.3%	504	+73.4%
Q12 Bréquigny	261	+34.7%+	297	+41.5%
Q000 Q indéterminé	733	+37.2%	613	+29.4%
Ensemble	3 577	+26.9%	2 496	+17.4%

source : DDSP

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 01 - CENTRE



3 747
faits constatés en 2022

PART DU Quartier 01
DANS RENNES
22% **9%**
des faits constatés de la pop. rennaise

Après deux années de baisse en 2020 et 2021 liée au contexte sanitaire, le nombre de faits constatés augmente en 2022 : +1 205 faits soit +47.4%. Le quartier enregistre la plus forte hausse en volume. C'est aussi le quartier qui compte le nombre le plus important de faits constatés (en raison de l'activité diurne et nocturne du centre-ville).

Toutefois le niveau de délinquance dépasse de 3,4% celui enregistré en 2019 (122 faits supplémentaires).

Par rapport à 2019, les vols se situent à peu près au même niveau (+1.1%, soit +21 faits).

Le nombre de destructions / dégradations est inférieur (-12.3%, soit -39 faits). C'est également le cas pour la délinquance financière, ainsi que les atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique.

Les faits de violence, s'ils apparaissent globalement au niveau de celui observé en 2019, marquent toutefois des évolutions différenciées entre les vols avec violence et les autres coups et blessures volontaires (en augmentation : +71).

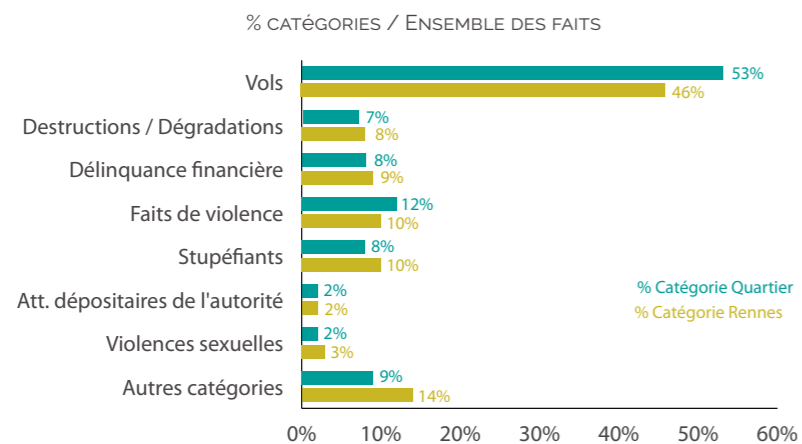
Les faits relatifs aux stupéfiants sont en hausse de manière continue. C'est la catégorie qui marque la plus forte évolution sur le quartier Centre : +176% (+185 faits).

Focus Cathédrale / Parlement et République

29% des faits (1 102) commis sur le quartier Centre sont concentrés sur les 2 Iris Cathédrale et Parlement.

Les vols y sont surreprésentés (59% des faits).

16% des faits (597) du quartier ont été relevés sur le secteur République. 48% d'entre eux étaient des vols.

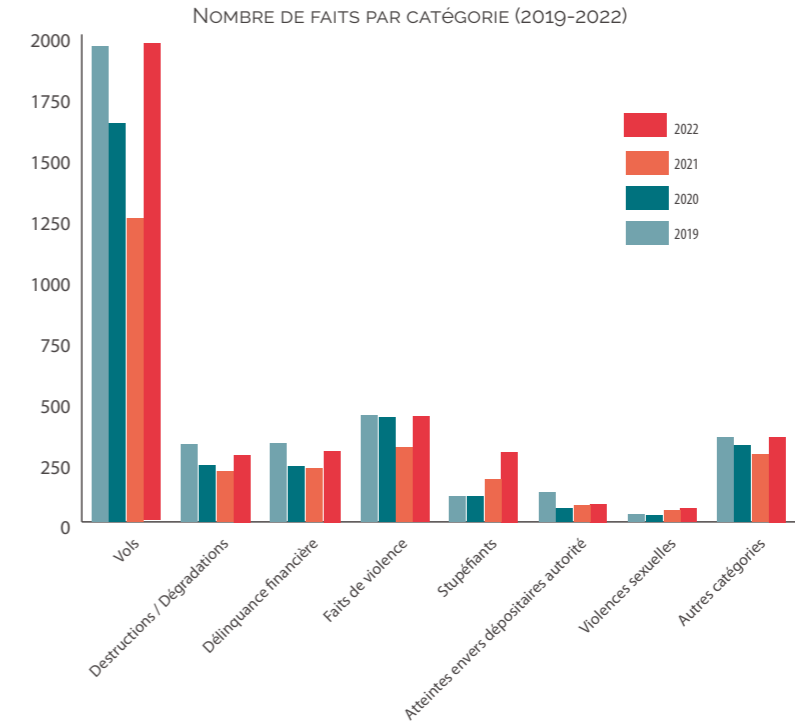


Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q01 CENTRE	2019	2020	2021	2022
Vols	1 951	1 634	1 246	1 972
Destructions/Dégradations	316	232	206	277
Délinquance financière	321	228	218	292
Faits de violence	437	428	306	434
Stupéfiants	105	103	175	290
Atteintes serv. dépositaires autorité	121	57	68	76
Violences sexuelles	29	27	47	57
Autres catégories	3451	312	276	349
Ensemble	3 625	3 021	2 542	3 747

Sources : DDSP



FAITS SIGNIFICATIFS

1 972 vols

- / 1 050 autres vols simples
- / 565 vols simples
- / 192 cambriolages
- / 165 vols relatifs aux véhicules

277 destructions/dégradations

- / 190 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 64 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
- / 23 faits de destr./dégrad. de biens publics

292 faits de délinquance financière

- / 94 escroqueries
- / 197 falsifications et usages de cartes de crédit

434 faits de violence

- / 285 autres coups et blessures volontaires
- / 140 vols avec violence sans arme

290 faits relatifs aux stupéfiants

- / 269 faits de consommation

76 atteintes envers dépositaires de l'autorité publique

- / 31 outrages
- / 45 faits de violence

ÉVOLUTIONS 2021/2022

+ 726 faits soit + 58.3%

- + 394 faits
- + 193 faits
- + 100 faits
- + 39 faits

+ 71 faits soit + 34.5%

- + 63 faits
- + 2 faits
- + 6 faits

+ 74 faits soit + 33.9%

- + 17 faits
- + 59 faits

+ 128 faits soit + 41.8%

- + 88 faits
- + 39 faits

+ 115 faits, soit + 65.7%

- + 110 faits

+ 8 faits, soit + 11.8%

- 1 fait
- + 9 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

+ 21 faits soit + 1.1%

- + 212 faits
- 190 faits
- + 51 faits
- 52 faits

-39 faits soit - 12.3%

- 43 faits
- + 3 faits
- + 1 fait

- 29 faits soit - 9.0%

- + 7 faits
- 17 faits

- 3 faits soit - 0.7%

- + 71 faits
- 74 faits

+ 185 faits, soit + 176.2%

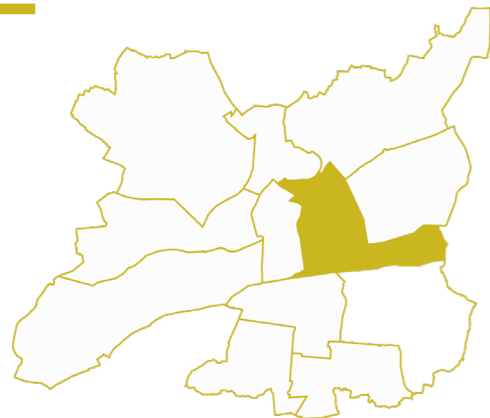
- + 189 faits

- 45 faits, soit - 37.2%

- 15 faits
- 30 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 02 - THABOR SAINT-HÉLIER ALPHONSE GUÉRIN - BAUD - CHARDONNET



1 209
faits constatés en 2022

PART DU Quartier 02
DANS RENNES
7% 13%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 209 faits constatés en 2022 sur le quartier Thabor Saint-Hélier (+7.1% ; +80 faits).

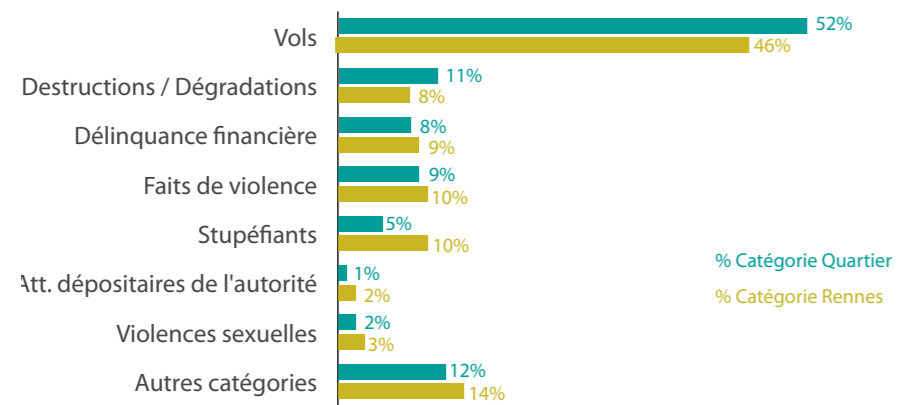
Thabor Saint Hélier fait partie des rares quartiers (avec Jeanne d'Arc Longs Champs) à connaître une délinquance constatée inférieure en 2022 à celle de 2019.

Les vols sont en baisse entre 2019 et 2022. C'est le cas également de la délinquance financière, des atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique et même des faits de violence.

Les faits relatifs aux stupéfiants marquent une augmentation.

Le nombre de destructions / dégradations de biens, en particulier de biens privés est également en hausse.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



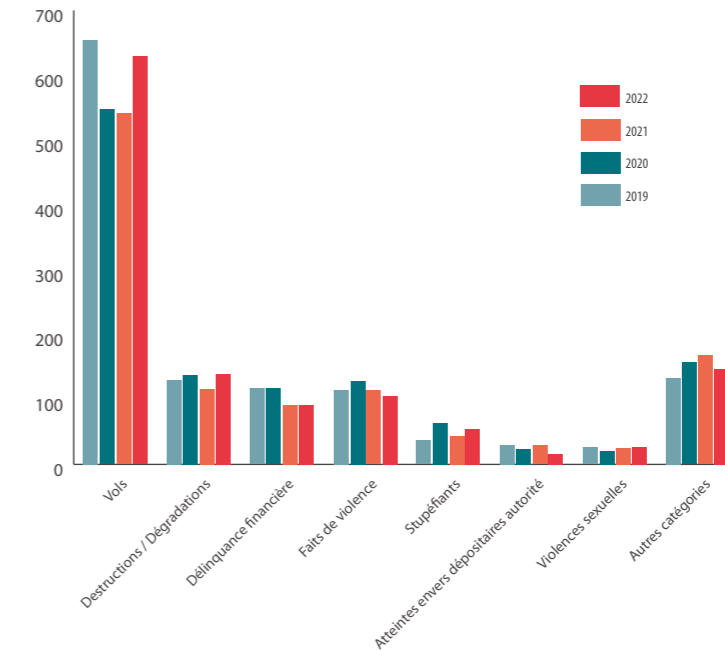
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q02 THABOR SAINT-HÉLIER ALPHONSE GUÉRIN	2019	2020	2021	2022
Vols	654	547	541	628
Destructions/Dégradations	130	138	116	139
Délinquance financière	117	117	92	91
Faits de violence	115	128	114	106
Stupéfiants	37	64	44	55
Atteintes serv. dépositaires autorité	30	24	29	16
Violences sexuelles	26	21	25	27
Autres catégories	133	157	168	147
Ensemble	1 242	1 196	1 129	1 209

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

628 vols

/ 277 autres vols simples

/ 47 vols simples

/ 137 cambriolages

/ 167 vols relatifs aux véhicules

139 destructions/dégradations

/ 96 faits de destr./dégrad. de biens privés

/ 37 faits de destr./dégrad. de véhicules privés

91 faits de délinquance financière

/ 57 escroqueries

/ 33 falsifications et usages de cartes de crédit

106 faits de violence

/ 87 autres coups et blessures volontaires

/ 18 vols avec violence sans arme

55 faits relatifs aux stupéfiants

/ 49 faits de consommation

16 atteintes envers dépositaires de l'autorité publique

/ 6 outrages

/ 10 faits de violence

ÉVOLUTIONS 2021/2022

+ 87 faits soit + 16.1%

+ 7 faits

+ 17 faits

+ 47 faits

+ 16 faits

+ 23 faits soit + 19.8%

+ 30 faits

- 6 faits

- 1 fait soit - 1.1%

- 6 faits

+ 4 faits

- 8 faits soit - 7.0%

+ 9 faits

- 13 faits

+ 11 faits soit + 25.0%

+ 11 faits

- 13 faits soit - 44.8%

- 5 faits

- 8 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- 26 faits soit - 4.0%

stable

- 33 faits

+ 10 faits

- 3 faits

+ 9 faits soit + 6.9%

+ 25 faits

- 16 faits

- 26 faits soit - 22.2%

- 21 faits

+ 5 faits

- 9 faits soit - 7.8%

+ 9 faits

- 13 faits

+ 18 faits soit + 48.6%

+ 21 faits

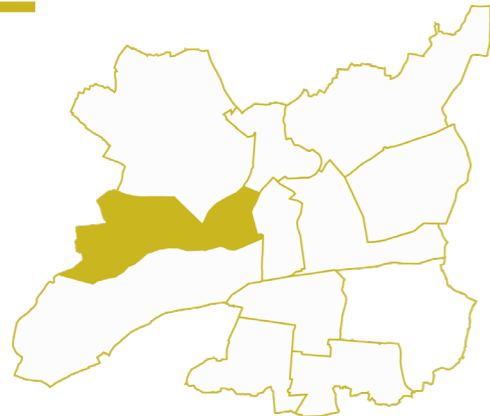
- 14 faits soit - 46.7%

- 6 faits

- 8 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 03 - BOURG L'ÉVESQUE LA TOUCHE MOULIN DU COMTE



906
faits constatés en 2022

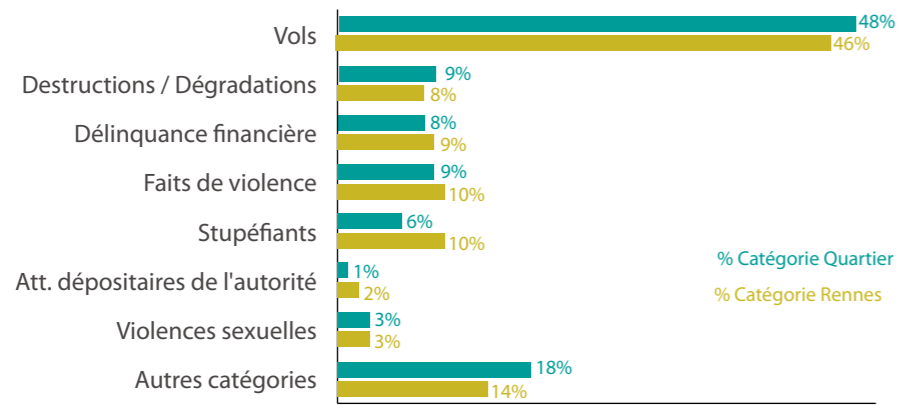
PART DU Quartier 03
DANS RENNES
5% 8%
des faits constatés de la pop. rennaise

906 faits constatés sur le quartier Bourg L'Évesque La Touche Moulin du Comte en 2022.

C'est le quartier en proximité du centre-ville qui marque la hausse la plus sensible (en nombre) sur la période 2019/2022 : +23,9% (+175 faits).

Hormis les destructions / dégradations et les faits de violence, qui sont en recul par rapport à 2019, toutes les catégories sont concernées par la progression : les vols (hausse des vols relatifs aux véhicules), la délinquance financière et de manière importante les infractions liées aux stupéfiants qui augmentent notablement dans la période (même si elles sont en baisse entre 2021 et 2022).

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



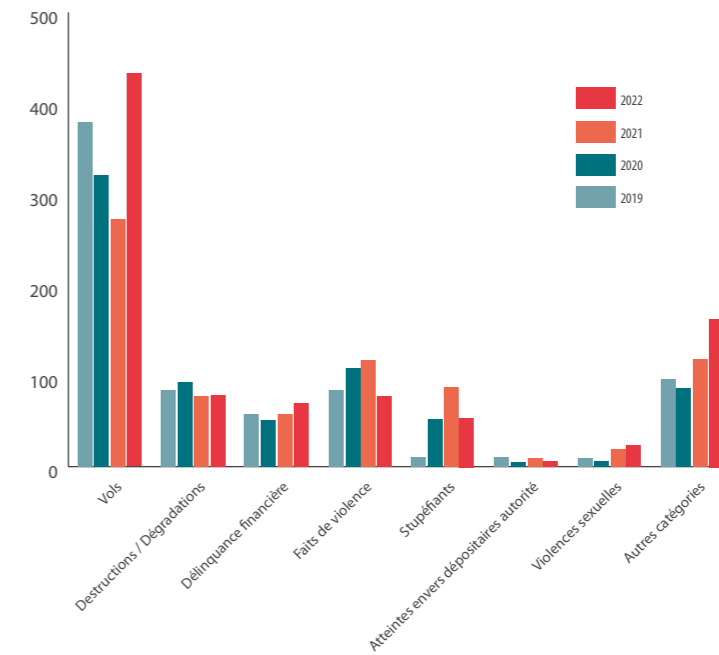
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q03 B. L'ÉVESQUE LA TOUCHE M. DU COMTE	2019	2020	2021	2022
Vols	379	321	272	432
Destructions/Dégradations	84	93	78	79
Délinquance financière	58	51	58	70
Faits de violence	84	108	117	78
Stupéfiants	10	52	88	54
Atteintes serv. dépositaires autorité	11	5	9	6
Violences sexuelles	9	6	19	24
Autres catégories	96	86	118	163
Ensemble	731	722	759	906

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

432 vols

- / 186 autres vols simples
- / 39 vols simples
- / 66 cambriolages
- / 141 vols relatifs aux véhicules



79 destructions/dégradations

- / 55 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 22 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



70 faits de délinquance financière

- / 36 escroqueries
- / 34 falsifications et usages de cartes de crédit



78 faits de violence

- / 67 autres coups et blessures volontaires
- / 9 vols avec violence sans arme



54 faits relatifs aux stupéfiants

- / 50 faits de consommation



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 160 faits soit + 58.8%**
- + 78 faits
- + 19 faits
- 7 faits
- + 70 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 53 faits soit + 14.0%**
- + 17 faits
- + 6 faits
- 7 faits
- + 37 faits

- + 1 fait soit + 1.3%**
- + 6 faits
- 1 fait

- 5 faits soit - 6.0%**
- + 6 faits
- 8 faits

- + 12 faits soit + 20.7%**
- 2 faits
- + 16 faits

- + 12 faits soit + 20.7%**
- + 3 faits
- + 13 faits

- 39 faits soit - 33.3%**
- 23 faits
- 13 faits

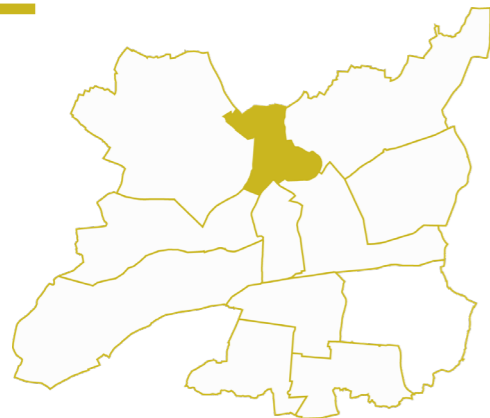
- 6 faits soit - 7.1%**
- + 1 fait
- 8 faits

- 34 faits soit - 38.6%**
- 20 faits

- + 44 faits soit + 440.0%**
- + 41 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 04 - SAINT-MARTIN



425
faits constatés en 2022

PART DU Quartier 04
DANS RENNES
3% 3%
des faits constatés de la pop. rennaise

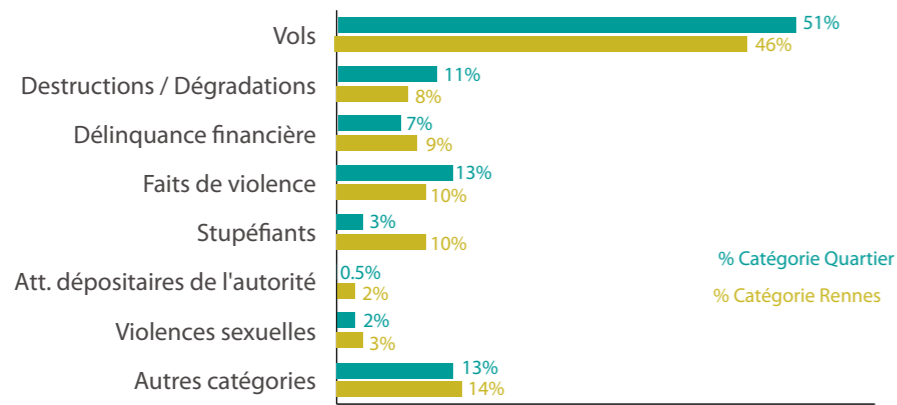
425 faits ont été constatés en 2022 dans le quartier Saint-Martin.

Ils sont en augmentation de manière accentuée : +37.5% faits par rapport à 2021 (+116), +25.0% par rapport à 2019 (+85).

La plupart des catégories marquent une progression.

On notera en particulier la hausse sensible des faits de violence.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



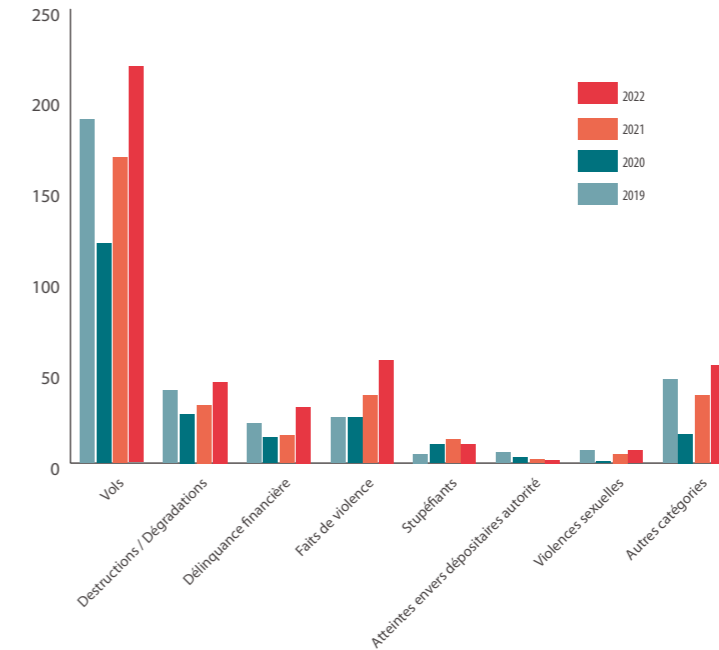
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q04 SAINT-MARTIN	2019	2020	2021	2022
Vols	189	121	168	218
Destructions/Dégradations	40	27	32	45
Délinquance financière	22	14	15	31
Faits de violence	25	25	37	57
Stupéfiants	5	10	13	11
Atteintes serv. dépositaires autorité	6	3	2	2
Violences sexuelles	7	s. stat.	5	7
Autres catégories	46	16	37	54
Ensemble	340	217	309	425

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

218 vols

- / 81 autres vols simples
- / 22 vols simples
- / 48 cambriolages
- / 67 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 50 faits soit + 29.8%**
- + 35 faits
- + 12 faits
- 1 fait
- + 4 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 29 faits soit + 15.3%**
- + 23 faits
- + 12 faits
- + 12 faits
- 18 faits

45 destructions/dégradations

- / 31 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 12 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



- + 13 faits soit + 40.6%**
- + 13 faits
- 1 fait

- + 5 faits soit + 12.5%**
- + 5 faits
- stable

31 faits de délinquance financière

- / 17 escroqueries
- / 13 falsifications et usages de cartes de crédit



- + 16 faits soit + 106.7%**
- + 8 faits
- + 7 faits

- + 9 faits soit + 40.9%**
- + 5 faits
- + 10 faits

57 faits de violence

- / 47 autres coups et blessures volontaires
- / 8 vols avec violences sans arme

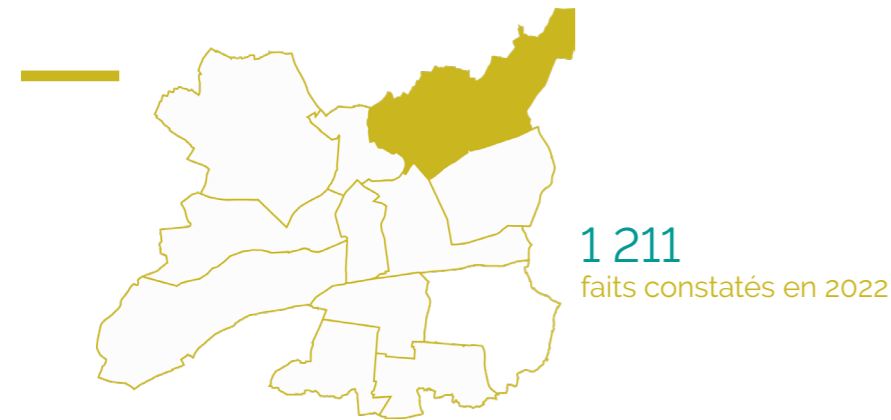


- + 20 faits soit + 54.1%**
- + 17 faits
- + 2 faits

- + 32 faits soit + 128.0%**
- + 33 faits
- 1 fait

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 05 - MAUREPAS LA BELLANGERAIS



1 211
faits constatés en 2022

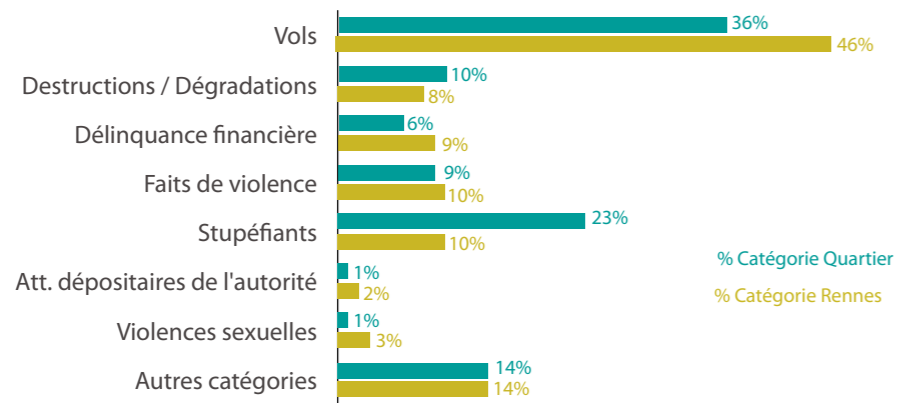
PART DU Quartier 05
DANS RENNES
7% 10%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 211 faits ont été constatés sur le quartier Maurepas La Bellangerais en 2022. Ils sont en augmentation : +48.2% faits par rapport à 2021 (+394), +8.9% par rapport à 2019 (+99).

La hausse est particulièrement concentrée sur les stupéfiants : + 119 faits entre 2019 et 2022 (supérieure à la hausse globale). Les vols sont également en progression sur le quartier, en particulier les vols relatifs aux véhicules.

Focus Maurepas
49% des faits du quartier (soit 592) ont lieu sur les 4 Iris de Maurepas (Brno, E Mounier, Le Gast Est et Le Gast Ouest). La délinquance y est sur-représentée au regard de la population totale. Les infractions à la législation des stupéfiants concentrent 35% de la délinquance constatée de ce micro-territoire. Un quart des faits sont des vols.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



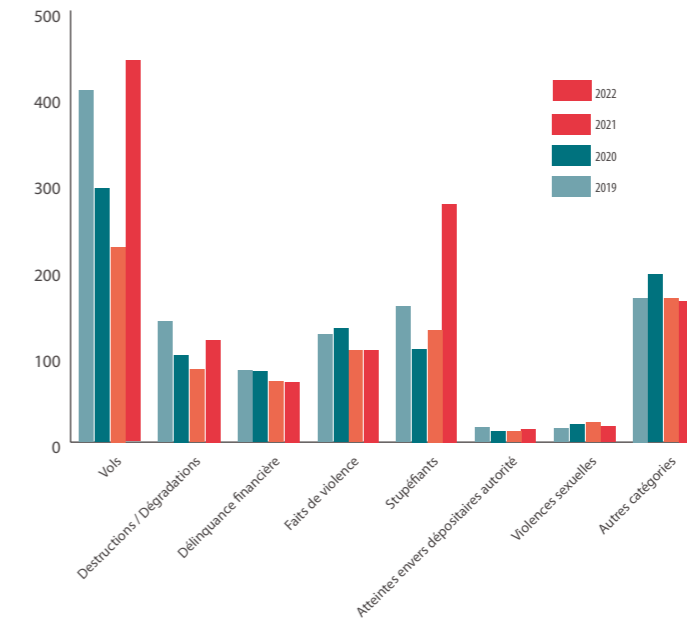
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q05 MAUREPAS LA BELLANGERAIS	2019	2020	2021	2022
Vols	407	294	226	441
Destructions/Dégradations	140	101	84	119
Délinquance financière	83	82	70	70
Faits de violence	125	132	106	107
Stupéfiants	157	108	130	276
Atteintes serv. dépositaires autorité	17	13	12	16
Violences sexuelles	16	20	23	18
Autres catégories	167	194	166	164
Ensemble	1 112	944	817	1 211

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

441 vols

- / 123 autres vols simples
- / 21 vols simples
- / 86 cambriolages
- / 211 vols relatifs aux véhicules



119 destructions/dégradations

- / 50 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 61 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
- / 8 faits de destr./dégrad. de biens publics



70 faits de délinquance financière

- / 52 escroqueries
- / 17 falsifications et usages de cartes de crédit



107 faits de violence

- / 96 autres coups et blessures volontaires
- / 11 vols avec violence sans arme



276 faits relatifs aux stupéfiants

- / 245 faits de consommation
- / 17 usage-revente
- / 13 trafics de stupéfiants



16 atteintes envers dépositaires de l'autorité publique

- / 12 faits de violence



ÉVOLUTIONS 2021/2022

+ 215 faits soit + 95.1%
+ 36 faits
+ 9 faits
+ 45 faits
+ 125 faits



+ 35 faits soit + 41.7%
+ 10 faits
+ 33 faits
- 8 faits



stable
- 2 faits
+ 5 faits



+ 1 fait soit +0.9%
+ 7 faits
- 5 faits



+ 146 faits soit + 112.3%
+ 129 faits
+ 8 faits
+ 8 faits



+ 4 faits soit + 33.3%
+ 3 faits



ÉVOLUTIONS 2019/2022

+ 34 faits soit + 8.4%
+ 8 faits
- 8 faits
+ 1 fait
+ 33 faits

- 21 faits soit - 15.0%
- 43 faits
+ 31 faits
- 9 faits

- 13 faits soit - 15.7%
- 5 faits
- 1 fait

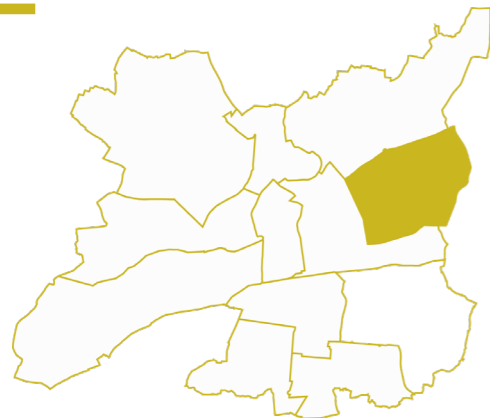
- 18 faits soit - 14.4%
+ 2 faits
- 18 faits

+ 119 faits soit + 75.8%
+ 145 faits
- 11 faits
- 16 faits

- 1 fait soit - 5.9%
+ 3 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 06 - JEANNE D'ARC LONGS-CHAMPS BEAULIEU



627
faits constatés en 2022

PART DU Quartier 06
DANS RENNES
4% 8%
des faits constatés de la pop. rennaise

627 faits ont été constatés sur le quartier Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu en 2022.

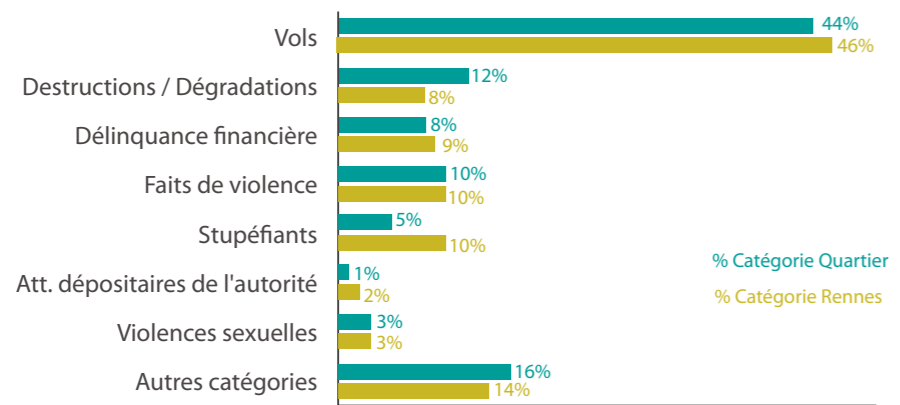
Il fait partie des rares quartiers (avec Thabor Saint Héliier) à connaître une délinquance constatée inférieure en 2022 à celle de 2019.

Les vols affichent une baisse entre 2019 et 2022. C'est le cas également de la délinquance financière, et des faits de violence.

Les faits relatifs aux stupéfiants marquent une augmentation.

Le nombre de destructions / dégradations de biens, en particulier de biens privés est également en hausse.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



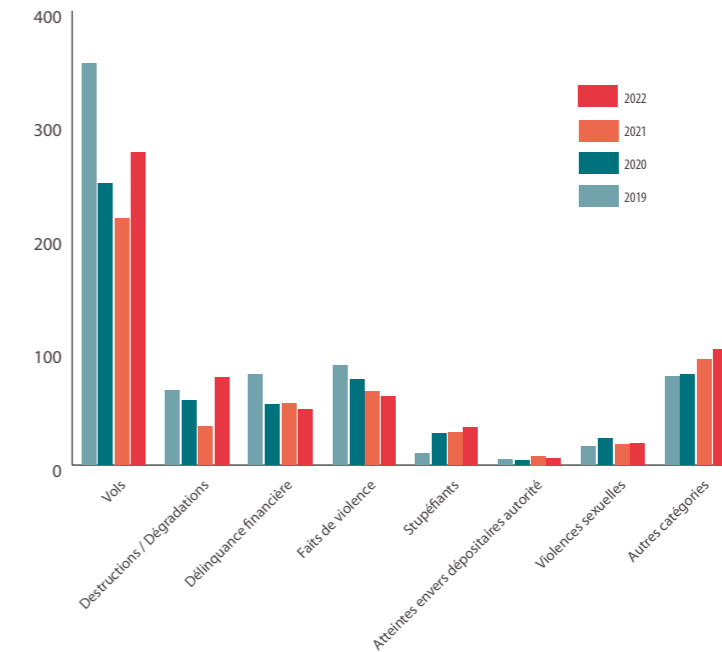
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q06 JEANNE D'ARC LONGS-CHAMPS BEAULIEU	2019	2020	2021	2022
Vols	354	248	217	275
Destructions/Dégradations	66	57	34	78
Délinquance financière	80	53	54	50
Faits de violence	88	75	65	61
Stupéfiants	10	28	29	34
Atteintes serv. dépositaires autorité	5	s. stat.	8	7
Violences sexuelles	16	23	18	19
Autres catégories	78	80	93	103
Ensemble	697	568	518	627

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

275 vols

- / 128 autres vols simples
- / 20 vols simples
- / 52 cambriolages
- / 75 vols relatifs aux véhicules



78 destructions/dégradations

- / 46 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 27 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



50 faits de délinquance financière

- / 32 escroqueries
- / 18 falsifications et usages de cartes de crédit



61 faits de violence

- / 55 autres coups et blessures volontaires
- / 5 vols avec violence sans arme



34 faits relatifs aux stupéfiants

- / 32 faits de consommation



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 58 faits soit + 26.7%**
- + 26 faits
- + 2 faits
- + 14 faits
- + 16 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- 79 faits soit - 22.3%**
- 14 faits
- 13 faits
- 30 faits
- 22 faits

- + 44 faits soit + 129.4%**
- + 28 faits
- + 14 faits

- + 12 faits soit + 18.2%**
- + 5 faits
- + 8 faits

- 4 faits soit - 7.4%**
- 5 faits
- + 2 faits

- 30 faits soit - 37.5%**
- 17 faits
- + 2 faits

- 4 faits soit - 6.2%**
- 2 faits
- 2 faits

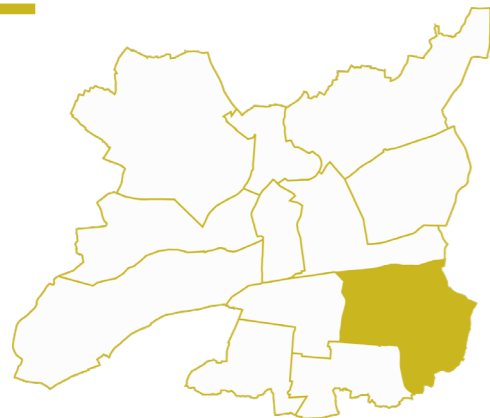
- 27 faits soit - 30.7%**
- 9 faits
- 17 faits

- + 5 faits soit + 17.2%**
- + 8 faits

- + 24 faits soit + 240.0%**
- + 27 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 07 - LA POMMERAIE



856
faits constatés en 2022

**PART DU Quartier 07
DANS RENNES**
5% 9%
des faits constatés de la pop. rennaise

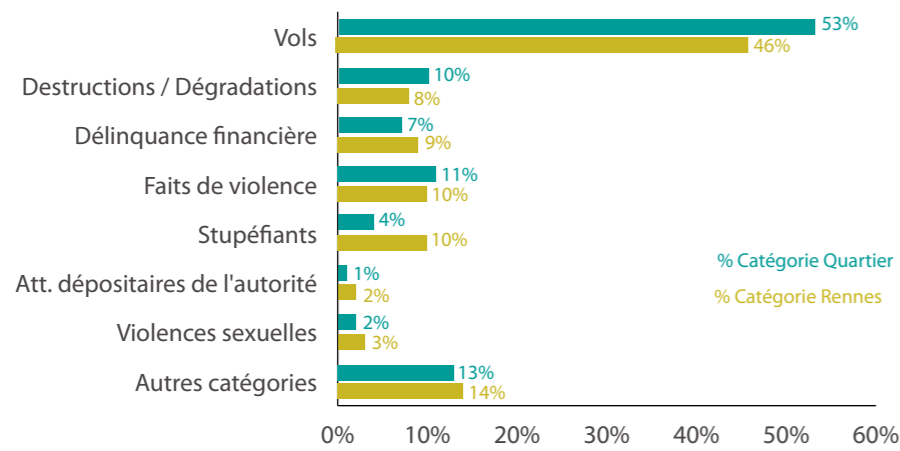
856 faits constatés sur le quartier La Pommeraie.

Ils sont en augmentation : +9.6% faits par rapport à 2021 (+75), +8.6% par rapport à 2019 (+68).

Par rapport à 2019, ce sont les vols qui augmentent (en particulier les autres vols simples, puis les vols relatifs aux véhicules) et les faits de violence.

Les quasi totalité des autres catégories sont en diminution, y compris les faits relatifs aux stupéfiants. Ces derniers avaient enregistré une forte hausse en 2021.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



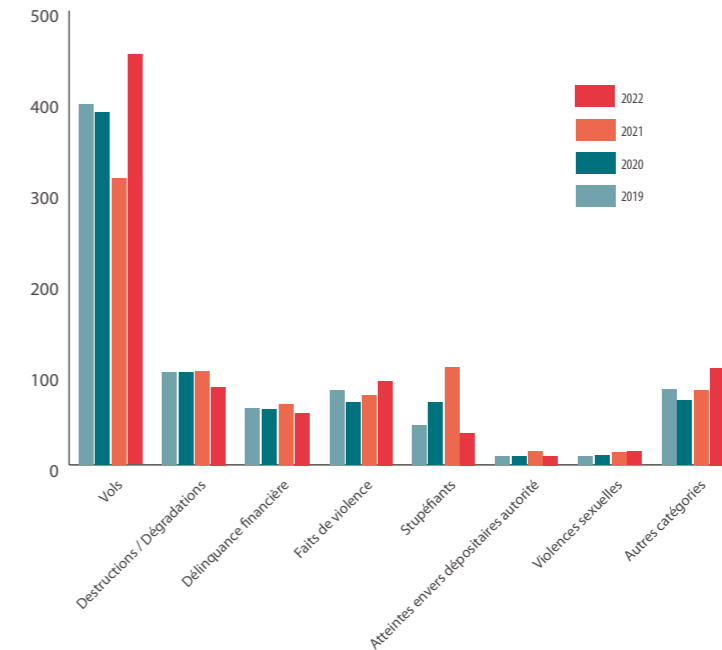
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q07 LA POMMERAIE	2019	2020	2021	2022
Vols	397	388	316	451
Destructions/Dégradations	102	102	103	86
Délinquance financière	62	61	67	58
Faits de violence	82	69	77	93
Stupéfiants	44	69	107	36
Atteintes serv. dépositaires autorité	9	9	15	10
Violences sexuelles	9	10	14	15
Autres catégories	83	71	82	107
Ensemble	788	779	781	856

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

451 vols

- / 145 autres vols simples
- / 18 vols simples
- / 132 cambriolages
- / 156 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 135 faits soit + 42.7%**
- + 33 faits
- + 6 faits
- + 40 faits
- + 56 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 54 faits soit + 13.6%**
- + 35 faits
- 2 faits
- + 3 faits
- + 18 faits

86 destructions/dégradations

- / 50 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 31 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



- 17 faits soit - 16.5%**
- 19 faits
- 2 faits

- 16 faits soit - 15.7%**
- 19 faits
- + 6 faits

58 faits de délinquance financière

- / 44 escroqueries
- / 14 falsifications et usages de cartes de crédit



- 9 faits soit - 13.4%**
- stable
- 6 faits

- 4 faits soit - 6.5%**
- + 6 faits
- 6 faits

93 faits de violence

- / 70 autres coups et blessures volontaires
- / 20 vols avec violence sans arme



- + 16 faits soit + 20.8%**
- + 16 faits
- + 4 faits

- + 11 faits soit + 13.4%**
- + 10 faits
- + 2 faits

36 faits relatifs aux stupéfiants

- / 27 faits de consommation

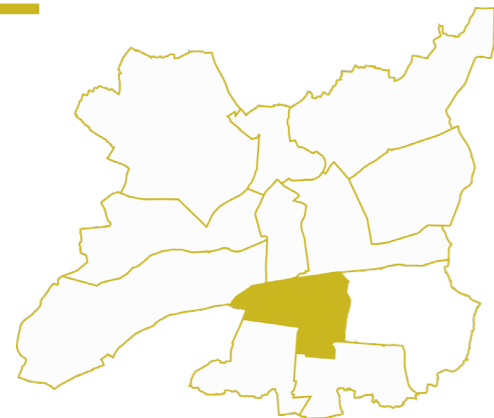


- 71 faits soit - 66.4%**
- 49 faits

- 8 faits soit - 18.2%**
- + 6 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 08 - SUD GARE



774
faits constatés en 2022

PART DU Quartier 08
DANS RENNES
5% 9%
des faits constatés de la pop. rennaise

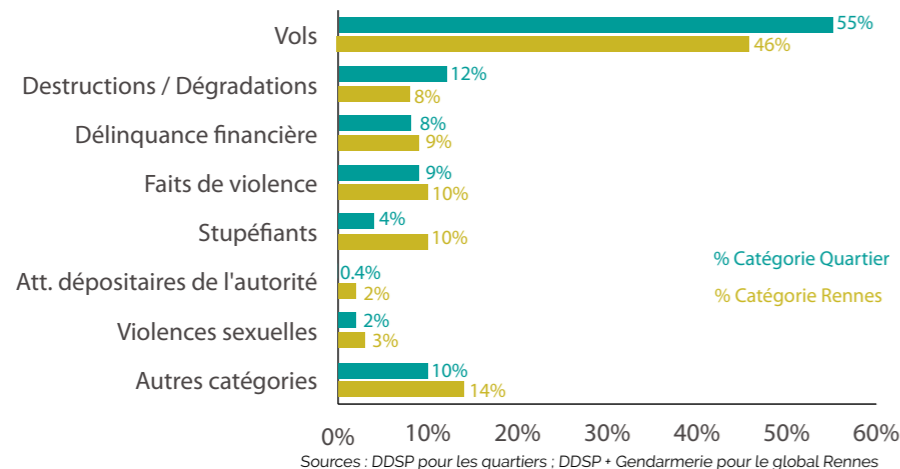
774 faits ont été constatés dans le quartier Sud Gare en 2022.

Ils sont en augmentation de manière notable : +7,8 % faits par rapport à 2021 (+56 faits), +15,0% par rapport à 2019 (+101).

Par rapport à 2019, ce sont les vols qui augmentent (en particulier les autres vols simples, les cambriolages, puis les vols relatifs aux véhicules). La délinquance financière augmente de manière modérée. Les infractions liées aux stupéfiants, sont elles aussi en augmentation.

Les autres catégories sont en diminution.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



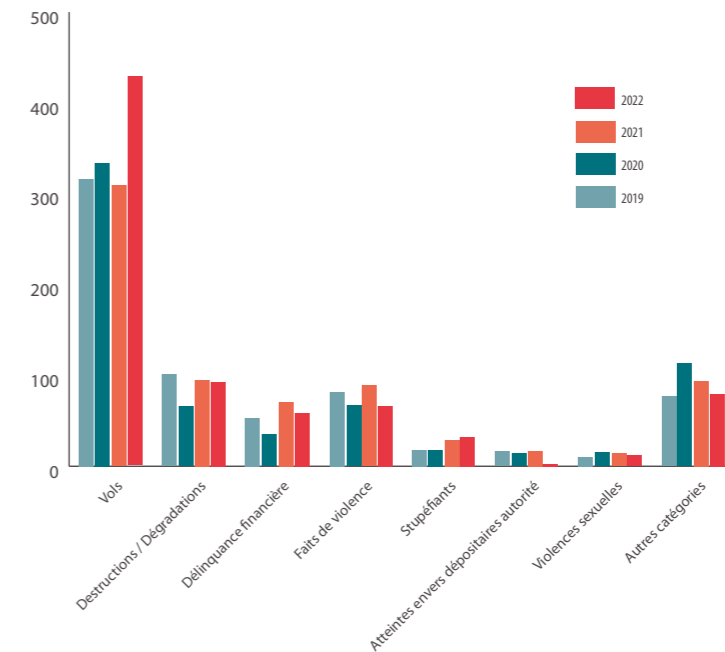
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q08 SUD GARE	2019	2020	2021	2022
Vols	316	334	309	428
Destructions/Dégradations	101	66	95	93
Délinquance financière	53	35	71	59
Faits de violence	82	67	89	67
Stupéfiants	18	18	29	32
Atteintes serv. dépositaires autorité	16	14	17	s. stat.
Violences sexuelles	10	15	14	12
Autres catégories	77	113	94	80
Ensemble	673	662	718	774

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

428 vols

- / 157 autres vols simples
- / 25 vols simples
- / 106 cambriolages
- / 140 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 119 faits soit + 38,5%**
- + 34 faits
- + 14 faits
- + 21 faits
- + 50 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 112 faits soit + 35,4%**
- + 48 faits
- + 5 faits
- + 32 faits
- + 27 faits

93 destructions/dégradations

- / 46 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 40 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
- / 5 faits de destr./dégrad. de biens publics



- 2 faits soit - 2,1%

- stable
- + 2 faits
- 4 faits

- 8 faits soit - 7,9%

- 14 faits
- + 1 fait
- + 5 faits

59 faits de délinquance financière

- / 29 escroqueries
- / 24 falsifications et usages de cartes de crédit



- 12 faits soit - 16,9%

- 27 faits
- + 9 faits

+ 6 faits soit + 11,3%

- 6 faits
- + 8 faits

67 faits de violence

- / 54 autres coups et blessures volontaires
- / 11 vols avec violence sans arme



- 22 faits soit - 27,4%

- 20 faits
- 1 fait

- 15 faits soit - 18,3%

- 8 faits
- 4 faits

32 faits relatifs aux stupéfiants

- / 27 faits de consommation



+ 3 faits soit + 10,3%

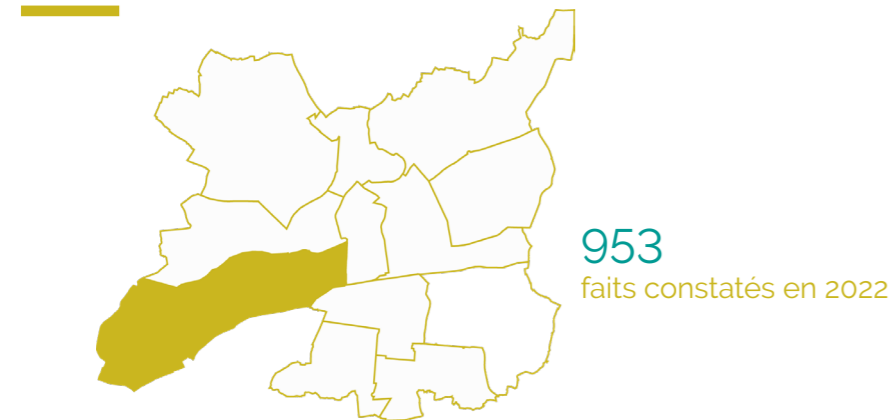
- + 1 fait

+ 14 faits soit + 77,8%

- + 16 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 09 - CLEUNAY ARSENAL-REDON LA COURROUZE



PART DU Quartier 09 DANS RENNES
 6% 8%
 des faits constatés de la pop. rennaise

953 faits ont été constatés sur le quartier Cleunay Arsenal-Redon La Courrouze en 2022.

Ils sont en augmentation : +16,9 faits par rapport à 2021 (+138), +16,5% par rapport à 2019 (+135).

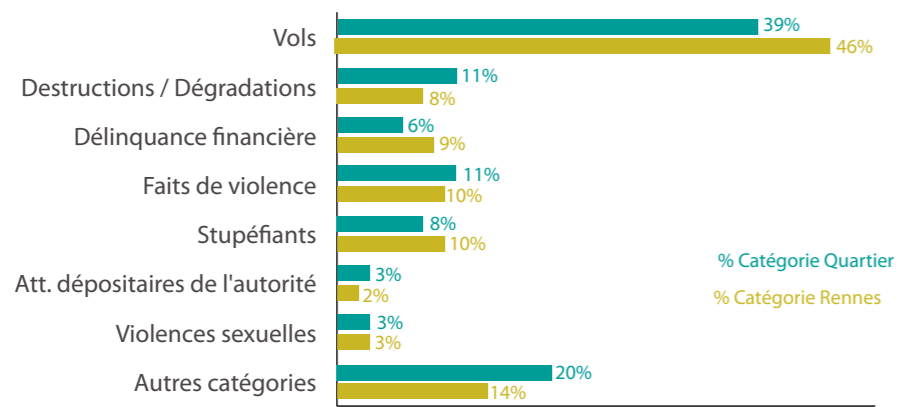
La plupart des catégories sont en hausse entre 2019 et 2022.

Les vols marquent une augmentation (les autres vols simples et les vols relatifs aux véhicules).

À noter la progression des faits de violence depuis 2019. Les violences sexuelles ont davantage fait l'objet de dépôts de plainte en 2022.

Sont également en progression : les infractions liées aux stupéfiants et la délinquance financière.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



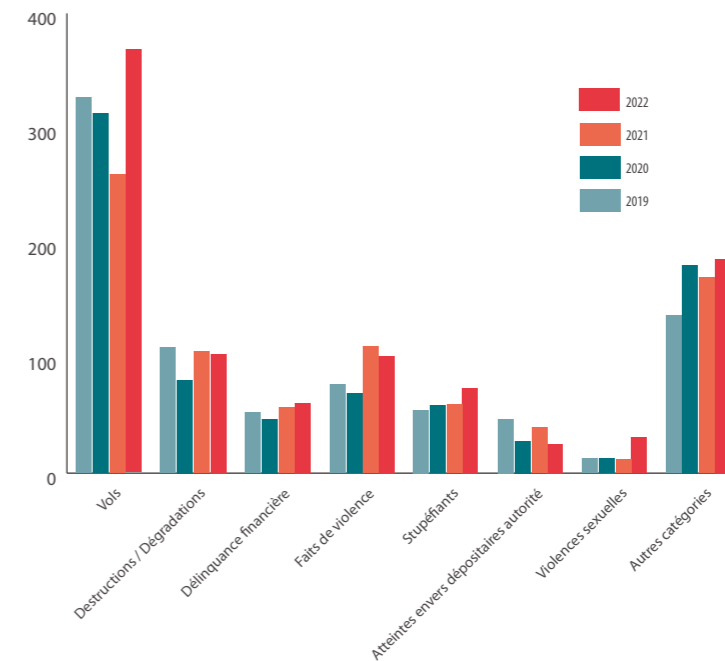
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q09 CLEUNAY ARSENAL-REDON LA COURROUZE	2019	2020	2021	2022
Vols	327	313	260	368
Destructions/Dégradations	109	81	106	104
Délinquance financière	53	47	57	61
Faits de violence	77	69	110	102
Stupéfiants	55	59	60	74
Atteintes serv. dépositaires autorité	47	28	40	26
Violences sexuelles	13	13	12	31
Autres catégories	137	181	170	187
Ensemble	818	791	815	953

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

368 vols

- / 189 autres vols simples
- / 28 vols simples
- / 44 cambriolages
- / 107 vols relatifs aux véhicules



104 destructions/dégradations

- / 64 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 34 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



61 faits de délinquance financière

- / 42 escroqueries
- / 19 falsifications et usages de cartes de crédit



102 faits de violence

- / 90 autres coups et blessures volontaires
- / 10 vols avec violence sans arme



74 faits relatifs aux stupéfiants

- / 63 faits de consommation
- / 7 usage-revente



26 atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique

- / 14 outrages
- / 12 faits de violence



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 108 faits soit + 41,5%
- + 89 faits
- 2 faits
- 18 faits
- + 39 faits

- 2 faits soit - 1,9%
- + 6 faits
- 6 faits

- + 4 faits soit + 7,0%
- + 2 faits
- + 2 faits

- 8 faits soit - 7,3%
- 3 faits
- 4 faits

- + 14 faits soit + 23,3%
- + 20 faits
- 5 faits

- 14 faits soit - 35,0%
- 4 faits
- 10 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 41 faits soit + 12,5%
- + 50 faits
- 5 faits
- 27 faits
- + 23 faits

- 5 faits soit - 4,6%
- + 11 faits
- 7 faits

- + 8 faits soit + 15,1%
- + 5 faits
- + 3 faits

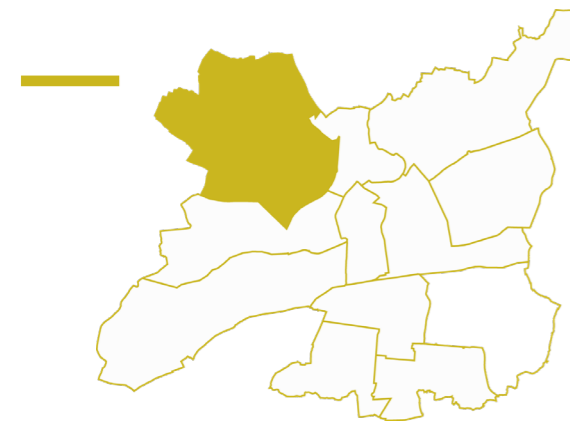
- + 25 faits soit + 32,5%
- + 34 faits
- 8 faits

- + 19 faits soit + 34,5%
- + 34 faits
- 4 faits

- 21 faits soit - 44,7%
- 13 faits
- 8 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 10 - VILLEJEAN BEAUREGARD

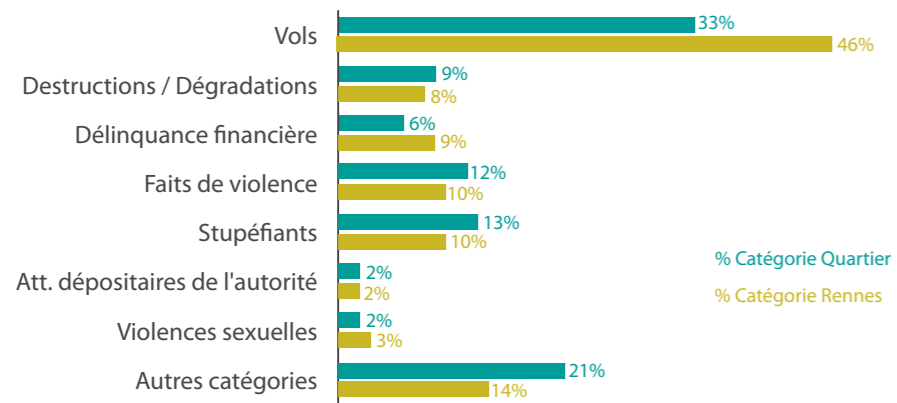


1 247
faits constatés en 2022

**PART DU Quartier 10
DANS RENNES**
7% 10%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 247 faits constatés sur le quartier Villejean Beauregard en 2022.
Ils sont en augmentation de manière prononcée : +11.9% faits par rapport à 2021 (+133), +47.2% par rapport à 2019 (+400).

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q10 VILLEJEAN BEAUREGARD	2019	2020	2021	2022
Vols	295	325	305	415
Destructions/Dégradations	105	115	121	107
Délinquance financière	55	50	61	78
Faits de violence	131	148	134	153
Stupéfiants	39	73	209	168
Atteintes serv. dépositaires autorité	20	27	28	30
Violences sexuelles	18	14	22	28
Autres catégories	184	201	234	268
Ensemble	847	953	1 114	1 247

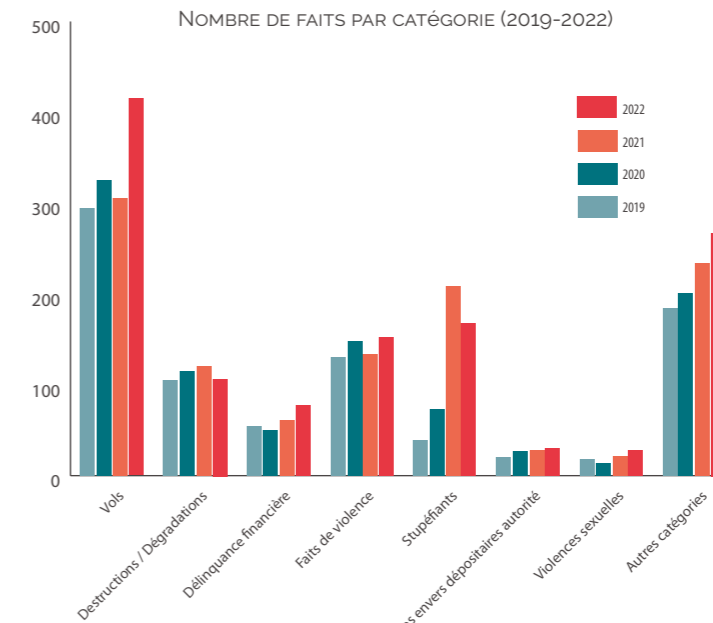
Sources : DDSP

Par rapport à 2019, ce sont les infractions liées aux stupéfiants qui marquent l'augmentation la plus forte.
Mais ce sont l'ensemble des catégories de faits qui progressent. Le nombre de vols augmente de manière notable (en particulier les vols relatifs aux véhicules, puis les autres vols simples). Les faits de violence poursuivent leur progression.

Focus Dalle Kennedy

323 faits, soit 26% de la délinquance constatée du quartier concerne l'Iris Dalle Kennedy (ce dernier concentre 11% de la population du quartier). 29% de la délinquance sur la dalle est lié aux faits relatifs aux stupéfiants.

Avec 250 faits, Beauregard enregistre 20% de la délinquance du quartier. 46% des faits sont des vols (5% d'infractions liées aux stupéfiants).



FAITS SIGNIFICATIFS

415 vols

- / 183 autres vols simples
- / 27 vols simples
- / 61 cambriolages
- / 144 vols relatifs aux véhicules



107 destructions/dégradations

- / 76 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 19 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
- / 12 faits de destr./dégrad. de biens publics



78 faits de délinquance financière

- / 58 escroqueries
- / 19 falsifications et usages de cartes de crédit



153 faits de violence

- / 138 autres coups et blessures volontaires
- / 14 vols avec violence sans arme



168 faits relatifs aux stupéfiants

- / 140 faits de consommation
- / 23 usage-revente
- / 5 trafics de stupéfiants



30 atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique

- / 10 outrages
- / 20 faits de violence



ÉVOLUTIONS 2021/2022

+ 110 faits soit + 36.1%
+ 38 faits
+ 10 faits
+ 26 faits
+ 36 faits



- 14 faits soit - 11.6%
- 1 fait
- 14 faits
+ 1 fait



+ 17 faits soit + 27.9%
+ 14 faits
+ 5 faits



+ 19 faits soit + 14.2%
+ 20 faits
- 1 fait



- 41 faits soit - 19.6%
- 42 faits
+ 8 faits
- 7 faits



+ 2 faits soit + 7.1%
+ 3 faits
- 1 fait



ÉVOLUTIONS 2019/2022

+ 120 faits soit + 40.7%
+ 44 faits
+ 9 faits
+ 16 faits
+ 51 faits

+ 2 faits soit + 1.9%
+ 10 faits
- 4 faits
- 4 faits

+ 23 faits soit + 41.8%
+ 15 faits
+ 7 faits

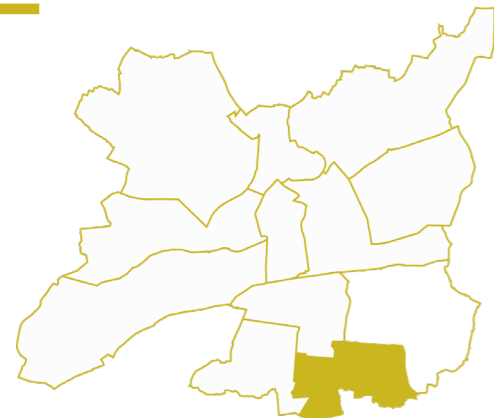
+ 22 faits soit + 16.8%
+ 45 faits
- 22 faits

+ 129 faits soit + 330.8%
+ 111 faits
+ 16 faits
+ 2 faits

+ 10 faits soit + 50.0%
+ 1 fait
+ 9 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 11 - LE BLOSNE



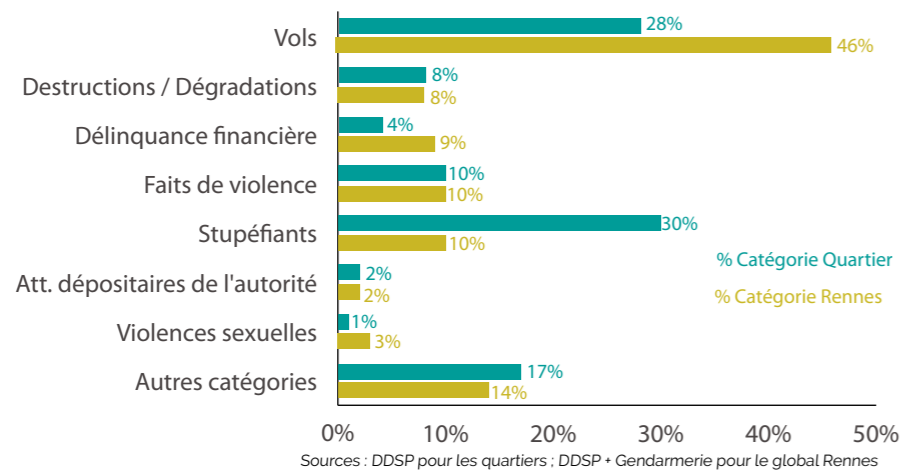
1 191
faits constatés en 2022

PART DU Quartier 11
DANS RENNES
7% 8%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 191 faits constatés au Blosne en 2022. Si leur nombre augmente de 12.3% en un an (+130 faits), la progression est de 73.4% entre 2019 et 2022 (+504 faits). C'est la plus forte progression enregistrée sur les 12 quartiers rennais.

Cette hausse de la délinquance sur le quartier est particulièrement impactée par l'augmentation des infractions liées aux stupéfiants. Cependant, hormis la délinquance financière qui est en recul, les différentes catégories de faits marquent des augmentations.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS

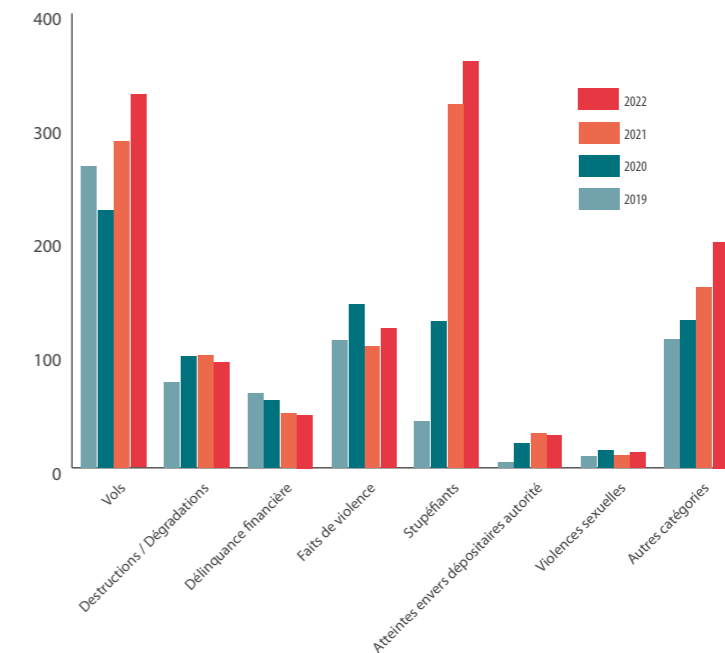


NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q11 LE BLOSNE	2019	2020	2021	2022
Vols	265	227	287	328
Destructions/Dégradations	75	98	99	93
Délinquance financière	66	59	48	47
Faits de violence	112	144	107	123
Stupéfiants	41	129	320	358
Atteintes serv. dépositaires autorité	5	22	30	29
Violences sexuelles	10	15	11	14
Autres catégories	113	130	159	199
Ensemble	687	824	1 061	1 191

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

328 vols

- / 127 autres vols simples
- / 32 vols simples
- / 53 cambriolages
- / 116 vols relatifs aux véhicules



93 destructions/dégradations

- / 59 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 19 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
- / 15 faits de destr./dégrad. de biens publics



47 faits de délinquance financière

- / 24 falsifications et usages de cartes de crédit
- / 23 escroqueries



123 faits de violence

- / 105 autres coups et blessures volontaires
- / 14 vols avec violence sans arme



358 faits relatifs aux stupéfiants

- / 221 faits de consommation
- / 97 usage - revente
- / 39 trafics de stupéfiants



29 atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique

- / 10 outrages
- / 19 faits de violence



ÉVOLUTIONS 2022/2022

- + 41 faits soit + 14.3%**
- + 12 faits
- + 10 faits
- + 15 faits
- + 4 faits

- 6 faits soit - 6.1%**
- 7 faits
- + 1 fait
- stable

- 1 fait soit - 2.1%**
- + 8 faits
- 8 faits

- + 16 faits soit + 15.0%**
- + 9 faits
- + 6 faits
- + 38 faits soit + 11.9%**
- + 54 faits
- 8 faits
- 9 faits

- 1 fait soit - 3.3%**
- + 3 faits
- 4 faits

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 63 faits soit + 23.8%**
- + 29 faits
- + 8 faits
- + 11 faits
- + 15 faits

- + 18 faits soit 24.0%**
- + 12 faits
- 3 faits
- + 9 faits

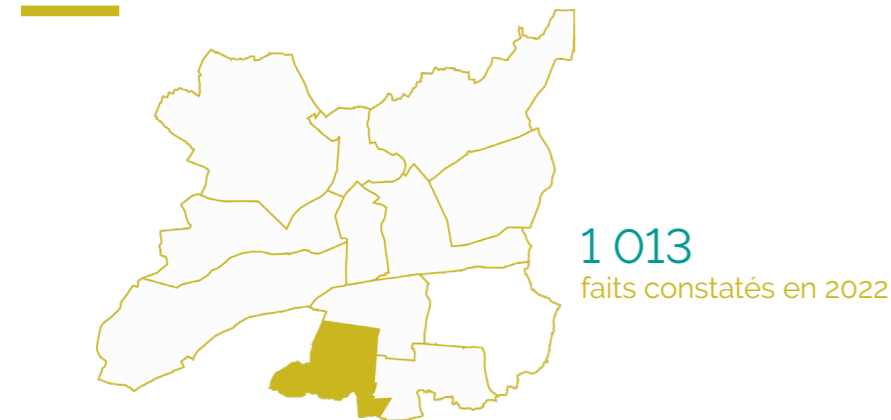
- 19 faits soit - 28.8%**
- + 10 faits
- 13 faits

- + 11 faits soit + 9.8%**
- + 18 faits
- 10 faits
- + 317 faits soit + 773.2%**
- + 207 faits
- + 87 faits
- + 22 faits

- + 24 faits soit + 480.0%**
- + 8 faits
- + 16 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 12 - BRÉQUIGNY



1 013
faits constatés en 2022

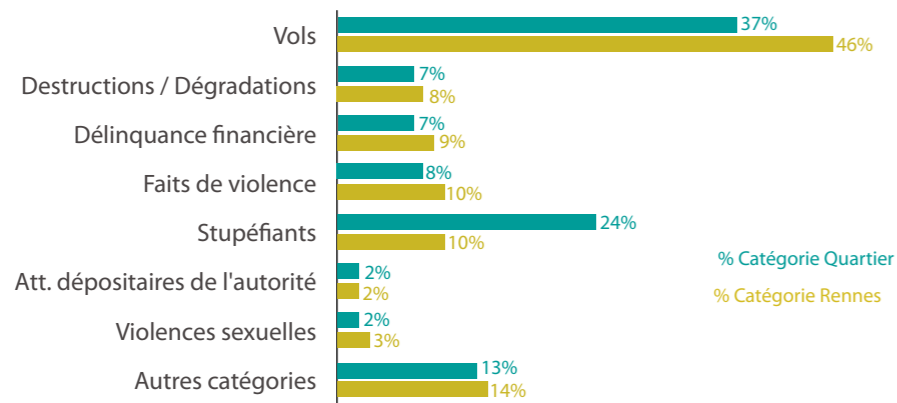
PART DU Quartier 12
DANS RENNES
6% 6%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 013 faits constatés sur le quartier de Bréquigny en 2022.
Ils sont en augmentation de manière importante sur le quartier : +34.7% faits par rapport à 2021 (+261), +41.5% par rapport à 2019 (+297).

Cette hausse considérable porte principalement sur deux catégories : les infractions liées aux stupéfiants (+192 faits) et les vols (+88).

Une évolution positive est à souligner : les faits de violence sont en recul en 2022.

% CATÉGORIES / ENSEMBLE DES FAITS



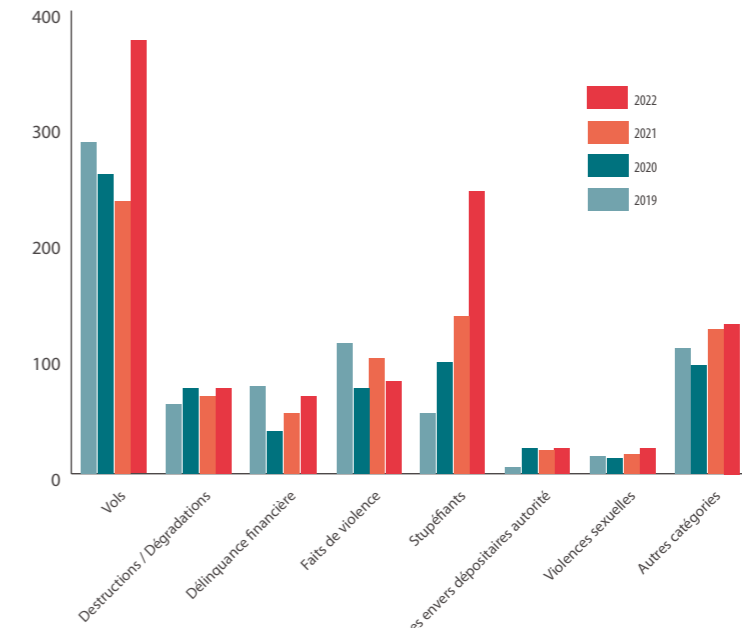
Sources : DDSP pour les quartiers ; DDSP + Gendarmerie pour le global Rennes

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)

Q12 BRÉQUIGNY	2019	2020	2021	2022
Vols	286	259	235	374
Destructions/Dégradations	60	74	67	74
Délinquance financière	76	37	52	67
Faits de violence	113	74	100	80
Stupéfiants	52	96	136	244
Atteintes serv. dépositaires autorité	6	22	20	22
Violences sexuelles	15	13	17	22
Autres catégories	108	94	125	130
Ensemble	716	669	752	1 013

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2022)



FAITS SIGNIFICATIFS

374 vols

- / 183 autres vols simples
- / 43 vols simples
- / 47 cambriolages
- / 101 vols relatifs aux véhicules



74 destructions/dégradations

- / 46 faits de destr./dégrad. de biens privés
- / 14 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
- 14 faits de destr./dégrad. de biens publics



67 faits de délinquance financière

- / 29 falsifications et usages de cartes de crédit
- / 32 escroqueries



80 faits de violence

- / 63 autres coups et blessures volontaires
- / 12 vols avec violence sans arme



244 faits relatifs aux stupéfiants

- / 138 faits de consommation
- / 59 usage - revente
- / 47 trafics de stupéfiants



22 atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique

- / 9 outrages
- / 13 faits de violence



ÉVOLUTIONS 2021/2022

- + 139 faits soit + 59.1%**
- + 69 faits
- + 11 faits
- + 19 faits
- + 40 faits

- + 7 faits soit + 10.4%**
- + 15 faits
- 15 faits
- + 7 faits

- + 15 faits soit + 28.8%**
- + 15 faits
- 3 faits

- 20 faits soit - 20.0%**
- 18 faits
- 2 faits

- + 108 faits soit + 79.4%**
- + 58 faits
- + 22 faits
- + 28 faits

- + 2 faits soit + 10.0%**
- + 2 faits
- stable

ÉVOLUTIONS 2019/2022

- + 88 faits soit + 30.8%**
- + 50 faits
- + 1 fait
- stable
- + 37 faits

- + 14 faits soit + 23.3%**
- + 13 faits
- 8 faits
- + 9 faits

- 9 faits soit - 11.8%**
- + 10 faits
- 3 faits

- 33 faits soit - 29.2%**
- 28 faits
- 8 faits

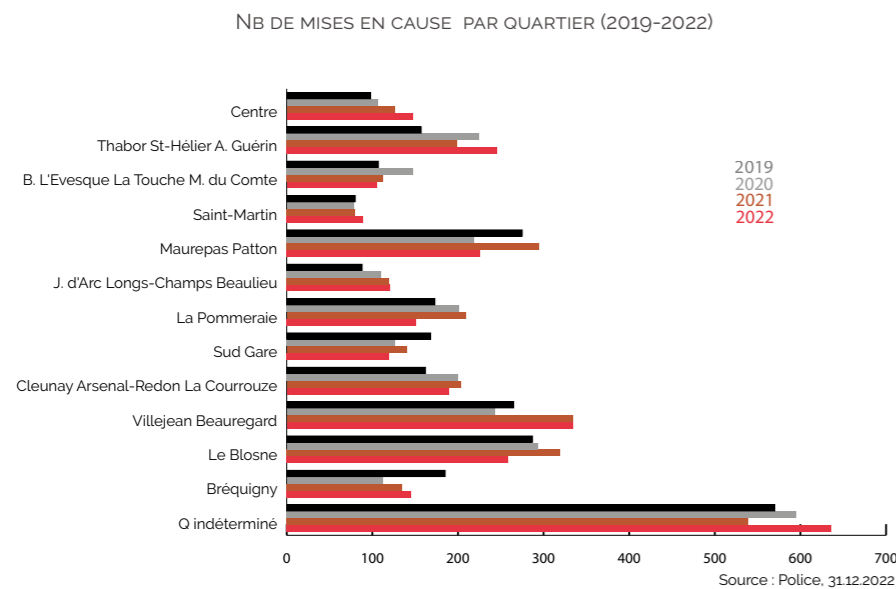
- + 192 faits soit + 369.2%**
- + 108 faits
- + 50 faits
- + 34 faits

- + 16 faits soit + 266.7%**
- + 4 faits
- + 12 faits

04_ LES PERSONNES MISES EN CAUSE

MISES EN CAUSE PAR TERRITOIRE

12 Quartiers Rennais



Un même individu peut être concerné par plusieurs mises en cause. Le poids des quartiers peut ainsi être soumis à de fortes variations d'une année sur l'autre.

2 768 mises en cause concernent des Rennais en 2022.

Les mises en cause non domiciliées dans un quartier concernent 23% des mises en cause des Rennais.

Le nombre de mises en cause baisse de -1.6% (-44 par rapport à 2021).

4 quartiers sur 12 connaissent une augmentation des mises en cause en 2022 : le Centre (+21 ; +16.7%), Thabor Saint-Hélier (+47 ; +23.6%), Saint-Martin (+9 ; +11.3%), Bréquigny (+10 ; +7.4%).

Les quartiers en baisse sont : Bourg l'Evesque la Touche Moulin du Comte (-8 ; -7.1%), Maurepas la Bellangerais (-69 ; -23.4%), La Pommerie (-58 ; -27.8%), Sud Gare (-20 ; -14.3%), Cleunay Arsenal- Redon La Courrouze (-14 ; -6.9%), Le Blosne (-60 ; -18.8%).

Les mises en cause non domiciliées sont en hausse en 2022 (+97 ; +18.0%). C'est sur ce «Quartier indéterminé» qu'on retrouve les jeunes étrangers délinquants et en errance.

A noter : les cas particuliers des quartiers Q02 et Q04, du fait de domiciliations.

RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

La Police nationale recense les personnes mises en cause au moment de l'élucidation des faits. Dans ce cadre, le nombre de personnes mises en cause en 2022 peut se rapporter à des faits commis en 2022 sur la circonscription rennaise, mais aussi les années précédentes. Les données présentées concernent les personnes mises en cause selon le lieu de domiciliation ; les personnes mises en cause pour un fait élucidé sont ici répertoriées au lieu de leur résidence. Cette source permet d'aborder au mieux les questions de délinquance locale et de prévention. Une personne peut être comptabilisée plusieurs fois, les mises en cause se rapportent à des faits constatés.

MISES EN CAUSE PAR TERRITOIRE

Quartiers Politique de la Ville

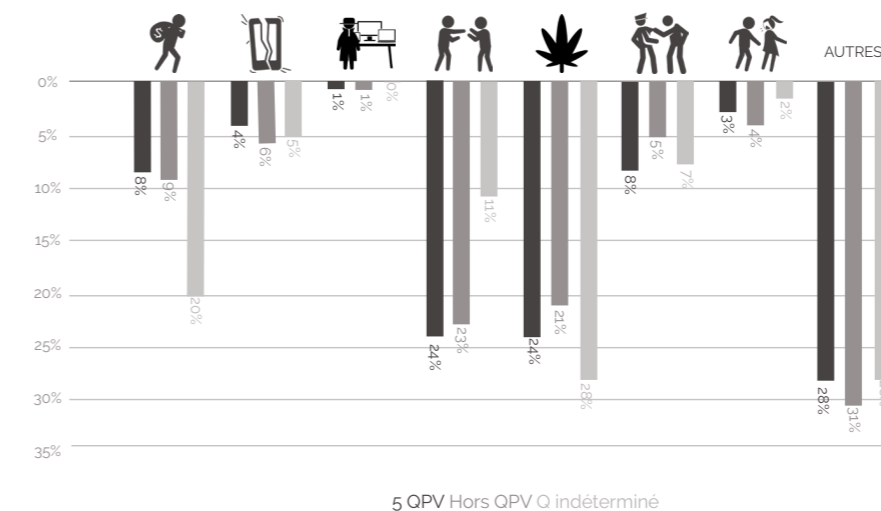
Avec 682 mises en cause en 2022, les QPV concentrent 25% des mises en cause sur la ville, tandis que ces territoires ne rassemblent que 15% de la population de Rennes. Elles sont en baisse entre 2021 et 2022 : -8.5% (-63).

NOMBRE DE MISES EN CAUSE QPV / Hors QPV / QUARTIERS INDÉTERMINÉS (2022)

5 QPV	682
Hors QPV	1 450
NR	636
Total	2 768

source : DDSP

MISES EN CAUSE QPV/HORS QPV/QUARTIERS INDÉTERMINÉS (2022) : % PAR CATEGORIE

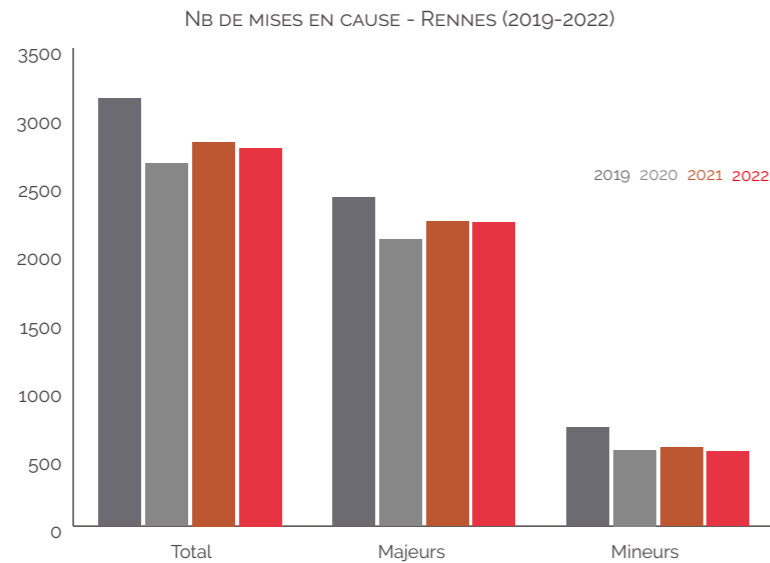


Catégories de faits - QPV

Les catégories faits de violence et faits relatifs aux stupéfiants représentent chacune 22% des l'ensemble des mises en cause.

La délinquance des personnes non domiciliées se tourne essentiellement vers les vols.

MISES EN CAUSE : ÂGE



NB DE MISES EN CAUSE EN 2022 (MINEURS/MAJEURS)

Quartiers de Rennes	mineurs	majeurs	ensemble	% mineurs
Q01 Centre	13	134	147	8,8%
Q02 Thabor Saint-Hélier Alphonse Guérin	19	227	246	7,7%
Q03 Bourg l'Evesque La Touche Moulin du Comte	19	86	105	18,1%
Q04 Saint-Martin	18	71	89	20,2%
Q05 Maurepas La Bellangerais	42	184	226	18,6%
Q06 Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu	12	109	121	9,9%
Q07 La Pommeraie	15	136	151	9,9%
Q08 Sud Gare	20	100	120	16,7%
Q09 Cleunay Arsenal-Redon La Courrouze	37	152	189	19,6%
Q10 Villejean Beaugard	97	237	334	29,0%
Q11 Le Blossne	64	195	259	24,7%
Q12 Bréquigny	20	125	145	13,8%
Q000 Q indéterminé	169	466	636	26,6%
Total Rennes	545	2 222	2 768	19,7%

source : DDSP - 2022

Faits Mineurs / Majeurs

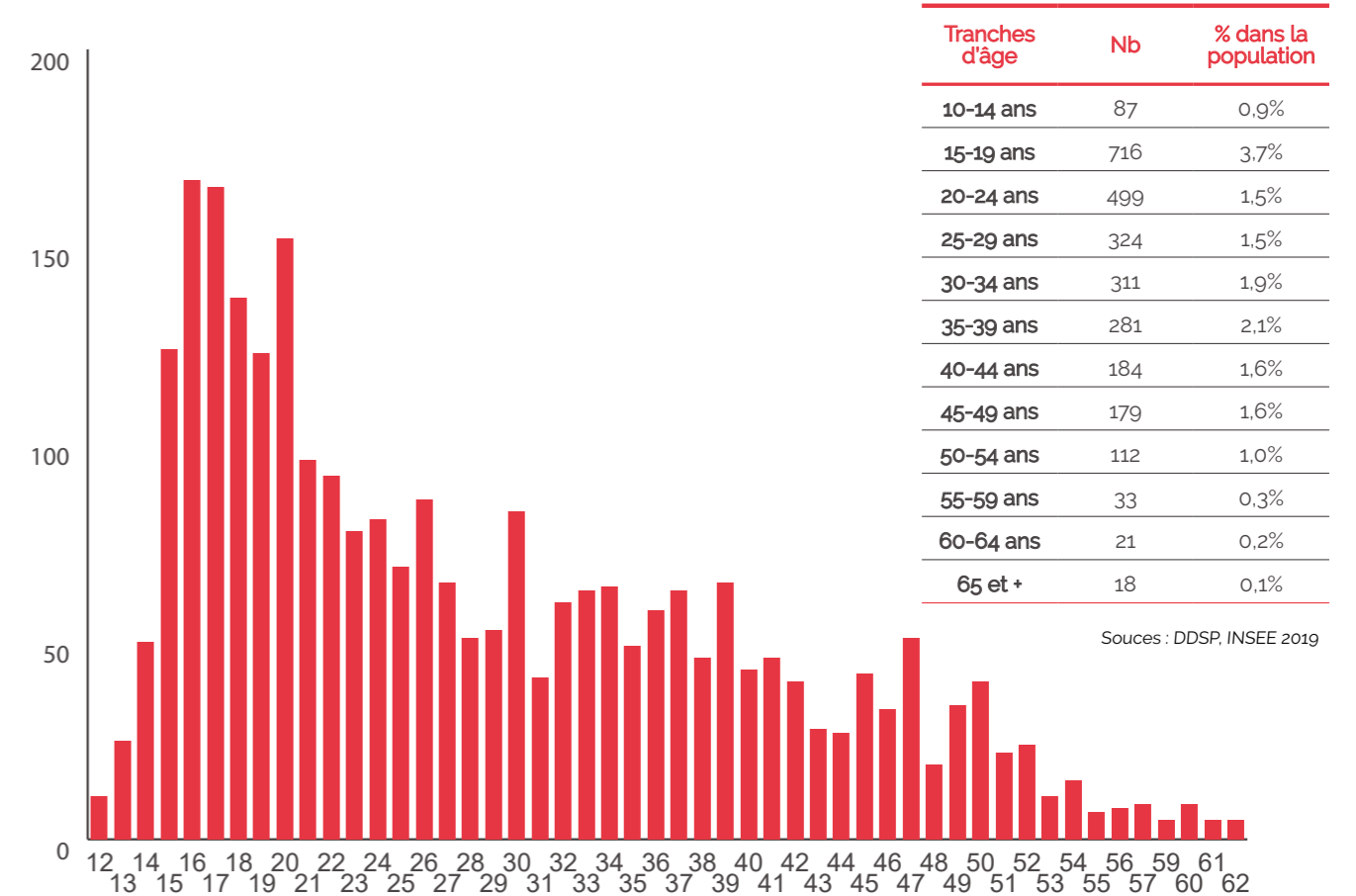
Après une baisse en 2020 (liée à la baisse du nombre de faits) et une hausse en 2021, le nombre de mises en cause en 2022 est en léger recul (-44, -1,6% au global). La baisse est plus accentuée du côté des mineurs (-30, -5,2%, contre -9, -0,4% pour les majeurs).

Le taux de mineurs parmi l'ensemble des mis en cause est de 20% (il était de 20% en 2021, 21% en 2020, 23% en 2019, 25% en 2018).

Sur le total des mineurs, la part pour les mises en cause des auteurs n'ayant pas de quartier de domiciliation est importante : 31,0%. Il s'agit de jeunes étrangers délinquants effectivement mineurs ou qui prétendent l'être.

MISES EN CAUSE : ÂGE

NOMBRE DE MISES EN CAUSE SELON L'ÂGE DES AUTEURS (2022)



Sources : DDSP, INSEE 2019

* N'apparaissent pas ici les valeurs comprises entre 1 et 4 («secret statistique»)

CATÉGORIES DES DÉLITS DES MISES EN CAUSE MINEURS/MAJEURS



Types de faits Mineurs / Majeurs

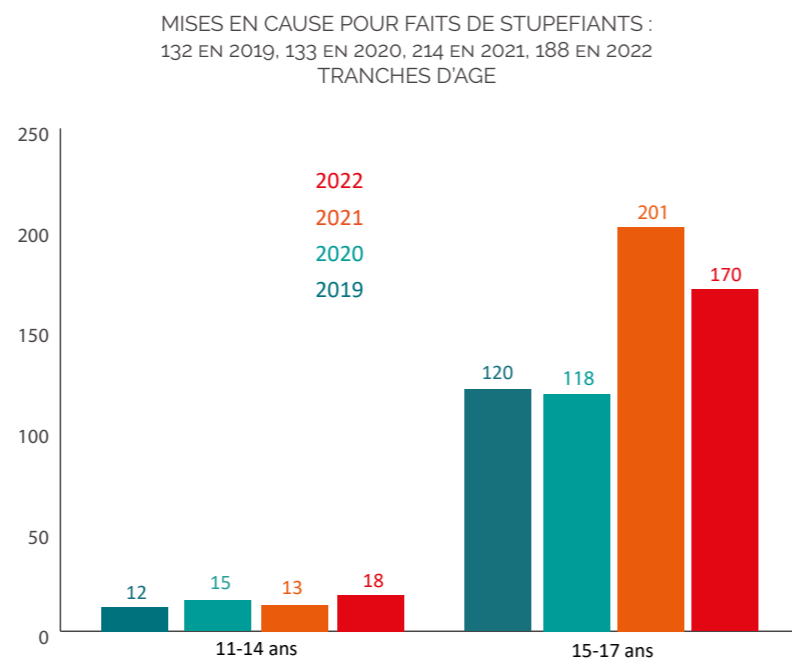
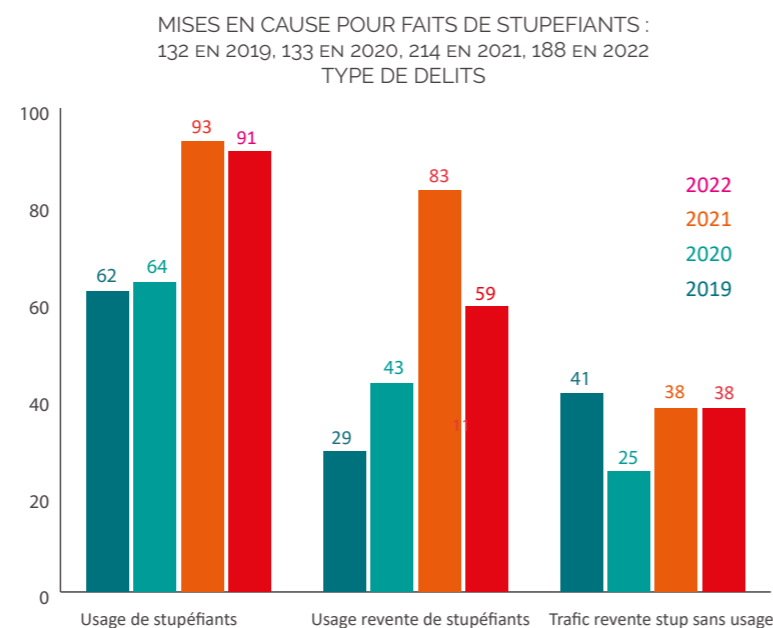
Les tranches de 15 à 20 ans comptent chacune plus de 120 mises en causes; elles représentent 31% du total (868 mises en cause/2 768).

A noter cependant qu'une part non négligeable des mises en cause concerne les mêmes auteurs. Les faits des multi-récidivistes impactent ces données.

Plus d'un tiers des mises en cause concernant des mineurs, concernent des faits relatifs aux stupéfiants.

Mineurs concernant les faits relatifs aux stupéfiants

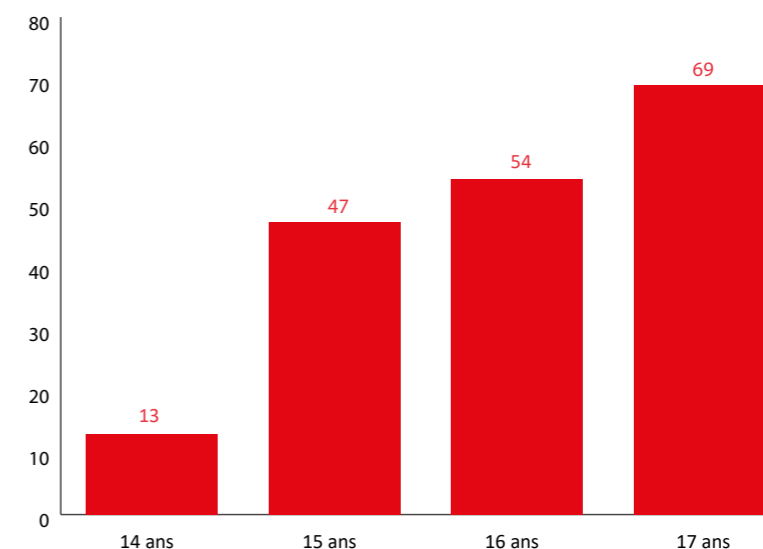
Plusieurs mises en cause peuvent concerner un même jeune (le jour même ou en cas de récidive sur l'année).
 Pour rappel, la catégorie des stupéfiants traitée ici comprend : trafic - usage-revente - consommation - autres infractions à la législation sur les stupéfiants.
 En 2022, 188 mises en cause pour une affaire de stupéfiants concernaient des mineurs soit une baisse de -12% (-26 faits) par rapport à 2021. Toutefois le nombre de mises en cause reste largement supérieur à celui de 2019 (+42%, soit +56 faits).
 En 2022, la baisse porte principalement sur l'usage-revente.



source : DDSP

Sur l'ensemble des faits, ont été mis en cause :
 13 jeunes de 14 ans,
 47 jeunes de 15 ans,
 54 jeunes de 16 ans,
 et 69 jeunes de 17 ans.

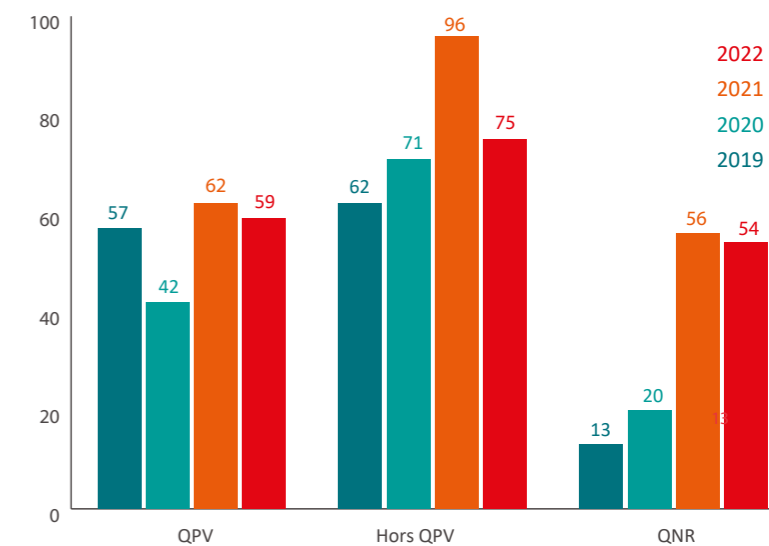
MISES EN CAUSE POUR FAITS DE STUPEFIANTS : 188 EN 2022 - AGES DÉTAILLÉS



59 mises en cause pour des faits relatifs aux stupéfiants concernent des jeunes habitant les Quartiers Politique de la Ville.
 La part des mises en cause dans les QPV sur l'ensemble de la ville est de 31% en 2022 (29% en 2021 ; 32% en 2020).

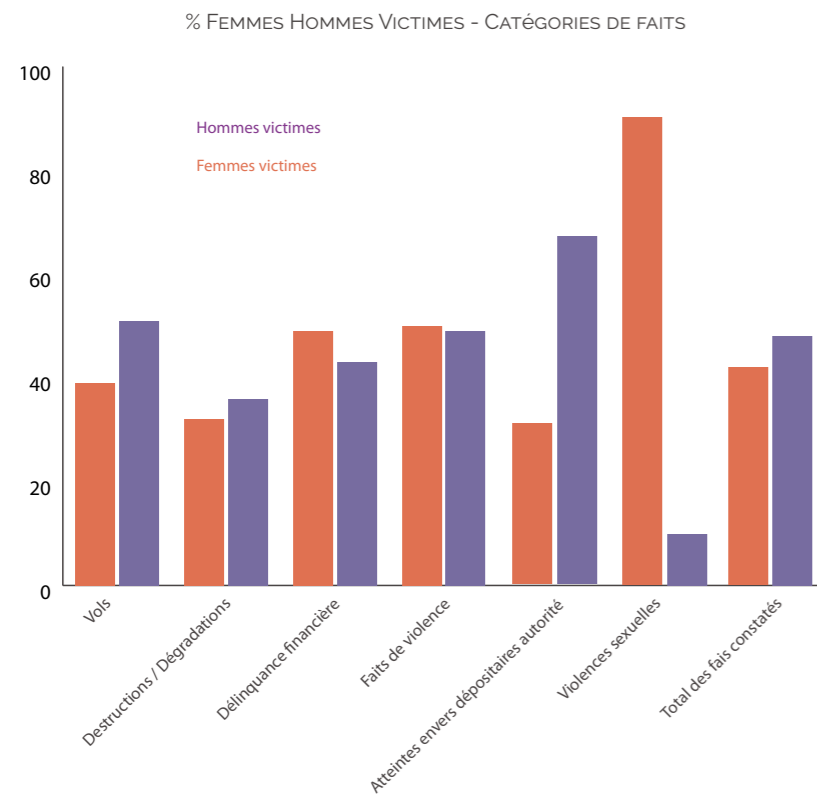
54 mises en cause de personnes mineures impliquées dans les délits relatifs aux stupéfiants (soit 29% du total), n'ont pas de quartier de domiciliation ; il s'agit de Mineurs Non Accompagnés (MNA) ou d'individus se présentant comme tels.

MISES EN CAUSE POUR FAITS DE STUPEFIANTS : 132 EN 2019, 133 EN 2020, 214 EN 2021, 188 EN 2022
 TERRITOIRES QPV, HORS QPV, QUARTIERS INDETERMINES



source : DDSP

05_ LES VICTIMES



VICTIMES FEMMES & HOMMES

Les victimes sont soit des personnes physiques, soit des personnes morales (structures, institutions...). Ainsi 9 faits sur 10 concernent des hommes et des femmes (4 347 faits concernant des femmes et 4 973 faits concernant des hommes sur un ensemble de 10 416 faits).

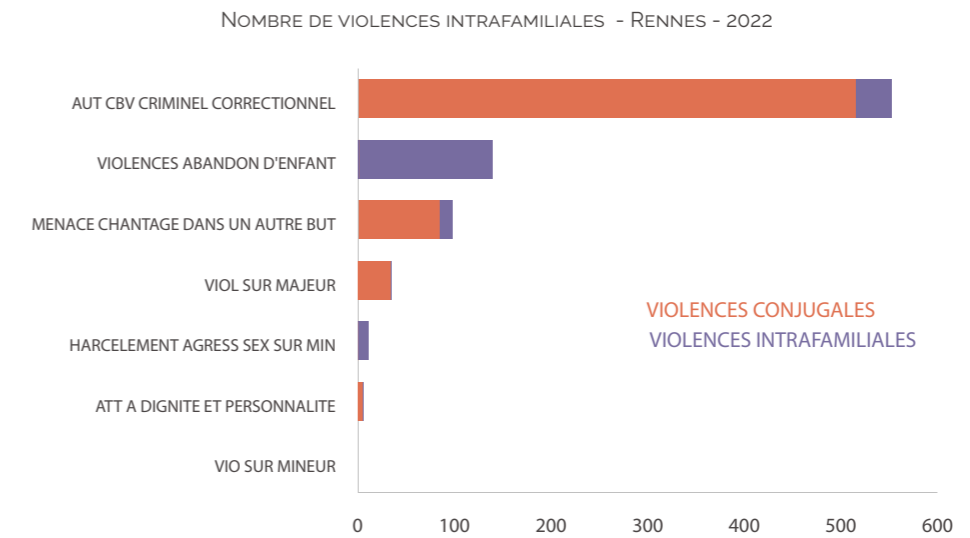
Les hommes apparaissent plus souvent victimes de faits de délinquance sur la plupart des catégories (ou peut-être déposent-ils plus plainte ?). En revanche, les faits de violences sexuelles constatés concernent à 90% des femmes.

% en 2022	Femmes victimes	Hommes victimes
Vols	39%	51%
Destructions/ Dégradations	32%	36%
Délinquance financière	49%	43%
Faits de violence	50%	49%
Atteintes serv. dépositaires autorité	31%	67%
Violences sexuelles	90%	10%
Total de faits constatés	42%	48%

source : DDSP

05_ LES VICTIMES

VIOLENCES INTRAFAMILIALES



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Près de 800 victimes ont été concernées par des violences intra-familiales (VIF) à Rennes en 2022 pour lesquelles 854 faits sont rapportés. Il s'agit majoritairement de faits «autres CBV» (coups et blessures volontaires) criminels ou correctionnels (65%).

75% des violences intrafamiliales sont des violences conjugales (75% en 2021, 77% en 2020, 69% en 2019). En 2022, ces violences augmentent : +174 victimes, soit +28% en un an.

2022	Conjugales	Intrafamiliales non-conjugales
Autre CBV criminel correctionnel	514	39
Violences, abandon d'enfant	0	139
Menace chantage dans un autre but	83	15
Viol sur majeur	34	secret stat.
Harcèlement et agression sex. sur mineur	0	11
Att. à dignité et personnalité	5	secret stat.
Viol sur mineur	0	6
Menace chantage extorsion de fond	secret stat.	secret stat.
Harcèlement et agression sex. sur majeur	secret stat.	0
Homicide autres motifs	secret stat.	0
Tentative homicide autres motifs	secret stat.	0
Ensemble des violences intrafamiliales	641	213
Nombre de victimes concernées	590	209

* Secret statistique : la valeur est comprise entre 1 et 4
source : DDSP

06_ FOCUS

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES

AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Les procédures relatives aux violences conjugales, mais aussi celles concernant les violences sexistes et sexuelles, sont en augmentation de manière significative ces dernières années. La libération de la parole, la mobilisation et la structuration des réponses institutionnelles constituent des facteurs notables d'explication.

Ces évolutions avaient fait l'objet d'un focus dans l'Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles en 2022. Cette année, il s'agit de donner à voir les ressources développées, notamment suite aux orientations du Grenelle de 2019 en matière de prise en charge des auteurs.

Pour ce faire, il nous a été proposé de rencontrer les principaux acteurs qui œuvrent en la matière : Parquet, AIS, SPIP, PJJ et CRAVS. Ainsi, au regard de la liste des structures proposées, le périmètre du sujet se dégage et pointe plusieurs profils délinquants : des auteurs de violences conjugales, des auteurs de violences sexuelles qu'ils soient majeurs ou mineurs. Pour autant, les évolutions principales des dernières années concernent en premier lieu la question des violences conjugales ; cette dimension constituera le contenu principal du focus.

Nous ferons néanmoins un pas de côté pour évoquer sans amalgame, deux volets bien distincts : la prise en charge des auteurs mineurs et majeurs de violences sexuelles. Ne serait-ce que sur le plan criminologique, les publics mentionnés sont différents. Quelques croisements sont observés (des auteurs de violences conjugales peuvent également être auteurs d'agressions sexuelles), mais ils sont, selon le Parquet, relativement peu nombreux.

Dès sa prise de fonction en 2019, le Procureur de la République de Rennes a affiché sa détermination en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Un travail a ainsi été déployé (2019/2021) dans la perspective de l'élaboration du Schéma départemental de lutte contre les violences

conjugales. En parallèle, à l'échelle nationale, le Grenelle des violences conjugales a été lancé fin 2019.

Des mesures en matière de prise en charge des victimes dans le volet judiciaire ont été déployées. La partie judiciaire du Schéma s'est révélée significative, avec une volonté d'améliorer les circuits d'information entre les différents acteurs judiciaires, civils et pénaux. Des renforts ont été mobilisés au Parquet, notamment pour informer les victimes et favoriser un meilleur accompagnement tout au long des procédures judiciaires.

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

La question des auteurs de violences conjugales est longtemps restée un angle mort. La prise en charge des victimes constituait l'unique prisme ; il s'agissait alors de mettre à l'abri les victimes et les enfants. Déployer des moyens pour la prise en charge des auteurs était considéré comme assez illégitime. Dans la longue histoire de la lutte contre les violences conjugales, on a commencé à s'intéresser à l'auteur d'abord pour l'éloigner, puis plus récemment pour le prendre en charge. Le Grenelle des violences conjugales (fin 2019) est venu entériner un mouvement profond dans la société. Il s'agit d'une prise de conscience sur le besoin de considérer les violences conjugales dans leur globalité, en tenant compte de toutes les personnes concernées, ainsi que le lien étroit existant entre elles. Il est désormais plus facile de porter des actions qui concernent les auteurs. En effet, il est constaté le caractère structurel des violences conjugales: un auteur pris dans les violences, l'est souvent avec ses différentes compagnes. Une autre manière de le dire : **prendre en charge les auteurs, c'est limiter le nombre de victimes**. Ce lien victimes / auteurs est relativement récent, et les dispositifs de prise en charge des auteurs ont été consolidés et renforcés.

Auteurs de violences conjugales

À ce jour, toute procédure avec caractérisation de faits de violence déclenche une réponse pénale (les rappels à la loi n'ont plus cours). Le stage de responsabilisation en composition pénale (payé par les auteurs eux-mêmes) en alternative aux poursuites constitue la réponse minimale.

Développement des réponses rapides

Le taux de réponses rapides a augmenté de manière très importante. Pour exemple, le nombre de défèrements CPVCJ (Convocation par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire) était de 55 en 2018 et s'élève à 148 en 2022.

37 comparutions immédiates ont été enregistrées en 2018, elles étaient 149 en 2022.

En post-sentenciel, en mars 2023, 274 personnes étaient détenues à Rennes pour des violences conjugales, auxquelles il faut ajouter 536 personnes suivies en milieu ouvert. À la fin du 1er trimestre 2023, 810 personnes étaient suivies par le SPIP, un nombre inégalé avec ce qui existait auparavant (Source : Tribunal Judiciaire de Rennes).

Qu'en est-il des dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales ?

>> Prise en charge des auteurs de violences conjugales par le SPIP 35

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Les mesures mises en place par le SPIP s'exercent sous contrainte judiciaire (essentiellement des condamnations, de manière résiduelle quelques alternatives aux poursuites) avec un objectif d'évitement de la récidive. Les auteurs de violences conjugales ont des profils sociaux très variés.

De manière générale, le service prend en charge et accompagne les personnes de manière individuelle, sur toute la durée de leur peine. Une évaluation

SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Le SPIP a pour mission principale la prévention de la récidive. Le SPIP est doté d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences diverses, indispensables à l'évaluation et la prise en charge du public suivi. En milieu ouvert, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation interviennent dans le cadre d'un mandat judiciaire. En milieu fermé, ils accompagnent les personnes détenues dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines.

<https://www.enap.justice.fr/conseiller-penitentiaire-dinsertion-et-probation>

des besoins est réalisée, en premier lieu concernant les besoins « criminogènes ». La mission principale du SPIP est d'éviter la récidive, cela implique obligatoirement un travail sur l'acte (qui peut passer par un travail sur l'emploi et le logement, et peut rencontrer les besoins personnels de l'auteur).

À côté de ces accompagnements individuels, le SPIP propose des espaces de travail collectifs animés en interne ou avec des intervenants extérieurs (associations ou autres).

Divers ateliers sont ainsi proposés aux personnes accompagnées par le SPIP.

. Un programme de prévention de la récidive pour les auteurs des violences conjugales

animé par les CPIP (conseiller) en milieu fermé et en milieu ouvert propose un travail sur la question de la violence (par exemple distinction entre le conflit et la violence), les mécanismes du passage à l'acte, le couple, les enfants, les émotions, les stéréotypes de genre. Les participants s'inscrivent sur la base du volontariat mais y sont fortement incités.

8 séances de 2h - 10 personnes - une fois par an en prison, une autre fois en milieu ouvert.

. Atelier sur la gestion des émotions

Il est animé par les CPIP et est proposé aux différents publics accompagnés ; les auteurs de violences conjugales y sont majoritaires.

Chaque année, trois cycles sont mis en place : un à la prison des hommes, un à la prison des femmes, et un en milieu ouvert. 10 personnes.

. Ateliers sur les stéréotypes de genre

Ils sont animés par une journaliste de Yegg Mag (revue féministe) accompagnée d'un preneur de son. Ils sont menés en parallèle à la prison des hommes et à la prison des femmes. Un dialogue est établi entre les deux groupes au moyen d'enregistrements des échanges. Des intervenants spécialisés sont sollicités sur les sujets « Femmes / Hommes à la maison », « Femmes / Hommes sur l'espace public », « Femmes / Hommes au travail », des échanges s'instaurent. Cette formule permet d'amener de la mixité dans le débat, dans les espaces carcéraux où elle en est absente et où les stéréotypes de genre sont souvent exacerbés.

Cet atelier est mené 2 fois par an et se déroule sur 5 séances ; il touche une dizaine de femmes et une dizaine d'hommes à chaque fois.

. Atelier de prévention sur les conduites à risque

Animé par l'association Liberté Couleurs, il concerne les consommations (alcool ou autres) ainsi que les soirées, les relations sexuelles et/ou affectives et la parentalité.

Il est proposé aux différents publics de la prison des hommes et de la prison des femmes.

Ainsi ces différents ateliers touchent sur le centre de détention de Vezin-le-Coquet, une quarantaine d'hommes (dont certains ne sont pas incarcérés pour des violences conjugales) et une trentaine de femmes (idem).

À noter, le SPIP anime également un cycle d'ateliers sur la parentalité en prison. Le contenu concerne les « compétences parentales », comme cela existe en milieu ouvert pour n'importe quel parent. Cette proposition permet aux détenus de prendre une place dans la société qui soit différente de celle d'un

auteur de délit. C'est également l'opportunité de reconsidérer l'éducation qu'ils ont reçue, mais aussi de travailler sur l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants. Les schémas de reproduction à l'œuvre dans leur trajectoire personnelle se trouvent ainsi questionnés dans un tel travail.

Ces propositions s'inscrivent dans un contexte d'offres diversifiées (sport, philosophie, culture...) en partenariat avec des prestataires comme la Ligue de l'enseignement.

Le SPIP mentionne également un projet mené avec l'association AEM : un stage de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes et de lutte contre le sexisme. Pourront y participer les personnes qui y ont été condamnées, ainsi que toute personne suivie par le SPIP sur orientation de son conseiller. Ce stage ne s'adressera pas qu'aux auteurs de violences intrafamiliales mais il est très probable qu'ils soient fortement majoritaires.

>> Prise en charge des auteurs de violences conjugales par l' AIS 35

Association pour l'Insertion Sociale (AIS 35)

L'AIS 35 est une association loi 1901 qui s'adresse à toutes personnes en difficultés de logement ou d'insertion. Son Pôle socio-judiciaire propose des accompagnements socio-judiciaires pour les personnes mises en cause, en relation

avec les Tribunaux Judiciaires de Rennes et de Saint-Malo, et au-delà selon les mandats. L'AIS déploie ainsi un certain nombre d'actions à destination des auteurs de violences conjugales.

<https://www.ais35.fr>

. Stages de responsabilisation

Ces stages sont prononcés à l'encontre des auteurs de violences conjugales à différents stades de la procédure, soit par le Parquet en présentiel, soit par le juge au titre d'une peine :

- Dans le cadre d'une condamnation prononcée par le tribunal correctionnel : en peine principale, complémentaire ou en tant qu'obligation particulière d'un sursis probatoire.

Auteurs de violences conjugales

- En alternative aux poursuites dans le cadre d'une composition pénale, procédure alternative aux poursuites destinée à répondre à un délit par l'acceptation et l'exécution volontaire de mesures, pour les primodélinquants reconnaissant les faits qui leur sont reprochés (violences conjugales avec une ITT inférieure ou égale à 8 jours, harcèlement ou menaces commises à l'encontre du conjoint ou de l'ex-conjoint). Il s'agit du premier niveau de réponse dans la politique pénale du Parquet. Les auteurs ont au préalable rencontré le délégué du Procureur ; ils ont accepté la mesure de composition pénale, qui suppose la reconnaissance des faits.

Préalablement au stage, les futurs stagiaires sont accueillis en entretien individuel. L'entretien préalable va permettre au professionnel d'évaluer la capacité de l'auteur à s'intégrer dans un groupe, d'identifier les freins et leviers facilitant son engagement vers une dynamique de responsabilisation, préciser le cadre du stage et ce qui est attendu notamment en terme de participation active et d'engagement vers une dynamique de responsabilisation.

Le stage a lieu sur 2 journées complètes, suffisamment espacées pour permettre une mise en réflexion entre ces deux temps.

Les stagiaires doivent s'acquitter d'une participation de 240€ auprès de l' AIS 35.

Le stage est co-animé par deux professionnels socio-judiciaires ; un psychologue intervient également sur une demi-journée.

À l'occasion du stage, les participants sont invités à évoquer leur trajectoire personnelle (pourquoi en sont ils arrivés là ?), la relation à l'autre dans le cadre d'un couple, les représentations, la question des émotions, comment on identifie les éléments déclencheurs, les conséquences pour les victimes...

L' AIS porte la conviction que les stages, qui s'inspirent des techniques de groupes de parole ne peuvent être animés sur un mode « descendant »,

réduit à une simple information. Ils débutent par un « tour de table » des stagiaires, ce qui permet un ancrage dans une réalité, la leur et celle des autres participants. Il s'agit d'« aller les chercher sur leur vécu, leur fragilité pour amorcer une première prise de conscience » préalable nécessaire à un véritable cheminement personnel.

En 2022, l' AIS a organisé et animé 72 stages (62 sur Rennes) ; 561 stagiaires effectivement présents, dont des femmes pour une part minoritaire.

Ces stages existent depuis de nombreuses années et ont été fortement développés depuis la fin 2020.

Les profils sont diversifiés et une grande mixité est observée en termes d'âge, de catégories socio-culturelles, de parcours personnels ... La maltraitance infantile et l'existence d'un contexte conjugal violent durant l'enfance, sont identifiés dans les parcours, mais ne sont pas systématiquement présents.

. Les CPCA dispositif national décliné sur les territoires

Les Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales constituent une proposition du Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes porté par le ministère chargé de l'Égalité entre les hommes et les femmes, de la diversité et de l'égalité des chances, en collaboration avec le ministère de la Justice (novembre 2019).

Ils sont en lien avec les DRDFE (Directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité) sur le plan local.

Le CPCA est conçu comme un lieu ressource à compétence régionale ou interdépartementale pouvant prendre en charge les auteurs de violences conjugales.

En région Bretagne, le dispositif « CPCA EILAN » est porté par 4 associations représentant les antennes départementales : l'ADAJ dans les Côtes d'Armor, Don Bosco dans le Finistère, l' AIS35 en Ille-et-Vilaine et la Sauvegarde 56 dans le Morbihan.

Le CPCA propose un parcours d'accompagnement

global et pluridisciplinaire aux auteurs de violences au sein du couple. Il ne vise pas à se substituer aux prises en charges existantes, mais à favoriser l'articulation des diverses interventions judiciaires, sociales et sanitaires dans un objectif de prévention de la récidive et de protection des victimes. Il s'agit d'une démarche volontaire qui nécessite l'adhésion, que la personne ait été confrontée à la Justice ou non, qu'elle soit inscrite au moment de la prise en charge dans un parcours judiciaire ou pas.

Le CPCA est aussi envisagé comme un dispositif d'écoute et de soutien, notamment en période de crise conjugale, et peut être saisi directement par les auteurs.

L'antenne du CPCA portée par l' AIS 35

L' AIS 35 s'appuie sur un réseau national (la fédération Citoyens et Justice, dont les associations sont porteuses de nombreux CPCA ; adhésion à la FNACAV qui gère le Numéro national dédié à la prévention par l'écoute et l'orientation des auteurs de violence conjugale).

Le CPCA propose un parcours d'accompagnement global et pluridisciplinaire aux auteurs de violences au sein du couple.

Pour autant, les stages de responsabilisation des auteurs de violences dans le cadre des alternatives aux poursuites ou en exécution de peine, constituent une des composantes majeures du CPCA et actuellement la voie d'entrée principale : les auteurs qui y assistent sont orientés systématiquement vers le dispositif et l'équipe du CPCA participe activement à l'animation du dispositif. Tous les professionnels peuvent orienter vers le CPCA (services sociaux, professionnels du soin, de la justice, réseaux professionnels dédiés aux violences, associations, services préfectoraux, communaux...) au travers d'une fiche navette.

Les orientations sont principalement en lien avec le parcours judiciaire : composition pénale, contrôle judiciaire, accompagnement du CPIP ; des personnes

ont également contacté le service spontanément sans être orientées par un professionnel.

L'équipe du CPCA antenne 35 reçoit et accompagne les personnes dans le département brétilien.

Lorsqu'une demande ou une orientation est formulée, un premier entretien d'évaluation est réalisé. Le premier entretien peut parfois avoir lieu avec le psychologue du CPCA. Un contrat d'engagement est signé par le bénéficiaire. Au travers d'un suivi individuel, il va élaborer avec le bénéficiaire un parcours qui englobe différentes dimensions : psychologique, soins (dont addiction), hébergement, insertion socioprofessionnelle, accès au droit, parentalité... et s'appuiera sur des orientations internes vers divers acteurs spécialisés.

L' AIS 35 s'appuie sur un réseau de partenaires : SPIP, ASFAD, CRAVS, CHGR, autorité judiciaire, Ville de Rennes et Rennes Métropole, Préfecture, ARS, DDETS... Le partenariat avec le SPIP 35 facilite l'orientation des personnes placées sous-main de justice.

Des nuitées hôtelières et 2 places d'hébergement en diffus sont mobilisables en cas de besoin.

Parallèlement, l' AIS35 porte une place en CHRIS dédiée à l'éviction du conjoint violent.

En 2022, 73 personnes ont été orientées vers le CPCA porté par l' AIS (62 hommes et 11 femmes).

. La prise en charge psychologique de l' AIS

Le psychologue spécialisé sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales réalise des accompagnements individuels et des animations collectives (groupe de parole). Il peut être amené à rencontrer des détenus et se déplace dans le département au besoin.

Il anime, en complément d'un psychologue externe, le module psychologique des stages de responsabilisation.

41 personnes ont été reçues en 2022 pour une prise en charge psychologique : 320 entretiens réalisés par

Auteurs de violences conjugales

le psychologue salarié, soit 7,6 entretiens en moyenne par personne ; 9 entretiens ont été réalisés par un psychologue extérieur. Au 31/12/2022, 23 personnes étaient suivies.

L'AIS observe que la demande de prise en charge psychologique s'est accrue en 2022 et que dans la plupart des cas, les questions sur la conjugalité violente ont été bien investies, permettant un pas de côté des patients sur leur situation actuelle.

. Le groupe de parole du CPCA Eilan-AIS 35

Créé en fin d'année 2022, il accueille 8 personnes maximum pour une durée de 6 mois à raison de 12 séances et a lieu dans les locaux de l'AIS35 à Rennes.

Il vise à favoriser une réflexion sur la responsabilisation de l'auteur, les représentations sociales, la place et l'interaction dans le couple.

>> Une mesure récente : le Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire (CJPP)

Le CJPP est un dispositif expérimental issu du Grenelle, piloté par l'administration pénitentiaire, qui prévoit la prise en charge d'un auteur poursuivi pour des faits de violences conjugales et constitue une alternative à la détention provisoire.

Contrairement au CPCA, le dispositif accueille uniquement des personnes sous main de justice.

Initialement expérimenté à Nîmes et Colmar, ce dispositif a été accueilli avec satisfaction par les magistrats, des associations et des personnes sous main de justice. Il est maintenant étendu à 8 autres sites dont Rennes. Ce dispositif allie protection des victimes et prise en charge des auteurs dans des structures spécialisées dans lesquelles ils bénéficient d'un suivi sanitaire, social, éducatif et psychologique.

Placé sous contrôle judiciaire après une évaluation sociale réalisée par l'AIS35, l'auteur a l'obligation de résider dans une structure et d'être pris en charge sur le plan sanitaire, social, éducatif ou psychologique par le secteur associatif.

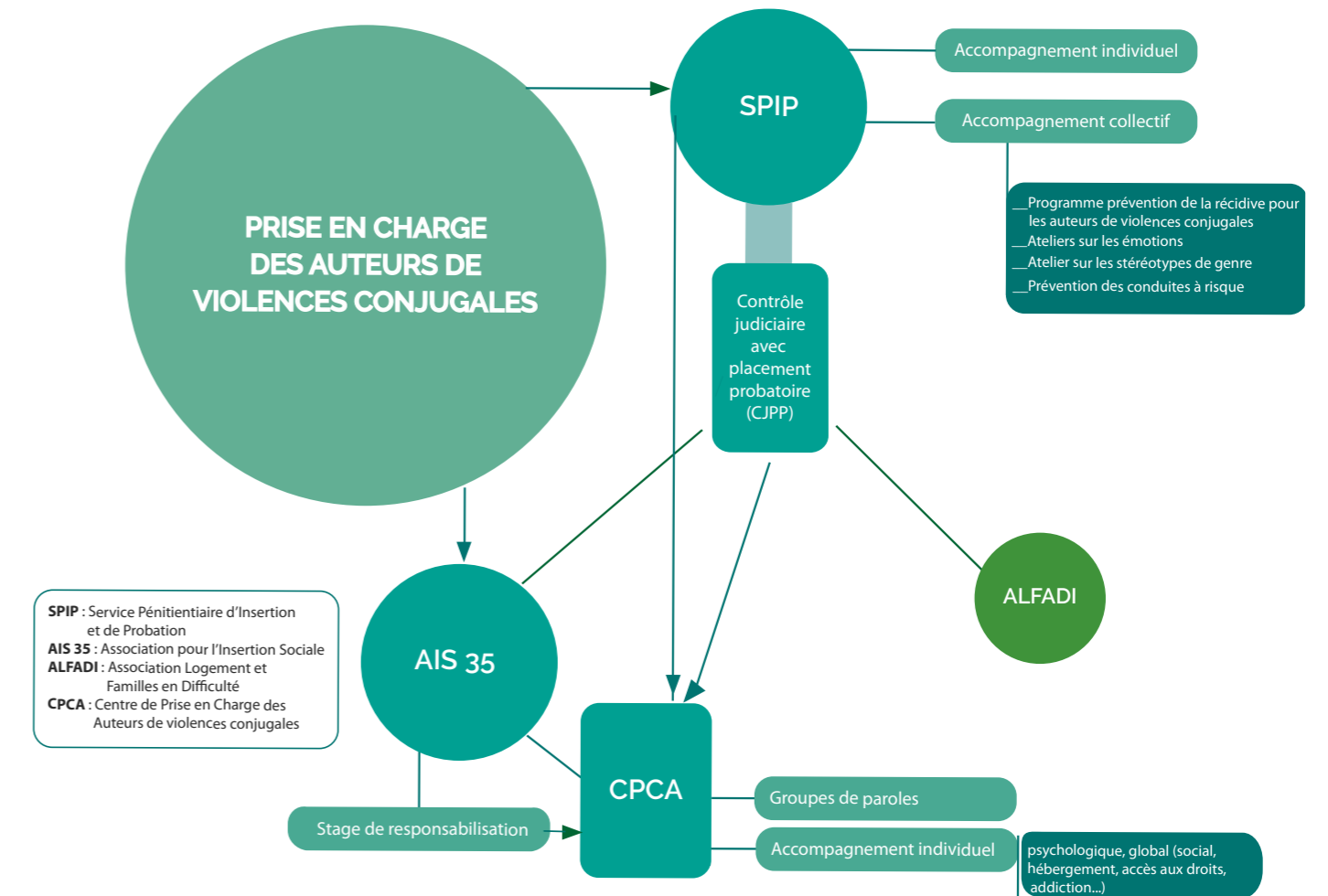
En Ille-et-Vilaine, la mise en œuvre de la mesure judiciaire est pilotée par le SPIP 35 en partenariat avec les associations ALFADI (pour les volets hébergement et suivi social) et AIS 35 (volet psychologique).

L'équipe du CJPP et les référents CPIP peuvent orienter vers le CPCA qui intervient en relai de la mesure sur un plan individuel et/ou collectif.

Ce dispositif comprend 15 places dont 10 en phase présentencielle et 5 en phase postsentencielle sur le département et la mesure est généralement inférieure à 6 mois.

06_ FOCUS QUALITATIF LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES

Dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales



Auteurs de violences sexuelles

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Le nombre de personnes victimes de violences sexuelles dans l'enfance est colossal : 10% des Français et Françaises soit 6,7 millions de personnes, se déclarent victimes d'inceste (enquête IPSOS 2020, Face à l'inceste). Les agressions sexuelles ont d'abord lieu dans des contextes intrafamiliaux. L'auteur de violences sexuelles est très majoritairement connu de la victime (68% des agressions, et 83% des viols) (ONDRP, 2019).

La prise en charge des auteurs mineurs

Cette partie prend appui sur les échanges avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (le STEMO de Rennes) et le CRAVS (Centre de Ressources sur les Auteurs de Violences Sexuelles) de Rennes qui intervient en soutien aux professionnels accompagnant des auteurs de violences sexuelles qu'ils soient mineurs ou majeurs.

Nous ferons également référence à une recherche déployée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, conduite par Marie Romero « La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel à la protection judiciaire de la jeunesse »¹.

Cette recherche met en évidence que la part des mineurs impliqués dans les affaires sexuelles est loin d'être anecdotique : en France (au moment de la recherche en 2020-2021), les mineurs représentent la moitié des mis en cause dans les affaires de viols et agressions sexuelles sur mineur.

À Rennes, les chiffres de la DDSP sur les auteurs de violences sexuelles sur mineurs confirment ces tendances, même si les faits sont peu nombreux.

Le CRAVS et la PJJ font les mêmes constats que ceux qui figurent dans cette recherche : «*Ce phénomène complexe recouvre une grande variété de situations et implique des mineurs aux profils variés*».

STEMO - PJJ

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a pour mission principale de mener des actions d'éducation et d'insertion ou de réinsertion professionnelles pour les mineurs sous protection judiciaire.

Le Service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) chargé du suivi des mineurs délinquants en milieu ouvert est composé d'une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistante de service social, psychologue, infirmière).

Il apparaît que « les mineurs présentent rarement des troubles psychiatriques ou des comportements de « prédation », il s'agit surtout de primo-délinquants, assez inhibés, peu à l'aise en relation duelle, ayant une faible estime d'eux-mêmes. Ils semblent aussi plus susceptibles que les autres mineurs d'avoir vécu des violences sexuelles intrafamiliales précoces. Les professionnels font face à de multiples difficultés de prise en charge (problèmes d'accès et d'adhésion aux soins, lenteur du système judiciaire, malaise pour parler de sexualité et aborder les faits), manquent de formations et de connaissances spécifiques sur le sujet ».

Les MAICS (des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel) sont des mineurs plus à risque d'avoir vécu des violences dans l'enfance (surtout sexuelles et intrafamiliales), pour la plupart non détectées, ni prises en charge. Ces violences ont pu occasionner des troubles dans leur développement psycho-affectif et sexuel et entraîné des dérégulations émotionnelles (colère, anxiété, angoisse, hyperactivité) entre autres.

Un des axes de prise en charge des professionnels de terrain est de travailler sur ce qu'ils ont vécu, tout au long de leur parcours.

Chez les enfants et les adolescents, le comportement sexuel problématique ne vient pas forcément indiquer un problème d'ordre sexuel ; cela peut témoigner d'une histoire de vie difficile, d'un contexte spécifique, d'une construction identitaire et développementale perturbées. L'enfant, peut témoigner par une manifestation symptomatique que quelque chose ne va pas autour de lui (traumatisme, défaillance

du système familial ...). C'est pourquoi il importe d'évaluer la situation au sens large, en prenant en compte son comportement, son environnement, son fonctionnement, et son développement. Cette étape est fondamentale, car il existe un risque de répétition, même si dans la majorité des cas, les enfants, les adolescents retrouvent une trajectoire de développement ordinaire.

Concernant les enfants et les jeunes présentant des comportements sexuels problématiques, les professionnelles du CRAVS constatent régulièrement des carences en terme de connaissances et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (la loi prévoit 3 séances de la maternelle à la terminale : éducation à la vie relationnelle, psycho affective, ainsi que l'éducation au corps, à l'intimité, à la sexualité.)

En dehors du cadre scolaire, le CRAVS n'a identifié aucune structure intervenant sur la dimension collective éducative ; c'est un manque évident. Il remarque dans les prises en charge des différents comportements problématiques, que leur structure arrive en bout de chaîne, tandis qu'un certain nombre de repères dans la sphère psycho affective auraient pu être mis en place, et prévenir des passages à l'acte.

Sur le volet prévention, le CRAVS développe un partenariat avec l'association Liberté Couleurs (appui sur la construction de supports, consolidation d'outils de prévention) qui intervient auprès de publics en milieu scolaire notamment. La PJJ intervient quant à elle avec le centre de planification de Rennes.

La recherche de Marie Romero pour la PJJ indique qu'il existe peu de services de santé spécialisés dans la prise en charge des MAICS, et lorsqu'ils existent, « les structures médicales ou services de pédiatrie sont saturés (liste d'attente, pas de priorité) et parfois réticents à l'accueil de ces mineurs ».

Cette recherche préconise la mise en place d'un référentiel commun d'intervention aux professionnels qui prenne en compte les trois volets : soin / psychoéducation / reconnaissance de ces jeunes dans leur statut de victime.

CRAVS

Centre ressources par grande région, le siège à Rennes (2 ETP psycho, 0.4 psychiatre, 1 assistante administrative), une antenne à Brest. La mission du CRAVS est de venir en soutien aux professionnels du terrain qui accompagnent auteurs de violences sexuelles mineurs ou adultes. Elle se décline selon plusieurs volets :

- La mise en place de formations initiales et continues pour les professionnels intervenant auprès des auteurs de violences sexuelles

- Une mission de recherche et de réflexion sur les prises en charge et le suivi des auteurs de violences sexuelles
- La participation au développement de la prévention
- L'animation du maillage Santé-Justice dans l'objectif d'une collaboration étroite des champs santé, justice, et accompagnement social
- La constitution d'un espace expert dans l'objectif de fournir aux professionnels de secteur un appui de qualité sur les difficultés et questionnements qu'ils peuvent avoir sur leurs pratiques cliniques
- La mise en place d'un pôle d'information et de documentation

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS ADULTES DE VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS

Cette partie concerne les majeurs auteurs de violences sexuelles à l'encontre des enfants. Les professionnelles du CRAVS invitent à distinguer la pédophilie et la pédocriminalité. La pédophilie rentre dans les classifications internationales des maladies, elle désigne les personnes attirées sexuellement par les enfants de façon durable, ce qui la différencie de la pédocriminalité qui implique le passage à l'acte et les violences sexuelles commises sur les mineurs.

Le CRAVS de Rennes intervient de plusieurs manières auprès du public adulte. Il vient en soutien des professionnels intervenant auprès des personnes auteurs de violences sexuelles (par exemple des personnes sorties de détention qui ont une obligation ou une injonction de soins). L'intervention peut être également à destination des publics qui ne sont pas passés à l'acte, et qui sollicitent le service via le dispositif « STOP », dispositif téléphonique d'évaluation et d'orientation vers le soin pour les

¹ https://www.lemediasocial.fr/hulkStatic/EL/ELI/2023/01/f268093f9-c58d-4207-968a-575847927d36/sharp_/ANX/synthese-recherche-maics.pdf

Auteurs de violences sexuelles

personnes attirées sexuellement par les enfants. S'appuyant sur des études, le CRAVS souligne qu'un **auteur sur deux ayant agressé sexuellement un enfant ou un adolescent avait cherché de l'aide avant son passage à l'acte.**

La majorité des violences sexuelles ont lieu au sein même des familles.

Le CRAVS essaie de répondre et d'orienter à proximité de la domiciliation du patient, en fonction de ses ressources financières, et en fonction de l'accès au soin sur le plan local.

L'orientation de ces patients vers des dispositifs adaptés est rendue complexe par le manque de formation des professionnels, par les représentations qu'ils génèrent et par la réalité des moyens à disposition. Certains ne sont par conséquent pas pris en charge.

Le CRAVS interpelle sur le besoin de formation des acteurs qui interviennent dans le champ de l'enfance, notamment dans le champ de la prévention. Il s'agirait de leur permettre de mieux repérer les signes de victimisation, et de transmettre aux enfants un bagage suffisant (lorsque ce n'est pas le cas) sur l'altérité (intimité, relation ajustée, prévention des comportements inadéquats, demande d'aide).

Selon les études, **30% des auteurs ont été victimes de violences sexuelles eux-mêmes ; la proportion encore plus importante concernant les violences au sens large.** L'enjeu est donc bien de briser le cycle des violences.

>> **Former des professionnels à la prise en charge des auteurs de déviances sexuelles**

>> **Miser sur la prévention des plus jeunes pour repérer, prendre en charge les victimes et stopper le cycle des violences**

>> **Communiquer auprès du grand public sur ces violences et le numéro d'écoute national**

Dispositif STOP
<https://dispositifstop.fr/>

Service Téléphonique D'orientation et de Prévention

Le dispositif Téléphonique d'évaluation et d'orientation vers le soin pour les personnes attirées sexuellement par les enfants.
La Fédération Française des Centres Ressources pour les

Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FF-CRIAVS) a mis en place un service téléphonique d'évaluation et d'orientation vers les soins pour les personnes attirées sexuellement par les enfants, dans un objectif de prévention des violences sexuelles sur mineurs.

0 806 23 10 63 - Appel Confidentiel et Non Surtaxé

CONCLUSION

La prise en charge des auteurs apparaît aujourd'hui comme un véritable enjeu en matière de lutte contre les violences conjugales. Il s'agit ainsi d'intervenir sur les mécanismes structurels de ces violences, d'agir à la racine et de mettre fin à la répétition des faits.

Concernant les violences conjugales, l'année 2019 marque un tournant. La politique pénale du Parquet apparaît résolument déterminée, en cohérence avec les orientations nationales issues du Grenelle. Le niveau de réponse pénale a été relevé : toute violence conjugale doit être suivie d'une réponse pénale, a minima le stage de responsabilisation. On observe également le déploiement de dispositifs spécifiques, issus du Grenelle. Les Centres de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) sous l'impulsion du ministère chargé de l'Égalité entre les hommes et les femmes, de la diversité et de l'égalité des chances, en collaboration avec le ministère de la Justice constituent une avancée certaine. Le CPCA est déployé sur notre territoire ; il constitue une véritable ressource pour les professionnels qui accompagnent les auteurs, ainsi que pour les personnes qui ont besoin d'être soutenues et font des démarches volontaires afin de ne pas basculer ou rebasculer dans la violence.

Comme nous l'avons pointé l'année dernière sur le volet concernant les victimes, la politique volontariste du Parquet porte ses effets, comme en attestent les indicateurs sur l'activité judiciaire (nombre de défèrements, de dossiers suivis par les juges d'application des peines et le SPIP...).

Les mesures ont été mises en place et poursuivent leur montée en puissance. Au fur et à mesure que la parole se libère, que les situations sont révélées, les besoins ne font qu'augmenter. Le contentieux des violences conjugales est devenu un volet très significatif de l'activité de la police et de la gendarmerie (il s'avère majoritaire dans certaines brigades de gendarmerie).

Se pose la question de la limite en termes de capacité d'intervention (police / justice), malgré l'augmentation des moyens. De leur côté, les associations n'ont de cesse de s'adapter pour répondre aux sollicitations des institutions. Mais ces capacités ne sont pas extensibles non plus.

On peut se demander quand le palier du chiffre noir (i.e. cette criminalité « méconnue », l'écart existant entre les infractions enregistrées et la criminalité réelle) sera atteint.

L'intervention pour éradiquer les violences conjugales se situe à plusieurs niveaux : policier, judiciaire, social, sanitaire ... mais aussi culturel et éducatif. À ce titre une observation significative et récurrente, comme nous l'avons vu l'année dernière en posant le regard sur les victimes : tous les partenaires font également le constat que tous les milieux-socioculturels sont concernés par cette délinquance.

Le travail en cohérence des différents champs d'intervention doit poursuivre son déploiement. Mais au niveau sociétal, la lutte contre les violences conjugales doit intégrer un volet culturel. Il s'agit de questionner des représentations culturelles (l'égalité, l'altérité, les représentations hommes / femmes, ...).

Cet article aborde également la prise en charge des auteurs de violences sexuelles, en particulier des auteurs de violences sexuelles à l'encontre des enfants. Cette question doit être traitée à part: l'âge des auteurs, les profils des délinquants, les dynamiques de passage à l'acte... différent grandement. Pour autant, même si ces faits sont de nature très différentes des violences conjugales, la sphère intrafamiliale est particulièrement concernée.

Et surtout, ce volet ne doit pas être mis de côté, ne serait-ce que pour une raison : le nombre considérable d'enfants victimes de violences

sexuelles. 10% soit 6,7 millions de personnes, se déclarent victimes d'inceste en France. Les révélations sont en général tardives, des années, voire des décennies après les faits.

Il s'avère que 30% des auteurs ont été victimes de violences sexuelles eux-mêmes ; la proportion est encore plus importante concernant les violences au sens large. **L'enjeu est donc aussi celui de briser le cycle des violences.**

Qu'il s'agisse des auteurs de violences sexuelles commises par des auteurs majeurs ou des auteurs mineurs, la structure spécialisée que constitue le CRAVS (Centre de Ressources sur les Auteurs de Violences Sexuelles) fait le constat d'un manque de formation des professionnels du soin souvent démunis face à ce public et de la difficulté d'identifier un réseau de professionnels en charge des auteurs de ce type de violences. Un manque assez général sur l'accès au soin de ces publics est observé.

Le CRAVS interpelle sur deux champs qui lui semblent prioritaires : la mise en place de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle à destination des enfants et des jeunes d'une part, et d'autre part la formation des professionnels de terrain sur la problématique des violences sexuelles.

Un enjeu est également identifié sur la communication auprès du grand public, telle qu'elle existe dans les pays nordiques ou bien en Angleterre et en Allemagne. Les campagnes de communication sont peu visibles nationalement. Le CRAVS est à la recherche de partenaires locaux qui puissent soutenir ou être porteurs de ces messages de prévention.

En matière de lutte contre les violences intrafamiliales, les violences conjugales, mais aussi de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ou d'autres formes de violence, la prévention doit toucher tous les publics : les enfants et les jeunes de la maternelle (voire de la crèche) à l'université, mais aussi les adultes. Toutes les générations sont concernées, tous les milieux, tous les contextes de vie... Le développement des compétences psycho-

sociales y est central pour plusieurs raisons. D'abord, il s'agit de prévenir et de protéger. C'est un moyen de travailler sur le rapport à l'intimité, d'explicitier les interdits, de poser les bases du consentement, de prévenir les passages à l'acte, d'identifier les victimes et d'en prendre soin. Mais il intervient également sur la gestion des émotions : « comment je réagis quand je suis dans la frustration, la colère ? Qu'est-ce que je peux faire au lieu de déverser mes émotions sur l'autre ? ».

Enfin, nous souhaitons évoquer la justice restaurative, sur laquelle des partenaires ont attiré notre attention. Elle vise la reconstruction de la victime, la responsabilisation de l'auteur de l'infraction et sa réintégration dans la société.

La lutte contre les violences (intrafamiliales / sexistes et sexuelles) est un tout. À côté du traitement des situations qu'il s'agisse de la prise en charge des victimes et de celle des auteurs, c'est le combat à l'endroit de la société tout entière, un combat qu'il faut poursuivre collectivement avec constance et détermination.

07_ FOCUS : IMPACT DU TRAFIC DE STUPÉFIANTS SUR LA VIE DES FAMILLES ET DES ENFANTS DANS LES QUARTIERS OÙ IL S'EXERCE

Rennes, comme de nombreux territoires en France, aussi bien urbains que ruraux, est confrontée depuis quelques années à une évolution du trafic de stupéfiants, tant dans sa dimension que dans son fonctionnement. Plus sophistiqué, plus organisé, le trafic a des impacts très négatifs sur la vie de certains quartiers et des habitants. Autour des 33 points de deal répertoriés par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, les habitants se retrouvent dans des situations intrusives, insécurisantes, voire violentes.

Ce focus qualitatif commandé par les partenaires signataires du CLSPD de Rennes a pour objectif de qualifier finement ces effets en donnant la parole aux habitants qui subissent cette insécurité au quotidien. Les partenaires ont souhaité porté une attention particulière aux impacts sur les familles, afin de nourrir au mieux le travail de prévention réalisé par les animateurs jeunesse, les travailleurs sociaux et les équipes éducatives, aux côtés des parents.

Jusqu'ici, la question des stupéfiants est abordée dans l'Observatoire sous le prisme de la délinquance constatée par les forces de l'ordre (les faits enregistrés et les mises en cause). À Rennes, nous bénéficions également d'une déclinaison locale de l'enquête de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des tendances addictives) qui réalise chaque année un rapport précis sur les drogues : [Tendances Récentes à Rennes et en Bretagne en 2022. Substances psychoactives, usagers et marchés.](#)

Il s'agit ici d'apporter un regard sous l'angle de la vie des habitants, en particulier des familles et des enfants. Le trafic se diffusant ces dernières années en des points de plus en plus nombreux, il impacte la vie quotidienne d'un nombre croissant d'habitants.

Les instances de travail au sein du CLSPD, et en particulier les cellules de veille dans les quartiers, ont mis en évidence ces derniers mois comment les familles et les enfants sont touchés de plus en plus directement par l'exercice du trafic de stupéfiants.

Nous nous sommes demandés, entre les tensions du quotidien et les faits de violence extrêmes, comment sont

impactés les familles et les enfants qui vivent dans ces endroits. Qu'est-ce que cela implique pour les enfants de grandir dans ces lieux ?

Nous avons souhaité donner la place à des exemples concrets, des expériences précises.

UN SUJET DIFFICILE À ABORDER AVEC LES PARENTS

Ces expériences ont été rapportées par des professionnels intervenant auprès des familles et des enfants (travail social, animation, éducation, médiation), ainsi que des habitants directement concernés, des parents, en l'occurrence, des mères de famille.

S'il était important d'entendre les parents, il n'en demeure pas moins que ce sujet est difficile à aborder directement. *«Ce ne sont pas des questions qu'on aborde entre nous ; c'est tellement sensible et douloureux ; ce n'est pas facile».*

Ce focus mobilise des extraits d'entretiens individuels ou collectifs. 18 personnes ont ainsi été entendues. Nous complétons en mobilisant du verbatim issu de l'enquête de perception des habitants réalisée par TMO pour la Ville de Rennes entre juin et septembre 2022 dans les quartiers politiques de la ville.

Nous n'avons pas cherché à vérifier les faits dont il est question ici. Cet article vise à mettre en évidence la manière dont les familles avec enfant(s) vivent la réalité du trafic dans leur quotidien. Nous avons d'abord souhaité donner place à la parole des personnes concernées.

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'IMPACT

Les familles et les enfants qui vivent dans les quartiers où s'exerce le trafic de stupéfiants sont impactés de multiples façons et de manière plus ou moins directe. Les situations de confrontation au trafic de stupéfiants sont diverses :

. je suis confronté quand je me déplace dans le quartier, quand je fais mes courses, quand je vais prendre le métro, quand je vais à l'école... ;

. le trafic s'exerce en bas de chez moi sur l'espace public,

dans le square, dans la rue... ;

. le trafic s'exerce dans mon immeuble, avec une appropriation des parties communes par les trafiquants hall, ascenseur, palier...), ou dans un appartement voisin
I je suis témoin des interventions de la police dans mon immeuble ;

. le trafic s'exerce aux abords de l'école ;

. l'école a connu des intrusions (un trafiquant est entré dans l'école pour se cacher)...

OMNIPRÉSENCE D'UN TRAFIC QUI MARQUE DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Visibilité et banalité d'un trafic sédentaire

Lors des échanges avec les professionnels ou les habitants, la 1ère chose qui est exprimée concerne la visibilité du trafic. Se manifeste une diversité de sentiments: indignation, stupeur, incompréhension, résignation...

« Ça fait partie du décor ; ils sont là tout le temps ; ils ne se cachent pas »

« Le trafic s'exerce sous nos yeux ».

« C'est incompréhensible que cela dure ; comment est-ce possible ? Tout le monde voit, tout le monde sait. Que fait la Police ? Que fait la Ville ? »

Des personnes expriment un sentiment d'abandon et en même temps les nombreuses interventions policières qui visent à « harceler » les trafiquants sont souvent mentionnées. Au-delà du sentiment d'abandon, c'est l'impression d'une impuissance collective qui s'exprime.

Visibilité des armes

« Ils ont des armes blanches sur eux ; j'en ai vu un l'autre jour avec un couteau grand comme ça (montre la longueur de la main) dans son étui ; je me suis dit, il va où comme ça, celui-là ? Il ne l'avait pas à la ceinture, mais dans la main ; je me suis dit « il va planter qui ? »

-Vous avez eu peur ?

-Bien oui, on pense à ça, avec ce qui s'est déjà passé sur le quartier Le gars, lui, il a pas peur de se balader comme ça, avec un grand couteau à la main en pleine rue, en plein jour... »

* Verbatim issu de l'enquête TMO Enquête de perception des habitants

« Il faut voir les fournisseurs quand ils arrivent avec leur gros 4x4. Sur la dalle ou bien, là, dans la rue. Ils sont deux, ils ont leur gros sac. Tout habillés en noir, veste en cuir et tout; les pistolets airsoft dehors comme ça ... comme dans un film de gangsters. Ils ont des casques sur la tête, ils viennent devant tout le monde ; ils passent avec leur sac ; tout le monde les regarde. Et il ne se passe rien ; ils ne se cachent même plus ; c'était en plein jour, je les ai vus de mes propres yeux ».

Sentiment de l'omniprésence des dealers

« Les dealers qui sont partout » *

« Présence des dealers en bas de chaque bâtiment » *

« Ce qui me gonfle, quand je sors du métro, je vois cela ; on a beau choisir un chemin différent ; on est obligé de passer devant ».

Le trafic gagne du terrain et s'exerce dans des espaces de vie jusque-là protégés

Le trafic touche les espaces de vie personnels quand il s'exerce dans les parties communes d'immeubles.

« Les dealers ont pris possession des tours et on se méfie lorsque l'on sort de notre logement » *

L'école et ses abords ne sont plus des lieux protégés

« L'endroit où je viens chercher mes enfants, il y a des dealers à côté » *

« Quand on va à l'école, on est obligé de passer devant les personnes en train de consommer de la drogue »

« Aux abords de l'école, ils sont très visibles : quand les policiers arrivent, ils hurlent pour prévenir ; les enfants voient cela ».

« Ya eu un dealer qui est venu se cacher dans l'école ».

Évolutions du profil des dealers

Il est noté que les dealers qui étaient déjà habillés en noir, apparaissent désormais de plus en plus souvent masqués (ils portent des cagoules).

« Ils sont habillés tout en noir, ils sont cagoulés, ils sont cachés au maximum ».

Des dealers sont de moins en moins issus du quartier.

L'interconnaissance protégeait les enfants, les dealers connaissaient les plus jeunes.

« C'était des grands frères ; ils disaient : vous, les petits, rentrez chez vous ! ».

C'est désormais difficile d'entrer en relation avec eux. Ils sont complètement détachés des habitants du quartier, ils exercent un rapport froid à leur égard. Ils ne manifestent aucun scrupule relatif à l'impact de leur trafic sur la vie des habitants, ni même sur celle des enfants. Et ils sont plus facilement agressifs.

Selon la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), cette observation est générale sur le territoire national. C'est une stratégie des trafiquants de mettre des personnes qui ne sont pas du quartier. C'est ainsi plus facile de faire régner la terreur. L'objectif est de générer le maximum d'argent sans être entravé.

VIVRE DANS UN QUARTIER OÙ S'EXERCE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS : LES CONSÉQUENCES DIRECTES POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS

C'est vivre dans des nuisances, dont le bruit

Pour avertir du passage de la Police ou d'une personne suspecte, les guetteurs crient à l'attention de ceux qui vendent. Dans ces endroits, on entend des cris toute la journée et également une partie de la nuit.

La Police intervient chaque jour dans les différents lieux où s'exerce le trafic. Un habitant évoque « la guerre entre la Police et les dealers », « quand on vit là, c'est une nuisance ».

Être confronté aux consommateurs

Des habitants et parmi eux les enfants font face chaque jour aux consommateurs.

Des personnes dépendantes de la drogue, consomment en proximité de ces points de vente et peuvent laisser leur matériel d'injection sur place.

« il y a des seringues par terre » *

Se pose ici la question sanitaire du risque de contamination.

Le contrôle des accès de l'immeuble, blocage des ascenseurs

« Les dealers empêchent l'utilisation des ascenseurs » *
Un professionnel qui accompagne des familles a dit : « des parents font avec ; pour entrer dans leur tour, il faut passer l'étape de leur tour avec le vigile. Le produit est là. On passe devant un vigile ».

Cela peut s'accompagner du filtrage des habitants pour accéder à leur immeuble (voire se faire accompagner dans l'ascenseur, puis jusqu'à sa porte), de la monopolisation des parties communes ou de l'ascenseur.

Vivre avec la peur au quotidien

Les habitants de ces quartiers doivent vivre dans une ambiance tendue. Vivre avec la peur, est certainement le point principal. Cette dimension est extrêmement prégnante. La tension est plus ou moins forte selon les spots de deal. Elle peut être intense quand l'immeuble où l'on vit est envahi par le trafic.

Il peut s'agir de la peur de se retrouver au milieu d'une altercation entre dealers, entre la police et les dealers.

« Les jeux du chat et des souris entre les policiers et les dealers ; c'est anxiogène. Quand on se déplace, on doit faire attention, on peut se retrouver pris au milieu de ça ».

Les habitants sont conscients que le trafic implique une guerre de territoires entre bandes qui se disputent les points de deal. Ces règlements de compte peuvent être à l'origine de faits d'une grande gravité (homicides). Les habitants ont peur de se faire prendre pour cible au milieu d'une altercation. Il faut se protéger et protéger ses enfants.

Être destinataire de menaces, d'insultes

« Les jeunes dealers ont accosté ma fille de manière régulière et ont fait des commentaires déplaisants » *
« Un groupe de dealers, ils nous ont insultés avec ma fille » *
« Je me suis fait agresser verbalement par des jeunes qui dealent en bas de chez moi » .

« *Quand on passe, les jeunes insultent car c'est une zone de deal* ».

Une personne s'est confiée lors de l'enquête menée par TMO avoir été destinataire de « *menaces de mort des dealers* ».*

Être exposé à la violence

« *Les violences peuvent éclater à n'importe quel moment* ».
« *Agressions gratuites des dealers* »*

« *Un dimanche, nous sommes allés nous promener avec les enfants (9 et 11 ans) ; au métro, 2 jeunes dealers en ont attaqué un autre. Ils sont descendus de leur banc et ont tabassé l'autre jeune.*

J'étais en famille avec les enfants ; ils ne sont pas gênés malgré les caméras et les gens présents.

Je me dis « c'est un dimanche ; cela peut vite arriver ».

Je me suis sentie choquée, mais après... je protège mes enfants ; on s'est mis dans le wagon arrière ; je les ai mises derrière moi ; je ne voulais pas qu'elles voient ça. C'est très violent de voir cela. »

Être exposé à des faits de grande gravité

Sur certains quartiers, des faits d'une gravité extrême (violences avec arme, fusillade dans la rue, assassinat) ont eu lieu. Cela a choqué les enfants et les adultes.

Il a été rapporté qu'après l'agression d'un habitant qui a été poignardé à l'entrée d'un immeuble, des enfants ont dû, le matin en descendant pour aller à l'école, enjamber une flaque de sang.

Être victime d'agressions physiques

Cette violence peut toucher les adultes, mais aussi les enfants et les adolescents.

« *mon fils a été racketté, tabassé, il est rentré en slip, il y a trop de dealers* »*

Une pression de plus en plus forte pour capter des enfants de plus en plus jeunes

Le risque que les enfants soient pris dans le trafic, est ce qui est le plus intolérable pour les familles (aucun parent n'a mentionné la peur que son enfant puisse devenir consommateur).

Les dealers peuvent exercer une forme d'attraction sur les plus jeunes : l'accès à l'argent prétendument « facile » impressionne les enfants et les adolescents, cela permet d'avoir des vêtements, des chaussures de marques, des téléphones...

« *Quand les enfants voient les dealers, ça leur donne envie* ».

Ce risque s'articule avec la question du décrochage scolaire, qui est variable selon les jeunes.

On m'a fait part de situations où le jeune a été menacé et impliqué de force dans le trafic.

Cette question est douloureuse pour les parents. Elle génère de l'anxiété et pour certaines familles où les enfants sont déjà pris, un réel inconfort (du déni, de la peur, le sentiment d'être pris au piège, de l'ambivalence quand le foyer bénéficie de revenus issus du trafic, de la honte ...).

« *J'ai entendu une maman désespérée ; elle a dit : mon fils, il est pris dedans et je ne sais pas comment le sortir de là* ».

Les parents évoquent les techniques de recrutement des adolescents, des enfants d'âge primaire.

« *Ça commence par des petits services : « tu veux bien aller chercher une boisson à Aldi ou au kebab en bas, tu gardes la monnaie » ; après, les enfants se disent « oh ben tiens, juste en allant chercher un truc, je me fais de l'argent », ça commence comme ça ; après ils commencent à guetter... »*
« *ils croient que c'est que le shit, que c'est pas très grave ; ils ne se rendent pas compte, qu'il y a des drogues comme la cocaïne ; cela les dépasse ; les enfants ne voient pas que ceux qui se font arrêter ce sont les petits dans la rue, pas les gros* ».

Dans les quartiers, sur les murs de bâtiment, on peut lire des messages des trafiquants à l'adresse des enfants pour les recruter comme « *Il n'y a pas d'âge pour guetter* ». Les parents et les professionnels font part des techniques de «recrutement » à destination des plus jeunes. Une famille a témoigné auprès d'animateurs qu'un individu est venu distribuer des goûters. L'enfant (scolarisé en primaire) a dit à sa mère : « *ils gagnent bien leur vie* ».

Il a été rapporté que des dealers jouent au foot avec les enfants à la sortie de l'école.

Des professionnels font remonter que des enfants de familles monoparentales se font cibler.

Un enfant a raconté à sa mère l'échange qu'il avait eu avec une personne sur le chemin en rentrant de l'école. Cette personne l'a questionné « *il est où ton papa ?* », puis a tenu ce propos auprès de l'enfant « *Ta maman travaille beaucoup. C'est pas facile pour elle. Si tu as besoin de quelque chose, tu peux me demander ; je suis là pour t'aider* ».

Également un professionnel rapporte qu'une mère également en situation de monoparentalité lui a confié que son enfant de 6 ans s'est fait interpellé par un individu qui lui a demandé de porter un sachet entre deux points très proches. L'enfant a ensuite reçu un billet de 50€.

CONSÉQUENCES SUR SA MANIÈRE DE VIVRE

Hyper préoccupation liée au trafic

Cette hyper préoccupation est la conséquence directe de la peur générée par l'exposition au trafic au quotidien. Les parents ont besoin d'en parler, d'être écoutés. Les animateurs qui accompagnent les familles, signalent que le trafic imprègne tellement le quotidien qu'il est parfois impossible pour les parents de parler d'autre chose. Cela prend l'espace sur les échanges concernant les besoins des enfants, leur scolarité, leur santé, l'inscription sur des activités, Des professionnels de santé (orthophonistes) pointent que pour certaines familles, cette préoccupation prend beaucoup de place lors des séances de travail.

Les enfants en parlent également : ils décrivent les scènes. Ils décrivent les bagarres, les confrontations aux toxicomanes. Ils sont marqués par la présence du sang. Une professionnelle rapporte : « *les enfants en parlent en classe ; les paroles peuvent sembler exagérées, mais quand on reboucle avec d'autres faits ou témoignages, on se rend compte que c'est la réalité. C'est la réalité de leur quotidien* ».

Altération de la perception de la normalité

En contrepartie de la banalisation du trafic, tandis qu'il faut continuer à vivre le quotidien, les habitants de tous âges doivent composer avec d'autres formes de normalité. « *Mes filles ont compris dans quel quartier on vit ; elles ont compris que pour aller ailleurs, on doit passer par cet endroit, on n'a pas le choix (même si c'est là qu'on a vu un jeune dealer se faire tabasser par d'autres)* ».

Un autre professionnel s'exprime à ce sujet : « *Il faut être vigilant sur la réalité que vivent les familles. Malheureusement, c'est leur vie. C'est décalé, c'est fou. C'est comme quand on arrive dans des familles qui dysfonctionnent : tant que l'enfant n'est pas confronté à l'extérieur, c'est normal, cela semble ordinaire. Ils ne se rendent pas compte. C'est leur quotidien, c'est comme si c'était normal. Le rapport à cette forme de normalité n'est pas le même* ».

« *À quoi jouent les enfants dans les cours d'écoles maternelles ? Aux cow-boys et aux indiens, non. Ils jouent aux dealers et aux policiers. Ils crient « arah, arah » ».* (« arah », ce terme est utilisé par les guetteurs pour avertir les trafiquants de drogue de la présence des policiers).

Adaptation / Limitation de ses déplacements ou de son comportement

En raison du trafic auquel elles sont confrontées, les personnes sont nombreuses à adapter leurs horaires et ne sortent plus de chez elles au-delà d'une certaine heure. Elles font évoluer leurs trajets ou parfois leur posture.

« *Il y a les dealers, on est obligé de contourner, de passer plus tôt le matin et pas le soir. Ils insultent* »*

« *Pas de sortie le soir à cause des dealers* »*

« *Au bout de la rue, il y a les dealers et les guetteurs, on ne peut pas se promener partout* »*

« *Les dealers sont dans les espaces publics. On ne traîne plus dans le quartier* »*

« *Quand je passe devant un immeuble je baisse la tête de peur d'avoir des réflexions des dealers* »*

Les entraves sont les plus fortes pour les habitants qui connaissent le trafic à l'intérieur de leur immeuble.

L'appropriation des parties communes vient entraver les déplacements des habitants.

Entraves de l'autonomie des enfants et des adolescents

L'autonomie dans l'espace public fait partie des apprentissages des enfants. Sur certains secteurs, les parents estiment que les enfants ne peuvent jouer seuls dehors, ou circuler sur de petits trajets pour des raisons de sécurité.

« On ne va pas les laisser jouer seuls dehors »

« S'il n'y avait pas ce contexte, mes enfants pourraient se déplacer seuls ; mais ici, je dis « non » ; pas dans ces conditions ! Je me dis : qu'est-ce qui peut arriver ? On a déjà vu des situations qui dégèrent, des courses poursuites et des voitures ».

Des parents surveillent, ne lâchent pas leurs adolescents, ne les laissent plus aller voir leurs amis ...

« Mais on ne la laisse pas aller jusqu'au métro, seule »

« Mon fils [un adolescent], je le surveille tout le temps, tout le temps. Je l'appelle plein de fois par jour. Je veux tout le temps savoir où il est ».

Les laisser circuler dans l'immeuble peut parfois être compliqué.

« Je ne laisse même plus ma fille descendre les poubelles dans le local. La dernière fois, elle s'est faite interpellée par des dealers ».

Renoncement aux activités

Les animateurs rapportent que des familles ont stoppé les activités des enfants au-delà de 18h. C'est le cas avec l'arrivée de l'hiver, il fait nuit plus tôt et les dealers sont dans le hall.

Les professionnels énoncent l'impossibilité de mobiliser certains leviers socio-éducatifs, comme l'accès aux loisirs, du fait de ces entraves.

Empêchés d'aller à l'école

Il a été signalé une situation où des enfants avaient été empêchés de se rendre à l'école, car la famille ne pouvait utiliser l'ascenseur monopolisé par les dealers. Nous avons

pris contact avec la direction de l'école qui confirme ces faits :

« Cette maman m'expliquait que son enfant était régulièrement absent à l'école à cause des ascenseurs qui ne fonctionnent pas (elle habite à un étage élevé, a un bébé et est seule avec ses enfants à la maison. Elle a essayé de faire descendre et monter sa fille par l'escalier par ses enfants plus grands mais c'était trop compliqué.)

Lors de cette discussion elle m'a aussi dit qu'elle n'en pouvait plus du quartier, à cause des dealers et qu'elle n'inscrivait plus ses enfants d'élémentaire à l'étude ou à l'aide aux devoirs, ni même à des activités extra scolaires car passé 16h30, les dealers sont dans le hall de l'immeuble et ont déjà empêché ses enfants de monter... ».

Une professionnelle qui accompagne une famille a été amenée à prendre contact avec le lycée où est scolarisée leur adolescente pour signifier son impossibilité à se rendre aux heures d'études en fin de journée, compte tenu du trafic dans son immeuble. Il a été répondu par l'établissement que plusieurs lycéens étaient effectivement empêchés d'aller en cours après 17h pour ces motifs.

Être privé de liberté

Une enfant a confié à une animatrice :

« Je suis emprisonnée ».

Impact sur la santé des enfants

À ce stade, aucun indicateur ne permet d'enregistrer l'altération de la santé des enfants due à ces conditions de vie. Mais outre, l'exposition au contexte de stress, qui a de fait un impact sur la santé mentale, les enfants en étant privés de sortir, d'aller à leurs activités, de faire du sport, n'ont pas accès aux ressources qui ont un effet bénéfique sur leur santé et leur éducation.

De plus, ils se retrouvent beaucoup plus souvent devant des écrans. Les professionnels craignent que cela ne génère ou renforce à terme, d'autres problématiques (addiction aux écrans, obésité, troubles du développement...).

Mise à l'épreuve des liens / Tensions au sein des familles

Une travailleuse sociale a évoqué le renoncement de certains parents à faire valoir leur droit de garde alternée, pour ne pas exposer leurs enfants à leur contexte de vie. L'impossibilité de sortir génère également des conflits et des tensions. Cumulée au stress lié au contexte, c'est un facteur de risque en matière de violences intrafamiliales.

Quitter l'école / Quitter le quartier

Partir ou changer d'école fait l'objet de discussions dans les foyers, et s'impose parfois comme l'unique solution.

« Je ne raconte pas tout ce qui se passe en journée, car mon mari voudra qu'on déménage. Moi, je ne veux pas partir, j'ai mes activités, je suis bénévole dans des associations ».

« C'est une bonne chose la mixité ; mais au bout d'un moment, ce n'est pas possible pour nous. La grande, elle a 11 ans ; elle aurait préféré aller au collège du quartier, où vont ses copains. Pour échapper à ça, je l'ai inscrite au collège en dehors du quartier. Comme ça, elle va seule à l'école ; c'est en bus, c'est sécurisé ».

« Déménager, c'est la seule solution ».

La douleur de voir son quartier dégradé, abîmé

Les personnes rencontrées expriment leur attachement au quartier et sont profondément touchées par la dégradation de son image.

« Ma fille qui va au collège dans un autre quartier a honte de dire qu'on habite là. Notre quartier a mauvaise réputation à cause de cela. Mais en vérité, c'est un quartier dynamique ; il y a beaucoup d'interactions, d'ouvertures, c'est une richesse. Ce qui me mine, c'est la réputation du quartier. C'est difficile de dire que les gens ont peur de venir chez nous ; ça fait souffrir les habitants, toutes générations confondues ».

LES MINEURS ÉTRANGERS EN ERRANCE, DES ENFANTS SANS PROTECTION

Il y a des enfants dont les parents ne pourront être entendus : les mineurs non accompagnés happés dans ces trafics. Une habitante raconte une scène qui l'a profondément choquée et témoigne de la violence avec

laquelle un jeune mineur étranger a été frappé.

« Je l'ai vu de mes yeux. J'entends un cri. Dans le doute, je regarde par la fenêtre. On avait des dealers 24h sur 24 h dans les murs. J'entends ce cri encore. Et je vois un gamin, il devait avoir une dizaine d'année, et qui hurle, mais je ne voyais pas ce qui se passait. Je ne voyais que des gestes. Dans le doute, je me dis « tant pis, j'appelle les flics, je ne sais pas ce qui se passe ». Et je vois un grand surgir. Mon dieu, il avait passé à tabac le gamin. Une horreur ! Quand il est parti, j'ai appelé les pompiers. Le gamin, il était en état de choc.

C'était un enfant, je ne sais pas de quel pays, genre Afrique noire. Il chouffait* ce gosse. C'est vrai que je l'avais vu plusieurs fois à l'angle. Je me disais « il rentre de l'école, il doit attendre ses parents ... ». À son âge, t'imagines pas ! Après j'ai su qu'il n'avait pas de famille. Mon dieu, un enfant seul, livré à lui-même, sans protection, ... »

(* chouffer : Faire le guet pour le compte de dealers).

DES ATTENTES EXPRIMÉES

Sécurisation des déplacements pour aller à l'école

A été exprimé le besoin de sécurisation des abords des écoles et des parcours pour s'y rendre.

Prévention des enfants face au risque d'être pris dans le deal

Des parents ont demandé des actions de prévention dès le primaire pour que les enfants puissent se rendre compte des implications à participer au trafic de stupéfiants. Ils souhaitent que les enfants puissent être sensibilisés sur la violence du système liée à la pression du gain, sur les risques qu'ils prennent pour eux d'abord et ensuite pour leur famille.

Une attente a été exprimée sur la nécessité d'un travail sur les représentations concernant la prison pour mettre en évidence la réalité carcérale. Un parent se fait l'écho de l'aura positive dont bénéficient les dealers sortant de détention :

« Quand ils sortent de prison, ils font les caïds, ils font les fiers « Ouais, c'est bon, j'étais au placard pendant 6 mois ». Mais si on allait les voir en prison, ils ne feraient pas les fiers ; ils ne vont pas dire comment ça se passe en vrai en prison ».

CONCLUSION

Rennes, comme d'autres territoires en France, qu'il s'agisse de grandes villes, de villes plus petites, et même parfois de zones rurales, est confrontée au développement du trafic de stupéfiants. La dynamique de la rencontre entre l'offre et la demande de stupéfiants se manifeste sur les territoires avec une force considérable.

Les habitants de ces quartiers, de tous âges, y compris les plus jeunes, font les frais de ces trafics qui impliquent de nombreuses nuisances, ainsi que des entraves dans leurs droits les plus fondamentaux, comme jouir de son logement sereinement et se déplacer librement.

Pour assurer le trafic sur le terrain, ces organisations implacables ont des besoins en ressources humaines. Elles cherchent à impliquer des adolescents, voire des enfants. Et c'est certainement ce qui est le plus intolérable pour les parents, qui ont des attentes légitimes concernant la protection de leurs enfants.

Il faut également envisager des possibilités, des espaces pour accueillir la parole des parents dont les enfants sont pris dans le trafic, imaginer une solution pour accueillir cette parole si difficile à énoncer. Et au-delà, comment être aux côtés de ces parents dans cette épreuve ?

Mis à part le centre-ville et ses spécificités en termes d'activité diurne et nocturne, les points de deals s'exercent sur des territoires où les revenus des foyers sont les plus faibles et où les familles cumulent le plus de fragilités. Brno, Torigné, Dalle Kennedy, Landrel, Canada, Champs Manceaux, E. Mounier... sont les îlots qui mettent en évidence les indices de vulnérabilités des moins de 18 ans les plus élevés (cf article [Indices de vulnérabilité des 0-17 ans](#)).

Face à l'échec scolaire, et à la dévalorisation de soi qu'il entraîne, accéder à l'argent prétendument « facile » apparaît pour certains jeunes comme un glissement naturel et pourtant tellement risqué.

En réalité, il ne s'agit pas de l'échec de ces jeunes. Le déploiement de ces trafics de stupéfiants s'appuie sur des failles systémiques, dont les adultes, la société

sont comptables. Ces « trous dans la raquette » doivent être observés et mesurés collectivement. Par exemple, comment est-ce possible que des adolescents, voire des enfants, soient en situation de dealer ou de guetter sur l'espace public, sur des horaires scolaires ?

Pour être inséré, socialement valorisé, il faut gagner sa vie. Nous rapportons ici ce besoin primordial qu'ont exprimé des jeunes présents lors d'une rencontre entre la Maire et des habitants du Blosne en avril 2023.

l'apras

Le social partagé



6 cours des alliés - 35000 Rennes | tél. : 02 99 31 52 44 | contact@apras.asso.fr | www.apras.org